



Information réglementaire supplémentaire

Pour le premier trimestre clos le 31 janvier 2024

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :
Service des relations avec les investisseurs de la TD
416-308-9030
www.td.com/investor

Brooke Hales, VP, Relations avec les investisseurs (brooke.hales@td.com)
Lori Easterbrook, VPA, Relations avec les investisseurs (lori.easterbrook@td.com)

L'information contenue dans le présent document vise à aider le lecteur à comprendre les exigences de fonds propres du Groupe Banque TD (la « TD » ou la « Banque »). Cette information doit être utilisée en complément du rapport aux actionnaires, du communiqué de presse sur les résultats, de la présentation à l'intention des investisseurs et du document *Information financière supplémentaire* du premier trimestre de 2024 de la Banque, ainsi que du rapport annuel 2023 de la Banque. Pour plus de renseignements sur la terminologie de Bâle et les acronymes utilisés dans les présentes, se reporter aux sections intitulées « Glossaire – Bâle » et « Acronymes » du présent document.

Présentation de l'information financière de la Banque

La Banque dresse ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board, qui sont les principes comptables généralement reconnus actuels, et désigne les résultats dressés selon les IFRS « comme présentés ». Certains montants comparatifs ont été révisés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Les informations présentées dans le document *Information réglementaire supplémentaire* sont préparées conformément aux lignes directrices sur les normes de fonds propres, sur les exigences de levier et sur la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). De plus, les informations à fournir sont préparées conformément aux lignes directrices sur les exigences de divulgation financière au titre du troisième pilier et sur les exigences de communication financière de la composition des fonds propres, du ratio de levier et de la TLAC.

Comme l'indique l'index sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier aux pages suivantes, les exigences de communication financière sont regroupées par sujet. Il convient de souligner que le risque de crédit regroupe les expositions au risque de crédit en excluant le risque de crédit de contrepartie (RCC) et en incluant les expositions sur les engagements utilisés et non utilisés ainsi que les autres expositions hors bilan, tandis que le RCC inclut les transactions assimilables aux prises en pension et les expositions sur dérivés. Le glossaire fournit des renseignements supplémentaires sur les éléments compris dans ces types d'expositions.

Le 1^{er} février 2023, le BSIF a mis en œuvre les règles de fonds propres révisées qui tiennent compte des réformes de Bâle III et de certains ajustements afin de les adapter à leur mise en œuvre au Canada. Ces règles révisées comprennent des révisions aux exigences à l'égard du calcul du risque de crédit et du risque opérationnel ainsi que des révisions de la ligne directrice *Exigences de levier* pour inclure une exigence selon laquelle les banques d'importance systémique intérieure (BISI) doivent maintenir un coussin de ratio de levier de 0,50 % en plus de l'exigence réglementaire minimale de 3,0 %. Aux fins de la surveillance, ce coussin s'appliquera également au ratio de levier de TLAC cible de 6,75 %.

Table des matières

	Page		Page
Exigences de communication financière au titre du troisième pilier	Index		
Situation des fonds propres – Bâle III (CC1)	1 - 3	NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Banques	41 -42
État de rapprochement des fonds propres réglementaires	4		
Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (CC2)	5	NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l’immobilier résidentiel	43 - 47
Ratio de levier	6	NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	48 - 49
Indicateurs clés – Au niveau du groupe consolidé (KM1)	7		
Indicateurs clés – Exigences de TLAC (KM2)	8	NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Autres expositions de détail	50 - 51
Composition de la TLAC (TLAC1)	9	Analyse de l’exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche (RCC1)	52 - 53
Entité de sous-groupe important – Rang de créancier au niveau de l’entité juridique (BISM seulement) (TLAC2)	10	Approche standard – Expositions au RCC par portefeuille réglementaire et par coefficient de pondération du risque (RCC3)	54 - 55
Rang de créancier au niveau de l’entité juridique (TLAC3)	11	Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Entreprises	56 - 58
Répartition géographique des expositions au risque de crédit utilisées dans le calcul de l’exigence pour réserve de fonds propres contracyclique (CCyB1)	12	Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Emprunteurs souverains	59 - 60
Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (AP1)	13	Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Banques	61 - 62
Comparaison entre les APR modélisés et les APR calculés selon l’approche standard au niveau du risque (CMS1)	14	Nature des sûretés pour l’exposition au RCC (RCC5)	63
Comparaison des APR modélisés et standards pour le risque de crédit au niveau de la catégorie d’actifs (CMS2)	15	Expositions sur dérivés de crédit (RCC6)	64
États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de crédit	16	Expositions sur les contreparties centrales (RCC8)	64
États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de marché	17	Dérivés – Notionnel	65 - 66
État de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque opérationnel	17	Dérivés – Exposition au risque de crédit	67
Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires (LI1)	18	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (TITR1)	68 – 69b
Principales sources d’écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers (LI2)	19	Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (TITR2)	70 – 71b
Qualité de crédit des actifs (RC1)	20 - 21	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – Banque agissant comme émetteur ou mandataire (TITR3)	72 - 73
Aperçu des techniques d’atténuation du risque de crédit (RC3)	22	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – Banque agissant comme investisseur (TITR4)	74 - 75
Expositions brutes au risque de crédit	23 - 25	Expositions au risque de crédit selon l’approche NI avancée : paramètres réels et estimés	76
Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l’atténuation du risque de crédit (ARC) (RC4)	26 -27	Glossaire – Bâle	77
Approche standard – Expositions par catégorie d’actifs et par coefficient de pondération des risques (RC5)	28 -32	Acronyme	78
Approche standard – Expositions par coefficient de pondération des risques (RC5)	33		
NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises	34 - 38		
NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Emprunteurs souverains	39 - 40		

Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – En janvier 2015, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) a publié une norme concernant les exigences de communications financière au titre du troisième pilier (*Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – version révisée*). Cette norme révisée a pour but de corriger les problèmes soulevés pendant la crise financière et d'améliorer la comparabilité et la cohérence de l'information financière entre les banques et entre les instances de réglementation au moyen de tableaux harmonisés. De plus, le BSIF a publié en avril 2017 la ligne directrice *Exigences de communication financière au titre du troisième pilier*, qui est entrée en vigueur le 31 octobre 2018, et par la suite en janvier 2022 la *Ligne directrice stipulant la communication de renseignements par les banques d'importance systémique intérieure (BISI) au titre du troisième pilier* entrée en vigueur le 1^{er} février 2023. Voici un index des exigences les plus récentes mises à jour et de l'endroit où sont présentées les informations connexes dans le rapport aux actionnaires, le document *Information financière supplémentaire* (IFS) ou le document *Information réglementaire supplémentaire* (IRS) du premier trimestre de 2024. Les renseignements se trouvant sur le site Web de la TD, dans tout document IFS ou document IRS ne sont pas intégrés par renvoi, et ne devraient pas être considérés comme étant intégrés par renvoi, dans le rapport annuel, le rapport de gestion ou les états financiers consolidés de 2023.

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier	Fréquence	Page			
			Rapport aux actionnaires T1 2024	IFS T1 2024	IRS T1 2024	Rapport annuel 2023
Vue d'ensemble de la gestion des risques	APA – Approche de la gestion des risques de la banque	Annuelle				16, 72, 79-94, 105, 124
	AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	Trimestrielle			13	
	KM1 – Indicateurs clés (au niveau du groupe consolidé)	Trimestrielle			7	
	KM2 – Indicateurs clés – Exigences de TLAC	Trimestrielle			8	
Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires	LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	Trimestrielle			18	
	LI2 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers	Trimestrielle			19	
	LIA – Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	Trimestrielle			19	
	PV1 – Ajustements de valorisation prudentiels (AVP)	s. o. ¹				
Composition des fonds propres et TLAC ²	CC1 – Composition des fonds propres réglementaires	Trimestrielle			1-3	
	CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan	Trimestrielle			5	
	CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC admissibles ³	Trimestrielle				
	TLAC1 – composition de la TLAC (au niveau du groupe de résolution)	Trimestrielle			9	
	TLAC2 – Entité de sous-groupe important – rang de créancier au niveau de l'entité juridique	Trimestrielle			10	
	TLAC3 – Entité de résolution – rang de créancier au niveau de l'entité juridique	Trimestrielle			11	
Ratio de levier	LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	Trimestrielle			6	
	LR2 – Ratio de levier : modèle de déclaration commun	Trimestrielle			6	
Risque de crédit	RCA – Informations générales sur le risque de crédit	Annuelle				90-92, 95-98
	RC1 – Qualité de crédit des actifs	Trimestrielle			20-21	
	RC2 – Variation des stocks de prêts et de titres de dette en défaut ⁴	Trimestrielle				

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier (suite)	Fréquence	Page				
			Rapport aux actionnaires T1 2024	IFS T4 2023	IRS T4 2023	Rapport annuel 2023	
Risque de crédit	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs, de a) à d)	Annuelle				99, 166, 174, 200	
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – e) Ventilation des expositions par zone géographique, secteur et durée résiduelle ⁴	Trimestrielle			23-25		
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – f) Valeur des expositions dépréciées (d'après la définition comptable retenue par la banque) et provisions et passages en perte afférents par zone géographique, secteur et durée résiduelle	Trimestrielle		26-28, 30-32			
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – g) Analyse de l'ancienneté des expositions en souffrance ⁴	Trimestrielle	71			165, 200	
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – h) Décomposition des expositions restructurées en expositions dépréciées et non dépréciées ⁵	Annuelle					
	RCC – Informations qualitatives sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	Annuelle				99	
	RC3 – Aperçu des techniques d'ARC	Trimestrielle			22		
	RCD – Informations qualitatives sur le recours de la banque à des notations de crédit externes selon l'approche standard (AS) pour le risque de crédit	Annuelle				98	
	RC4 – AS – Exposition au risque de crédit et effets de l'ARC	Trimestrielle			26-27		
	RC5 – AS – Expositions par catégorie d'actifs et par coefficient de pondération des risques	Trimestrielle			28-33		
	RCE – Informations qualitatives sur les modèles NI	Annuelle				90-92, 96-100, 110-111	
	RC6 – NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (PD)	Trimestrielle			34-51		
	RC7 – NI – Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) sur les actifs pondérés en fonction des risques	s. o.		Incidence négligeable présentée à la note de bas de tableau 3 du RC3.			
	RC8 – États des flux d'APR pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI	Trimestrielle			16		
	RC9 – NI – Contrôle <i>ex post</i> de la PD par portefeuille ⁵	Annuelle					
RC10 – NI – Financement spécialisé selon l'approche de classement	s. o.		Ne s'applique pas à la TD.				

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier (suite)	Fréquence	Page			
			Rapport aux actionnaires T1 2024	IFS T4 2023	IRS T4 2023	Rapport annuel 2023
Risque de crédit de contrepartie	RCCA – Informations qualitatives sur le RCC	Annuelle				98-100, 117
	RCC1 – Analyse de l'exposition au RCC par approche	Trimestrielle			52-53	
	RCC3 – Approche standard de l'exposition au RCC par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	Trimestrielle			54-55	
	RCC4 – NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de PD	Trimestrielle			56-62	
	RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au RCC	Trimestrielle			63	
	RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit	Trimestrielle			64	
	RCC7 – États des flux d'APR pour les expositions au RCC selon la méthode des modèles internes (MMI)	s. o.		La TD n'emploie pas la MMI.		
	RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales	Trimestrielle			64	
Titrisation	TITRA – Informations qualitatives sur les expositions de titrisation	Annuelle				76-77, 101, 170, 202-204
	TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	Trimestrielle			68-69	
	TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	Trimestrielle			70-71	
	TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme émetteur ou mandataire	Trimestrielle			72-73	
	TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme investisseur	Trimestrielle			74-75	
Mesures de contrôle macroprudentiel	BSIM1 – Communication des indicateurs BSIM ⁵	Annuelle	28-29			
	CCyB1 – Répartition géographique des expositions au risque de crédit utilisées dans la réserve contracyclique	Trimestrielle			12	
Liquidité	LIQA – Gestion du risque de liquidité	Annuelle				112-116
	LIQ1 – Ratio de liquidité à court terme (LCR)	Trimestrielle	41			118
	LIQ2 – Ratio de liquidité à long terme (NSFR)	Trimestrielle	42			119
Grèvement d'actifs	ENC – Grèvement d'actifs	Trimestrielle				116
Risque de marché ⁴	RMA – Informations qualitatives sur le risque de marché			La TD a reporté la présentation de ces renseignements, tel que l'autorise la ligne directrice au titre du troisième pilier du BSIF publiée en avril 2017. Les nouveaux renseignements liés au risque de marché seront présentés à compter du quatrième trimestre de 2024.		
	RMB – Informations qualitatives sur les banques appliquant l'approche des modèles internes (AMI)					
	RM1 – Risque de marché selon l'approche standard					
	RM2 – Risque de marché pour les banques utilisant l'AMI					

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier (suite)	Fréquence	Page			
			Rapport aux actionnaires T1 2024	IFS T4 2023	IRS T4 2023	Rapport annuel 2023
Comparaison des APR modélisés et standard	CMS1 – Comparaison des APR modélisés et standard au niveau du risque	Trimestrielle			14	
	CMS2 – Comparaison des APR modélisés et standard pour le risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs	Trimestrielle			15	
Risque opérationnel	ORA – Informations générales qualitatives sur le cadre du risque opérationnel des banques	Annuelle				108-110
	OR1 – Pertes historiques ⁵	Annuelle				
	OR2 – Indicateur d'activité et sous-composantes ⁵	Annuelle				
	OR3 – Exigences minimales de fonds propres pour le risque opérationnel ⁵	Annuelle				
Risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire	Communication du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (RTIPB)	Annuelle				105-107
Rémunération ⁶	Rémunération – Tableau A	Annuelle				
	REMA – Politique de rémunération	Annuelle				
	REM1 – Rémunération attribuée au cours de l'exercice	Annuelle				
	REM2 – Paiements spéciaux	Annuelle				
	REM3 – Rémunération différée	Annuelle				

¹ Sans objet.

² Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC).

³ L'information satisfaisant à l'exigence CCA est disponible à l'adresse suivante : <https://www.td.com/francais/investisseurs/accueil/divulgation-reglementaire/principaux-elements-du-capital/principaux-elements-du-capital.jsp>.

⁴ Le document IFS et le rapport annuel ne traitant actuellement d'aucune exposition associée aux entités d'assurances déconsolidées, la présentation courante de l'information financière répond aux exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

⁵ Se reporter au document IRS du quatrième trimestre de 2023 pour en savoir plus sur les informations à fournir annuelles, à l'exception de l'information se rapportant à l'exigence BSIM1, qui est présentée dans le rapport aux actionnaires du premier trimestre de 2024.

⁶ L'information liée à la rémunération sera présentée dans la circulaire de sollicitation de procurations de 2023.

Situation des fonds propres – Bâle III (CC1)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Actions ordinaires majorées du surplus d'apport

Résultats non distribués

Cumul des autres éléments du résultat global

Actions ordinaires et assimilées émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de

catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires²)

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant les ajustements réglementaires

Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Ajustements de valorisation prudentiels

Goodwill (net du passif d'impôt correspondant)

Immobilisations incorporelles (nettes du passif d'impôt correspondant)

Actifs d'impôt différé, excluant ceux qui résultent de différences temporaires

Réserve de couverture des flux de trésorerie

Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues

Plus-values de cessions sur opérations de titrisation

Profits et pertes attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à l'égard des passifs financiers à la juste valeur

Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (net du passif d'impôt correspondant)

Actions détenues en propre

Participations croisées sous forme d'actions ordinaires et assimilées

Participations non significatives de l'établissement dans les banques, entreprises d'assurance et autres entités

financières, déduction faite des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)

Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres

entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions

vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)

Charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires (montant supérieur au seuil de 10 %)

Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (montant supérieur au seuil de 10 %, net du passif d'impôt correspondant)

Montant dépassant le seuil de 15 %

Dont avoirs significatifs d'actions ordinaires d'établissements financiers

Dont charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires

Dont actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires

Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche de repli

Autres déductions ou ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires,

tels que déterminés par le BSIF

Ajustements réglementaires appliqués aux actions ordinaires et assimilées de catégorie 1 en raison de l'insuffisance des

autres éléments de catégorie 1 et des fonds propres complémentaires de catégorie 2 pour couvrir les déductions

Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Autres instruments de fonds propres de catégorie 1

Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital

Dont instruments classés comme capitaux propres selon les normes comptables applicables

Dont instruments classés comme passifs selon les normes comptables applicables

Autres instruments de catégorie 1 émis par des filiales et détenus par des tiers

Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 avant ajustements réglementaires

Ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1

Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 détenus en propre

Participations croisées sous forme d'autres éléments de catégorie 1

Participations non significatives de l'établissement dans les banques, entreprises d'assurance et autres entités

financières, déduction faite des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)

Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières,

qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions vendeur admissibles

Autres déductions appliquées aux fonds propres de catégorie 1, tels que déterminés par le BSIF

Dont hypothèques inversées

Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de catégorie 1 en raison de l'insuffisance des autres éléments

de catégorie 2 pour couvrir les déductions

Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1

Autres éléments de fonds propres de catégorie 1

Fonds propres de catégorie 1

N° de ligne	2024		2023					Renvois ¹
	T1	T4	T4	T3	T2	T1		
1	25 428	\$ 25 522	\$ 26 026	\$ 25 912	\$ 25 174	\$	A1+A2+B	
2	72 347	73 044	74 659	74 849	73 501		C	
3	3 830	2 750	735	4 108	1 923		D	
4	–	–	–	–	–			
5	101 605	101 316	101 420	104 869	100 598			
6	–	–	–	–	–			
7	(17 922)	(18 424)	(17 641)	(18 016)	(17 134)		E1-E2	
8	(2 654)	(2 606)	(2 545)	(2 496)	(2 133)		F1-F2	
9	(198)	(207)	(114)	(96)	(85)		G	
10	3 559	5 571	5 116	3 678	4 033		H	
11	–	–	–	–	–		I	
12	–	–	–	–	–			
13	(148)	(379)	(229)	(294)	(152)		J	
14	(773)	(908)	(1 001)	(1 129)	(1 132)		K1-K2	
15	(20)	(21)	(16)	(18)	(18)			
16	–	–	–	–	–			
17	(2 724)	(1 976)	(2 000)	(2 135)	(1 649)		L1+L2	
18	–	–	–	–	–			
19	–	–	–	–	–			
20	–	–	–	–	–			
21	–	–	–	–	–			
22	–	–	–	–	–			
23	–	–	–	–	–			
24	–	–	–	–	–			
25	(56)	(49)	(37)	(35)	s. o.		M	
26	10	–	–	–	–			
27	–	–	–	–	–			
28	(20 926)	(18 999)	(18 467)	(20 541)	(18 270)			
29	80 679	82 317	82 953	84 328	82 328			
30	10 830	10 791	11 244	11 245	11 246		N+O+P	
31	10 830	10 791	11 244	11 245	11 246			
32	–	–	–	–	–			
33	–	–	–	–	–			
34	10 830	10 791	11 244	11 245	11 246			
35	–	–	–	–	–			
36	–	–	–	–	–			
37	(5)	(6)	(6)	(112)	(138)		Q	
38	(350)	(350)	(350)	(350)	(350)		R	
39	–	–	–	–	–			
39a	–	–	–	–	–			
40	–	–	–	–	–			
41	(355)	(356)	(356)	(462)	(488)			
42	10 475	10 435	10 888	10 783	10 758			
43	91 154	\$ 92 752	\$ 93 841	\$ 95 111	\$ 93 086	\$		

¹ Renvois à la page Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (page 5).

² Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires.

Situation des fonds propres – Bâle III (CC1) (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne						
		2024	2023					
		T1	T4	T3	T2	T1		Renvois ¹
Instruments de fonds propres de catégorie 2 et provisions								
Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital								
Instruments de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tiers								
Provisions collectives								
Fonds propres de catégorie 2 avant les ajustements réglementaires								
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2								
Instruments de fonds propres de catégorie 2 détenus en propre								
Participations croisées sous forme d'instruments de catégorie 2 et d'autres instruments admissibles à la TLAC								
Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières et autres instruments admissibles à la TLAC émis par des banques d'importance systémique mondiale (BISM) et des banques d'importance systémique intérieure (BISI) canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité (montant supérieur au seuil de 10 %)								
Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISM et des BISI canadiennes, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité : montant anciennement destiné au seuil de 5 % mais qui ne satisfait plus les conditions								
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières et autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISM et des BISI canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire								
Autres déductions appliquées aux fonds propres de catégorie 2								
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2								
Fonds propres de catégorie 2								
Total des fonds propres								
Total des actifs pondérés en fonction des risques								
Ratios de fonds propres								
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)								
Ratio de fonds propres de catégorie 1								
Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)								
Réserve (exigence minimale de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires + réserve de conservation des fonds propres + réserve applicable aux BISM + réserve applicable aux BISI en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) ^{2,3}								
<i>Dont la réserve de conservation des fonds propres</i>								
<i>Dont la réserve contracyclique spécifique à la banque⁴</i>								
<i>Dont la réserve applicable aux BISM⁵</i>								
<i>Dont la réserve applicable aux BISI</i>								
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires disponibles pour constituer des réserves (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)								
Cible du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + supplément applicable aux BISI (le cas échéant))⁶								
Ratio cible des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires								
Ratio cible des fonds propres de catégorie 1								
Ratio cible du total des fonds propres								

¹ Renvois à la page Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (page 5).

² La cible minimale à l'égard du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant les réserves est de 4,5 %.

³ Le Conseil de stabilité financière (CSF), en consultation avec le CBCB et les autorités nationales, a dressé la liste des BISM de 2023 en s'appuyant sur les données de la fin de l'exercice 2022. Le 22 novembre 2019, la Banque a été identifiée comme faisant partie des BISM.

⁴ Le supplément à l'égard de la réserve anticyclique est en vigueur.

⁵ Les BISI sont assujetties à un supplément de fonds propres sous forme d'actions ordinaires.

⁶ Reflète les cibles du premier pilier et ne tient pas compte de la réserve pour stabilité intérieure du deuxième pilier. À compter du 1^{er} novembre 2023, la réserve s'établit à 3,5 %.

Situation des fonds propres – Bâle III (CC1) (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)

Participations non significatives dans les fonds propres et autres instruments admissibles à la TLAC d'autres entités financières

Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières

Droits de gestion de prêts hypothécaires (nets du passif d'impôt correspondant)

Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (nets du passif d'impôt correspondant)

Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2

Provisions admissibles à l'inclusion dans la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)

Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2 selon l'approche standard

Provisions admissibles à l'inclusion dans la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)

Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2 selon l'approche fondée sur les notations internes

Ratio de fonds propres d'importantes filiales bancaires

TD Bank, National Association (TD Bank, N.A.)⁷

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Fonds propres de catégorie 1

Total des fonds propres

La Société d'hypothèque TD

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Fonds propres de catégorie 1

Total des fonds propres

N° de ligne	2024		2023							
	T1		T4	T3	T2	T1				
68	8 341	\$	8 430	\$	8 495	\$	8 646	\$	8 397	\$
69	2 913		2 465		2 436		3 096		2 377	
70	85		92		90		95		97	
71	1 742		1 031		1 175		1 131		1 295	
72	8		8		8		9		277	
73	8		8		8		9		236	
74	1 773		1 956		2 144		2 181		2 029	
75	1 773		1 956		2 142		2 134		2 029	
76	17,8	%	18,0	%	17,9	%	17,6	%	17,8	%
77	17,8		18,0		17,9		17,6		17,8	
78	19,0		19,1		18,9		18,6		18,8	
79	41,6		41,9		41,3		40,1		42,4	
80	41,6		41,9		41,3		40,1		42,4	
81	41,6		41,9		41,3		40,1		42,4	

⁷ TD Bank, N.A. présente séparément ses fonds propres réglementaires à l'Office of the Comptroller of the Currency à la fin de chaque trimestre de l'année civile.

État de rapprochement des fonds propres réglementaires¹

(en millions de dollars)

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Solde au début de la période	
Nouvelles émissions de fonds propres	
Fonds propres rachetés ²	
Dividendes bruts (déductions)	
Actions émises en remplacement des dividendes (ajout)	
Profit attribuable aux actionnaires de la société mère ³	
Suppression de l'écart de taux propre à la Banque (après impôt)	
Variations des autres éléments du résultat global	
Écarts de conversion	
Placements disponibles à la vente	
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	
Autres	
Goodwill et autres immobilisations incorporelles (déduction, montant net du passif d'impôt correspondant)	
Autres, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	
Actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future (à l'exclusion de ceux qui découlent des différences temporaires)	
Ajustements de l'évaluation prudentielle	
Autres	
Solde à la fin de la période	

Autres éléments de fonds propres de catégorie 1

Solde au début de la période	
Nouvelles émissions d'autres éléments de fonds propres de catégorie 1 admissibles	
Fonds propres rachetés	
Autres, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	
Solde à la fin de la période	
Total des fonds propres de catégorie 1	

Fonds propres de catégorie 2

Solde au début de la période	
Nouvelles émissions d'éléments de fonds propres de catégorie 2 admissibles	
Fonds propres rachetés	
Ajustements relatifs à l'amortissement	
Provision collective autorisée	
Autres, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	
Solde à la fin de la période	
Total des fonds propres réglementaires	

N° de ligne	2024		2023			
	T1	T4	T3	T2	T1	
1	82 317	82 953	84 328	82 328	83 671	
2	42	6	6	45	26	
3	(1 723)	(3 104)	(1 181)	–	–	
4	(1 881)	(1 920)	(1 832)	(1 964)	(1 829)	
5	137	127	175	713	705	
6	2 824	2 886	2 963	3 351	1 582	
7	231	(150)	65	(142)	350	
8	(2 127)	3 162	(1 789)	1 296	(2 040)	
9	s. o.					
10	357	(370)	94	61	3	
11	838	(322)	(240)	473	222	
12	454	(844)	326	(1 245)	331	
13	9	(93)	(18)	(11)	(2)	
14	–	–	–	–	–	
15	(799)	(14)	56	(577)	(691)	
16	80 679	82 317	82 953	84 328	82 328	
17	10 435	10 888	10 783	10 758	10 774	
18	–	–	–	–	–	
19	–	(400)	–	–	–	
20	40	(53)	105	25	(16)	
21	10 475	10 435	10 888	10 783	10 758	
22	91 154	92 752	93 841	95 111	93 086	
23	10 896	12 738	12 849	12 946	12 730	
24	–	–	–	–	–	
25	–	(1 750)	–	–	–	
26	–	–	–	–	–	
27	(183)	(186)	7	(122)	247	
28	(78)	94	(118)	25	(31)	
29	10 635	10 896	12 738	12 849	12 946	
30	101 789	103 648	106 579	107 960	106 032	

¹ L'état de rapprochement se fonde sur les règles applicables et en vigueur à la fin de la période.

² Représentent l'incidence des actions rachetées aux fins d'annulation.

³ Le profit attribuable aux actionnaires de la société mère concorde avec l'état du résultat.

Ratio de levier

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

Comparaison sommaire des actifs comptables et de la mesure de l'exposition du ratio de levier (LR1)

Actif consolidé total selon les états financiers publiés	
Ajustement pour placements dans des entités bancaires, financières, d'assurance ou commerciales, qui sont consolidées à des fins comptables, mais hors du périmètre de la consolidation réglementaire	
Ajustements pour les expositions de titrisation qui répondent aux exigences opérationnelles pour la reconnaissance du transfert de risque	
Ajustements pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan d'après le référentiel comptable applicable, mais exclus de la mesure d'exposition du ratio de levier	
Ajustements pour instruments financiers dérivés	
Ajustement pour cessions temporaires de titres (CTT)	
Ajustement pour postes hors bilan (montants en équivalent-crédit)	
Autres ajustements	
Exposition du ratio de levier	

N° de ligne	2024		2023			Modèle du BSIF
	T1	T4	T3	T2	T1	

1	1 910 892	\$	1 957 024	\$	1 887 075	\$	1 926 452	\$	1 928 284	\$	1
2	(7 015)		(8 897)		(8 445)		(8 028)		(7 821)		2
3	(1 397)		(1 397)		(1 099)		(1 396)		(1 257)		3
4	–		–		–		–		–		4
5	23 424		6 088		14 525		12 246		9 996		5
6	(27 755)		(24 597)		(23 230)		(21 438)		(24 003)		6
7	222 754		223 820		217 908		216 771		206 613		7
8	(42 671)		(39 480)		(33 566)		(41 063)		(153 986)		8
9	2 078 232	\$	2 112 561	\$	2 053 168	\$	2 083 544	\$	1 957 826	\$	9

Modèle de divulgation commun du ratio de levier (LR2)

Expositions au bilan

Postes au bilan (à l'exception des dérivés, des CTT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais comprenant les garanties)	
Majoration pour sûretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable	
Déductions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés	
Moins : Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de catégorie 1	
Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des CTT)	

Expositions sur dérivés

Coût de remplacement lié à toutes les opérations sur dérivés (moins la marge pour variation admissible en espèces)	
Majorations pour exposition potentielle future liée à toutes les opérations sur dérivés	
Volet exonéré d'une contrepartie centrale (CC) sur les expositions compensées de client	
Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	
Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits	
Total des expositions sur dérivés	

Expositions sur cessions temporaires de titres

Actifs bruts liés aux CTT, tels qu'ils figurent au bilan (sans prise en compte de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente	
Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts de CTT	
Exposition au risque de contrepartie pour les CTT	
Exposition sur opérations à titre de mandataire	
Total des expositions sur cessions temporaires de titres	

Autres expositions hors bilan

Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	
Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit	
Postes hors bilan	

Fonds propres sur les expositions totales

Fonds propres de catégorie 1 – Méthode « tout compris » (ligne 43 à la page 1)

Total des expositions (somme des lignes 14, 20, 25 et 28) – Méthode « tout compris »

Ratio de levier

10	1 621 300	\$	1 634 505	\$	1 589 965	\$	1 623 385	\$	1 534 114	\$	1
11	–		–		–		–		–		2
12	(8 016)		(8 823)		(9 680)		(8 369)		(9 486)		3
13	(21 143)		(18 975)		(18 594)		(20 709)		(18 606)		4
14	1 592 141		1 606 707		1 561 691		1 594 307		1 506 022		5
15	29 385		36 218		32 475		34 387		35 374		6
16	55 011		58 628		55 505		53 967		56 417		7
17	–		–		–		–		–		8
18	9 361		8 567		8 782		8 786		9 461		9
19	(1 744)		(1 115)		(1 479)		(1 312)		(2 422)		10
20	92 013		102 298		95 283		95 828		98 830		11
21	199 079		204 333		201 517		198 074		170 365		12
22	(31 401)		(28 730)		(27 728)		(25 589)		(27 724)		13
23	3 646		4 133		4 497		4 153		3 720		14
24	–		–		–		–		–		15
25	171 324		179 736		178 286		176 638		146 361		16
26	761 583		770 427		763 318		756 455		711 041		17
27	(538 829)		(546 607)		(545 410)		(539 684)		(504 428)		18
28	222 754		223 820		217 908		216 771		206 613		19
29	91 154		92 752		93 841		95 111		93 086		20
30	2 078 232	\$	2 112 561	\$	2 053 168	\$	2 083 544	\$	1 957 826	\$	21
31	4,4	%	4,4	%	4,6	%	4,6	%	4,8	%	22

Indicateurs clés – Au niveau du groupe consolidé (KM1)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	N° de ligne	2024 T1	2023 T4
Fonds propres disponibles (montants)			
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	1	80 679 \$	82 317 \$
Fonds propres de catégorie 1	2	91 154	92 752
Total des fonds propres	3	101 789	103 648
Actifs pondérés en fonction des risques (montants)			
Total des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	4	579 424	571 161
Total des actifs pondérés en fonction des risques (avant plancher)	4a	579 424	571 161
Ratios des fonds propres fondés sur le risque en pourcentage des APR			
Ratio de fonds propres CET1	5	13,9 %	14,4 %
Ratio de fonds propres CET1 (avant plancher)	5b	13,9	14,4
Ratio de fonds propres de catégorie 1	6	15,7	16,2
Ratio de fonds propres de catégorie 1 (avant plancher)	6b	15,7	16,2
Ratio du total des fonds propres	7	17,6	18,1
Ratio du total des fonds propres (avant plancher)	7b	17,6	18,1
Exigences supplémentaires au titre de la réserve de fonds propres CET1 en pourcentage des APR			
Exigence au titre de la réserve de conservation de fonds propres (2,5 % à partir de 2019)	8	2,5	2,5
Exigence relative à la réserve contracyclique	9	–	–
Exigences supplémentaires des BISM et/ou des BIS1	10	1,0	1,0
Total des exigences au titre de la réserve spécifique de fonds propres CET1	11	3,5	3,5
Fonds propres CET1 disponibles après satisfaction des exigences minimales de fonds propres de la banque	12	9,3	9,8
Ratio de levier de Bâle III			
Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier de Bâle III	13	2 078 232 \$	2 112 561 \$
Ratio de levier de Bâle III	14	4,4 %	4,4 %

Indicateurs clés – Exigences de TLAC (KM2)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Groupe de résolution 1

Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible

Total des actifs pondérés en fonction des risques au niveau du groupe de résolution

Ratio TLAC : TLAC en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques (ligne 1 / ligne 2) (%)

Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution

Ratio de levier TLAC : TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier (ligne 1 / ligne 4) (%)

L'exemption de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11

du tableau des modalités du CSF sur la TLAC s'applique-t-elle?

L'exemption de subordination indiquée au pénultième paragraphe du point 11

du tableau des modalités du CSF sur la TLAC s'applique-t-elle?

Si l'exemption limitée de subordination s'applique, le montant de financement émis

qui est assimilé à des passifs exclus et qui est reconnu comme TLAC externe,

divisé par le financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et

qui serait reconnu comme TLAC externe si aucune limite n'était appliquée (%)

N° de ligne	2024	2023			
	T1	T4	T3	T2	T1
1	178 223 \$	187 037 \$	190 730 \$	188 127 \$	194 443 \$
2	579 424	571 161	544 880	549 398	531 644
3	30,8 %	32,7 %	35,0 %	34,2 %	36,6 %
4	2 078 232 \$	2 112 561 \$	2 053 168 \$	2 083 544 \$	1 957 826 \$
5	8,6 %	8,9 %	9,3 %	9,0 %	9,9 %
6a	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
6b	Non	Non	Non	Non	Non
6c	s. o.				

Composition de la TLAC (TLAC1)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Éléments de TLAC liés aux fonds propres réglementaires et ajustements

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	1	80 679	\$	82 317	\$	82 953	\$	84 328	\$	82 328	\$
Autres éléments de catégorie 1 (AT1) avant ajustements de TLAC	2	10 475		10 435		10 888		10 783		10 758	
AT1 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tiers	3	–		–		–		–		–	
Autres ajustements	4	–		–		–		–		–	
Autres instruments de catégorie 1 admissibles aux termes du dispositif de la TLAC (somme des lignes 2 à 4)	5	10 475		10 435		10 888		10 783		10 758	
Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements de TLAC	6	10 635		10 896		12 738		12 849		12 946	
Fraction amortie des instruments de catégorie 2 quand la durée de vie résiduelle dépasse 1 an	7	–		–		–		–		–	
Fonds propres de catégorie 2 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tiers	8	–		–		–		–		–	
Autres ajustements	9	–		–		–		–		–	
Instruments de catégorie 2 admissibles aux termes du dispositif de la TLAC (somme des lignes 6 à 9)	10	10 635		10 896		12 738		12 849		12 946	
TLAC liée aux fonds propres réglementaires (somme des lignes 1, 5 et 10)	11	101 789		103 648		106 579		107 960		106 032	
Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires											
Instruments de TLAC externe émis directement par les banques et subordonnés à des passifs exclus	12	s. o.									
Instruments de TLAC externe émis directement par les banques et non subordonnés à des passifs exclus mais satisfaisant toutes les autres exigences du tableau des modalités sur la TLAC	13	76 636		83 684		84 431		80 474		88 834	
<i>Dont montant admissible en tant que TLAC après application des plafonnements</i>	14	s. o.									
Instruments de TLAC externe émis par des véhicules de financement avant le 1 ^{er} janvier 2022	15	–		–		–		–		–	
Engagements admissibles ex-ante visant à recapitaliser un BISM en résolution	16	s. o.									
TLAC liée à des instruments de fonds propres non réglementaires avant ajustements (somme des lignes 12, 13, 15 et 16)	17	76 636		83 684		84 431		80 474		88 834	
Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires : ajustements											
TLAC avant déductions (somme des lignes 11 et 17)	18	178 425		187 332		191 010		188 434		194 866	
Déductions des expositions entre des groupes de résolution à MPE correspondant à des éléments admissibles à la TLAC (non applicables aux BISM et BIS1 à SPE) ¹	19	s. o.									
Déduction d'investissements dans d'autres propres passifs TLAC	20	(202)		(295)		(280)		(307)		(423)	
Autres ajustements de TLAC	21	–		–		–		–		–	
TLAC disponible après déductions (somme des lignes 18 à 21)	22	178 223		187 037		190 730		188 127		194 443	
Actifs pondérés en fonction des risques et mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier dans le cadre de la TLAC											
Total des actifs pondérés en fonction des risques ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC	23	579 424		571 161		544 880		549 398		531 644	
Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	24	2 078 232		2 112 561		2 053 168		2 083 544		1 957 826	
Ratios TLAC et réserves de fonds propres											
Ratio TLAC (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques, ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC) (ligne 22 / ligne 23)	25	30,8	%	32,7	%	35,0	%	34,2	%	36,6	%
Ratio de levier TLAC (en pourcentage de l'exposition aux fins du ratio de levier) (ligne 22 / ligne 24)	26	8,6		8,9		9,3		9,0		9,9	
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) disponibles après satisfaction des exigences minimales de fonds propres et de TLAC du groupe de résolution	27	9,3		9,8		10,7		10,8		11,0	
Réserve spécifique à l'établissement (réserve de conservation des fonds propres + réserve contracyclique + exigence de capacité accrue d'absorption des pertes, en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	28	3,5	%	3,5	%	3,5	%	3,5	%	3,5	%
<i>Dont la réserve de conservation des fonds propres</i>	29	2,5		2,5		2,5		2,5		2,5	
<i>Dont la réserve contracyclique spécifique à la banque</i>	30	–		–		–		–		–	
<i>Dont la réserve applicable aux BIS1/BISM</i>	31	1,0		1,0		1,0		1,0		1,0	

¹ Points d'entrée multiples (MPE), point d'entrée unique (SPE).

Entité de sous-groupe important – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique (BISM seulement) (TLAC2)^{1, 2}

(en millions de dollars) À la date du bilan		2024 T1					Modèle du BSIF
N° de ligne		Rang de créancier					
		1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5
		(rang le plus bas) (rang le plus élevé)					
L'entité de résolution est-elle le créancier/l'investisseur ? (oui ou non)							1
Description du rang du créancier (texte libre)		Actions ordinaires	Actions privilégiées et billets de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance admissibles à la recapitalisation interne ³	Autres passifs ⁴	Somme
	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	36 097	-	-	25 466	-	61 563
	Sous-groupe de la ligne 3 couvrant les passifs exclus	-	-	-	-	-	-
	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 3 moins ligne 4)	36 097	-	-	25 466	-	61 563
	Sous-groupe de la ligne 5 admissible en tant que TLAC	36 097	-	-	25 466	-	61 563
	Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an, mais inférieure à 2 ans	-	-	-	469	-	469
	Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans, mais inférieure à 5 ans	-	-	-	24 997	-	24 997
	Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans, mais inférieure à 10 ans	-	-	-	-	-	-
	Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels	-	-	-	-	-	-
	Sous-groupe de la ligne 6 couvrant les titres perpétuels	36 097	-	-	-	-	36 097

(en millions de dollars) À la date du bilan		2023 T4					Modèle du BSIF
N° de ligne		Rang de créancier					
		1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5
		(rang le plus bas) (rang le plus élevé)					
L'entité de résolution est-elle le créancier/l'investisseur ? (oui ou non)							1
Description du rang du créancier (texte libre)		Actions ordinaires	Actions privilégiées et billets de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance admissibles à la recapitalisation interne ³	Autres passifs ⁴	Somme
	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	37 348	-	-	26 834	-	64 182
	Sous-groupe de la ligne 3 couvrant les passifs exclus	-	-	-	-	-	-
	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 3 moins ligne 4)	37 348	-	-	26 834	-	64 182
	Sous-groupe de la ligne 5 admissible en tant que TLAC	37 348	-	-	26 834	-	64 182
	Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an, mais inférieure à 2 ans	-	-	-	-	-	-
	Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans, mais inférieure à 5 ans	-	-	-	26 834	-	26 834
	Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans, mais inférieure à 10 ans	-	-	-	-	-	-
	Sous-groupe de la ligne 6 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels	-	-	-	-	-	-
	Sous-groupe de la ligne 6 couvrant les titres perpétuels	37 348	-	-	-	-	37 348

¹ La TLAC 2 est une exigence de communication financière des BISM afin de fournir le classement de la structure des passifs de toutes nos filiales importantes dans les territoires étrangers. TD Group US Holding LLC est la seule filiale importante pour laquelle la présentation de la TLAC 2 est requise à l'heure actuelle.

² Le BSIF a permis la présentation d'information à partir du quatrième trimestre de 2023, s'alignant avec le calendrier des exigences de communication de la TLAC de la Réserve des États-Unis plus tôt cette année.

³ Conformément au régime de recapitalisation interne des banques canadiennes, les titres de créance admissibles à la recapitalisation interne sont subordonnés aux autres passifs. Selon le régime de recapitalisation interne, les titres de créance admissibles à la recapitalisation interne, lesquels sont d'ordinaire de rang égal aux autres passifs en cas de liquidation, sont assujettis à une conversion en vertu de pouvoirs de résolution conférés par la loi, tandis que les autres passifs ne sont pas assujettis à une telle conversion.

⁴ Conformément aux exigences du BSIF, cette colonne n'a pas besoin d'être remplie à l'heure actuelle.

Rang de créancier au niveau de l'entité juridique (TLAC3)

(en millions de dollars) À la date du bilan		2024 T1						2023 T4					
		Rang de créancier						Rang de créancier					
		1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5	1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5
		(rang le plus bas)						(rang le plus élevé)					
		Actions ordinaires	Actions privilégiées et billets de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance admissibles à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme	Actions ordinaires	Actions privilégiées et billets de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance admissibles à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme
Description du rang du créancier (texte libre)	1												
Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	2	25 318	10 853	9 709	103 782	-	149 662	25 434	10 853	9 779	104 675	-	150 741
Sous-groupe de la ligne 2 correspondant aux passifs exclus	3	77	27	240	26 917	-	27 261	85	65	215	20 216	-	20 581
Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	4	25 241	10 826	9 469	76 865	-	122 401	25 349	10 788	9 564	84 459	-	130 160
Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que TLAC	5	25 241	10 826	9 469	76 865	-	122 401	25 349	10 788	9 564	84 459	-	130 160
Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an mais inférieure à 2 ans	6	-	-	-	20 507	-	20 507	-	-	-	22 065	-	22 065
Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans mais inférieure à 5 ans	7	-	-	-	43 242	-	43 242	-	-	-	46 544	-	46 544
Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans mais inférieure à 10 ans	8	-	-	9 469	13 089	-	22 558	-	-	9 564	15 825	-	25 389
Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels	9	-	-	-	27	-	27	-	-	-	25	-	25
Sous-groupe de la ligne 5 correspondant aux titres perpétuels	10	25 241	10 826	-	-	-	36 067	25 349	10 788	-	-	-	36 137

		2023 T3					2023 T2						
		Rang de créancier					Rang de créancier						
		1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5	1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5
		(rang le plus bas)					(rang le plus élevé)						
		Actions ordinaires	Actions privilégiées et billets de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance admissibles à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme	Actions ordinaires	Actions privilégiées et billets de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance admissibles à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme
Description du rang du créancier (texte libre)	11												
Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	12	25 833	11 253	11 425	100 872	-	149 383	25 852	11 253	11 479	98 316	-	146 900
Sous-groupe de la ligne 12 correspondant aux passifs exclus	13	16	11	218	15 764	-	16 009	117	10	204	17 540	-	17 871
Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 12 moins ligne 13)	14	25 817	11 242	11 207	85 108	-	133 374	25 735	11 243	11 275	80 776	-	129 029
Sous-groupe de la ligne 14 potentiellement admissible en tant que TLAC	15	25 817	11 242	11 207	85 108	-	133 374	25 735	11 243	11 275	80 776	-	129 029
Sous-groupe de la ligne 15 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an mais inférieure à 2 ans	16	-	-	-	21 040	-	21 040	-	-	-	20 567	-	20 567
Sous-groupe de la ligne 15 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans mais inférieure à 5 ans	17	-	-	-	46 822	-	46 822	-	-	-	43 000	-	43 000
Sous-groupe de la ligne 15 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans mais inférieure à 10 ans	18	-	-	11 207	17 226	-	28 433	-	-	11 275	17 189	-	28 464
Sous-groupe de la ligne 15 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels	19	-	-	-	20	-	20	-	-	-	20	-	20
Sous-groupe de la ligne 15 correspondant aux titres perpétuels	20	25 817	11 242	-	-	-	37 059	25 735	11 243	-	-	-	36 978

		2023 T1					
		Rang de créancier					
		1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5
		(rang le plus bas)					
		Actions ordinaires	Actions privilégiées et billets de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance admissibles à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme
Description du rang du créancier (texte libre)	21						
Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	22	25 094	11 253	11 444	96 319	-	144 110
Sous-groupe de la ligne 22 correspondant aux passifs exclus	23	121	9	201	7 161	-	7 492
Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 22 moins ligne 23)	24	24 973	11 244	11 243	89 158	-	136 618
Sous-groupe de la ligne 24 potentiellement admissible en tant que TLAC	25	24 973	11 244	11 243	89 158	-	136 618
Sous-groupe de la ligne 25 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an mais inférieure à 2 ans	26	-	-	-	25 702	-	25 702
Sous-groupe de la ligne 25 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans mais inférieure à 5 ans	27	-	-	-	44 820	-	44 820
Sous-groupe de la ligne 25 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans mais inférieure à 10 ans	28	-	-	11 243	18 616	-	29 859
Sous-groupe de la ligne 25 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels	29	-	-	-	20	-	20
Sous-groupe de la ligne 25 correspondant aux titres perpétuels	30	24 973	11 244	-	-	-	36 217

¹ Conformément au régime de recapitalisation interne des banques canadiennes, les titres de créance admissibles à la recapitalisation interne sont subordonnés aux autres passifs. Selon le régime de recapitalisation interne, les titres de créance admissibles à la recapitalisation interne, lesquels sont d'ordinaire de rang égal aux autres passifs en cas de liquidation, sont assujettis à une conversion en vertu de pouvoirs de résolution conférés par la loi, tandis que les autres passifs ne sont pas assujettis à une telle conversion.

² Conformément aux exigences du BSIF, cette colonne n'a pas besoin d'être remplie à l'heure actuelle.

Répartition géographique des expositions au risque de crédit utilisées dans le calcul de l'exigence pour réserve de fonds propres contracyclique (CCyB1)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

		2024 T1			
		Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique			
		Taux de la réserve de fonds propres contracyclique		Taux de la réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque	Montant de la réserve de fonds propres contracyclique
Par pays					
Australie	1	1,00 %	111 \$		
France	2	1,00	77		
Allemagne	3	0,75	1 245		
Luxembourg	4	0,50	140		
Pays-Bas	5	1,00	191		
Royaume-Uni	6	2,00	1 753		
Norvège	7	2,50	5		
Somme des lignes 1 à 7	8		3 522 \$		
Total ¹	9		400 173 \$	0,01 %	6 \$
		2023 T4			
		Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction des risques utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique			
		Taux de la réserve de fonds propres contracyclique		Taux de la réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque	Montant de la réserve de fonds propres contracyclique
Par pays					
Australie	10	1,00 %	89 \$		
France	11	0,50	127		
Allemagne	12	0,75	1 423		
Luxembourg	13	0,50	172		
Pays-Bas	14	1,00	168		
Royaume-Uni	15	2,00	1 700		
Norvège	16	2,50	6		
Somme des lignes 1 à 7	17		3 685 \$		
Total ¹	18		393 132 \$	0,01 %	6 \$

¹ Total des actifs pondérés en fonction des risques liés aux expositions au risque de crédit du secteur privé à travers tous les territoires de compétence auxquels la Banque est exposée, y compris celles qui n'ont pas de taux de la réserve de fonds propres contracyclique ou dont le taux est fixé à zéro.

Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (AP1)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

	N° de ligne	Actifs pondérés en fonction des risques ¹					Exigences de fonds propres minimums ²					Modèle du BSIF
		2024	2023				2024	2023				
		T1	T4	T3	T2	T1	T1	T4	T3	T2	T1	
Risque de crédit, compte non tenu du risque de crédit de contrepartie (RCC)	1	415 426	412 057	389 987	389 154	373 596	33 234	32 965	31 199	31 132	29 888	1
<i>Dont l'approche standard (AS)³</i>	2	54 493	56 251	53 383	54 045	33 548	4 359	4 500	4 271	4 324	2 684	2
<i>Dont l'approche fondée sur les notations internes « fondation » (approche NI fondation)</i>	3	84 139	86 304	82 140	79 490	s. o.	6 731	6 905	6 571	6 359	s. o.	3
<i>Dont l'approche des critères de classement de l'autorité de contrôle</i>	4	–	–	–	–	s. o.	–	–	–	–	s. o.	4
<i>Dont l'approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée)</i>	5	276 794	269 502	254 464	255 619	340 048	22 144	21 560	20 357	20 449	27 204	5
Risque de crédit de contrepartie	6	13 639	17 158	15 841	16 005	18 680	1 091	1 373	1 267	1 280	1 494	6
<i>Dont l'approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie (AS-RCC)</i>	7	7 667	10 769	9 654	9 930	8 328	613	862	772	794	666	7
<i>Dont la méthode des modèles internes (MMI)</i>	8	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	8
<i>Dont les autres RCC⁴</i>	9	5 972	6 389	6 187	6 075	10 352	478	511	495	486	828	9
Rajustement de la valeur du crédit (RVC) ⁵	10	5 860	8 381	6 754	6 659	s. o.	469	670	540	533	s. o.	10
Positions en actions détenues dans le portefeuille bancaire selon l'approche des marchés ⁶	11	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	24 635	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	1 971	7
Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche par transparence	12	2 876	2 848	2 985	3 094	2 385	230	228	239	248	191	11
Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche fondée sur le mandat	13	421	424	400	413	310	34	34	32	33	25	12
Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche de repli ⁷	14	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	491	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	39	10
Risque de règlement	15	74	250	218	253	49	6	20	17	20	4	13
Expositions de titrisation du portefeuille bancaire	16	15 786	16 652	16 445	16 916	17 532	1 263	1 332	1 316	1 353	1 403	14
<i>Dont l'approche de la titrisation fondée sur les notations internes (SEC-IRBA)</i>	17	2 169	2 404	2 450	2 577	1 327	174	192	196	206	106	15
<i>Dont l'approche de la titrisation fondée sur les notations externes (SEC-ERBA), y compris l'approche fondée sur les évaluations internes (EI)</i>	18	13 531	14 167	13 913	14 219	16 035	1 082	1 134	1 113	1 138	1 283	16
<i>Dont l'approche standard de la titrisation (SEC-SA)</i>	19	86	81	82	120	170	7	6	7	9	14	17
Risque de marché ⁵	20	23 895	16 952	16 911	21 777	19 554	1 912	1 356	1 353	1 742	1 564	18
<i>Dont l'approche standard (AS)</i>	21	23 895	2 608	2 336	6 232	2 806	1 912	209	187	499	224	19
<i>Dont les approches des modèles internes (AMI)</i>	22	–	14 344	14 575	15 545	16 748	–	1 147	1 166	1 243	1 340	20
Exigence de fonds propres entre portefeuille de négociation et portefeuille bancaire	23	–	–	–	–	s. o.	–	–	–	–	s. o.	21
Risque opérationnel	24	89 205	87 077	85 703	83 938	64 987	7 136	6 966	6 856	6 715	5 199	22
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques de 250 %)	25	12 242	9 362	9 636	11 189	9 425	979	749	771	896	754	23
Plancher des actifs pondérés en fonction des risques appliqué (%)	26	67,5	65,0	65,0	65,0	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	24
Ajustement au moyen du plancher (avant application du plafond transitoire) ⁸	27	–	–	–	–	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	25
Ajustement au moyen du plancher (après application du plafond transitoire) ⁸	28	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	26
Total (somme des lignes 1, 6, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 20, 23, 24, 25 et 28)	29	579 424	571 161	544 880	549 398	531 644	46 354	45 693	43 590	43 952	42 532	27

¹ Le cas échéant, les actifs pondérés en fonction des risques tiennent compte d'un facteur scalaire de 6 %.

² L'exigence minimale correspond à 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

³ Tient compte d'autres actifs et de titres de capitaux propres assujettis à la pondération en fonction des risques prescrite par la réglementation.

⁴ Tiennent compte des contreparties centrales admissibles (CC admissibles) et des transactions assimilables aux pensions.

⁵ À compter du premier trimestre de 2024, l'examen fondamental du portefeuille de négociation a été mis en place pour le risque de marché et le RVC.

⁶ À partir du deuxième trimestre de 2023, les positions en actions sont incluses dans les expositions au risque de crédit selon l'approche standard.

⁷ À partir du deuxième trimestre de 2023, ces placements sont déduits des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires.

⁸ Le plafond transitoire du CBCB n'est pas en vigueur au Canada, par conséquent, les lignes 27 et 28 correspondent au résultat obtenu en appliquant le facteur transitoire du BSIF actuel présenté à la ligne 26.

Comparaison entre les APR modélisés et les APR calculés selon l'approche standard au niveau du risque (CMS1)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

		2024			
		T1			
		APR pour les approches modélisées que les BIS1 ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels ¹	APR calculés selon l'approche standard intégrale ²
Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	1	360 933 \$	54 493 \$	415 426 \$	629 920 \$
Risque de crédit de contrepartie	2	11 864	1 775	13 639	54 121
Rajustement de la valeur du crédit	3	-	5 860	5 860	5 860
Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	4	6 463	9 323	15 786	22 788
Risque de marché	5	-	23 895	23 895	23 895
Risque opérationnel	6	-	89 205	89 205	89 205
APR résiduels ³	7	-	15 613	15 613	15 613
Total	8	379 260 \$	200 164 \$	579 424 \$	841 402 \$

		2023			
		T4			
		APR pour les approches modélisées que les BIS1 ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels ¹	APR calculés selon l'approche standard intégrale ²
Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	9	355 806 \$	56 251 \$	412 057 \$	629 658 \$
Risque de crédit de contrepartie	10	14 560	2 598	17 158	60 791
Rajustement de la valeur du crédit	11	-	8 381	8 381	8 381
Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	12	6 904	9 748	16 652	25 335
Risque de marché	13	14 344	2 608	16 952	6 488
Risque opérationnel	14	-	87 077	87 077	87 077
APR résiduels ³	15	-	12 884	12 884	12 884
Total	16	391 614 \$	179 547 \$	571 161 \$	830 614 \$

¹ Représente les actifs pondérés en fonction des risques pour la période comme présentés dans le tableau AP1.

² Représente les actifs pondérés en fonction des risques qui constituent le fondement du plancher réglementaire.

³ Les APR résiduels se composent des placements en actions dans des fonds du risque de règlement et des montants inférieurs aux seuils de déduction.

Comparaison des APR modélisés et standards pour le risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs (CMS2)

(en millions de dollars) À la date du bilan		2024 T1			
N° de ligne		APR pour les approches modélisées que les BISI ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels	APR calculés selon l'approche standard intégrale
1	Emprunteurs souverains	11 938 \$	97 \$	12 035 \$	16 259 \$
1a	<i>Dont ceux catégorisés comme BMD/ESP selon l'AS¹</i>	10 920	-	10 920	15 426
2	Banques et autres institutions financières	6 095	539	6 634	12 040
3	Obligations sécurisées	1 516	-	1 516	1 133
4	Actions	-	24 786	24 786	24 786
5	Créances achetées	-	-	-	-
6	Entreprises	197 596	934	198 530	298 717
6a	<i>Dont celles soumises à l'approche F-NI</i>	76 484	-	76 484	147 528
6b	<i>Dont celles soumises à l'approche A-NI</i>	121 112	-	121 112	150 255
7	Clientèle de détail	140 405	4 372	144 777	243 776
7a	<i>Dont les expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail</i>	40 719	252	40 971	41 266
7b	<i>Dont les autres expositions sur la clientèle de détail</i>	45 633	1 950	47 583	71 977
7c	<i>Dont les hypothèques résidentielles de la clientèle de détail</i>	54 053	2 170	56 223	130 533
8	Financement spécialisé	3 383	-	3 383	9 444
8a	<i>Dont l'immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité</i>	2 448	-	2 448	8 349
9	Autres	-	23 765	23 765	23 765
10	Total	360 933 \$	54 493 \$	415 426 \$	629 920 \$

		2023 T4			
N° de ligne		APR pour les approches modélisées que les BISI ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels	APR calculés selon l'approche standard intégrale
11	Emprunteurs souverains	13 138 \$	96 \$	13 234 \$	16 283 \$
11a	<i>Dont ceux catégorisés comme BMD/ESP selon l'AS¹</i>	12 403	-	12 403	15 317
12	Banques et autres institutions financières	6 288	644	6 932	12 536
13	Obligations sécurisées	1 703	-	1 703	1 239
14	Actions	-	24 828	24 828	24 828
15	Créances achetées	-	-	-	-
16	Entreprises	197 173	1 006	198 179	293 263
16a	<i>Dont celles soumises à l'approche F-NI</i>	78 267	-	78 267	145 341
16b	<i>Dont celles soumises à l'approche A-NI</i>	118 906	-	118 906	146 916
17	Clientèle de détail	134 136	4 606	138 742	246 696
17a	<i>Dont les expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail</i>	39 587	248	39 835	41 470
17b	<i>Dont les autres expositions sur la clientèle de détail</i>	43 334	1 963	45 297	72 275
17c	<i>Dont les hypothèques résidentielles de la clientèle de détail</i>	51 215	2 395	53 610	132 951
18	Financement spécialisé	3 368	-	3 368	9 742
18a	<i>Dont l'immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité</i>	2 846	-	2 846	8 919
19	Autres	-	25 071	25 071	25 071
20	Total	355 806 \$	56 251 \$	412 057 \$	629 658 \$

¹ Banques multilatérales de développement / entités du secteur public (BMD/ESP).

États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de crédit

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de ligne		2024 T1				2023 T4			
		Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI	Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période		441 593	\$ 355 806	\$ 25 539	\$ 14 560	419 671	\$ 336 604	\$ 22 595	\$ 13 541
1	Montant des actifs ⁴	8 415	8 317	(1 696)	(356)	352	2 100	2 394	804
2	Qualité des actifs ⁵	2 001	1 997	(363)	(363)	7 031	7 031	(189)	(192)
3	Mise à jour des modèles ⁶	577	577	–	–	–	–	–	–
4	Méthode et politique ⁷	1 354	1 354	(3 468)	(1 705)	–	–	–	–
5	Acquisitions et cessions ⁸	–	–	–	–	–	–	–	–
6	Variations des taux de change ⁹	(9 031)	(7 118)	(513)	(272)	13 016	10 071	739	407
7	Autres ¹⁰	1 916	–	–	–	1 523	–	–	–
8	Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	446 825	\$ 360 933	\$ 19 499	\$ 11 864	441 593	\$ 355 806	\$ 25 539	\$ 14 560
9									

N° de ligne		2023 T3				2023 T2			
		Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI	Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période		421 019	\$ 335 109	\$ 22 664	\$ 13 654	428 423	\$ 340 048	\$ 18 680	\$ 10 645
10	Montant des actifs ⁴	4 754	5 198	385	140	155	1 548	(941)	(417)
11	Qualité des actifs ⁵	1 465	1 465	12	12	4 966	4 966	63	48
12	Mise à jour des modèles ⁶	40	40	–	–	(1 625)	(1 625)	–	–
13	Méthode et politique ⁷	–	–	–	–	(20 739)	(13 525)	3 206	3 243
14	Acquisitions et cessions ⁸	–	–	–	–	5 019	–	1 418	–
15	Variations des taux de change ⁹	(6 840)	(5 208)	(466)	(265)	4 826	3 697	238	135
16	Autres ¹⁰	(767)	–	–	–	(6)	–	–	–
17	Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	419 671	\$ 336 604	\$ 22 595	\$ 13 541	421 019	\$ 335 109	\$ 22 664	\$ 13 654
18									

N° de ligne		2023 T1			
		Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période		411 189	\$ 324 291	\$ 19 151	\$ 11 223
19	Montant des actifs ⁴	9 230	8 465	(680)	(806)
20	Qualité des actifs ⁵	6 821	6 821	198	221
21	Mise à jour des modèles ⁶	(240)	(240)	–	–
22	Méthode et politique ⁷	5 068	5 068	–	–
23	Acquisitions et cessions ⁸	–	–	–	–
24	Variations des taux de change ⁹	(5 780)	(4 357)	11	7
25	Autres ¹⁰	2 135	–	–	–
26	Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	428 423	\$ 340 048	\$ 18 680	\$ 10 645
27					

¹ Le risque de crédit non lié à une contrepartie comprend les prêts et avances consentis aux particuliers et aux petites entreprises clientes des services de détail, aux entreprises clientes des services de gros et commerciaux et aux banques et aux gouvernements. Il comprend aussi les titres de dette, les titres de capitaux propres et les autres actifs, y compris les charges payées d'avance, l'impôt différé, et les terrains, bâtiments, matériel et mobilier et autres actifs amortissables.

² Reflète les exigences du troisième pilier applicables aux états des flux d'actifs pondérés des risques pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI (RC8), qui ne tient compte ni des titrisations ni des titres de capitaux propres.

³ Le RCC comprend les dérivés négociés hors Bourse, les transactions assimilables aux pensions, les transactions réglées par des contreparties centrales et les actifs pondérés en fonction des risques calculés selon le RVC.

⁴ La catégorie Montant des actifs comprend des modifications internes de la taille et de la composition du portefeuille (y compris les nouvelles affaires et les prêts arrivant à échéance) et, pour le premier trimestre de 2024, le montant correspondant a augmenté dans différents portefeuilles des secteurs Services bancaires de gros et Services de détail aux États-Unis.

⁵ La catégorie Qualité des actifs concerne les changements touchant la qualité du portefeuille du fait de l'expérience, en ce qui a trait par exemple aux comportements des clients ou aux facteurs démographiques, y compris des changements par suite du recalibrage/remaniement de modèles, et, pour le premier trimestre de 2024, le montant correspondant a surtout augmenté dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Services de détail aux États-Unis, augmentation en partie contrebalancée par l'incidence de la mise à jour annuelle dans le cours normal des activités des paramètres du risque de crédit autre que de détail.

⁶ La catégorie Mises à jour des modèles englobe la mise en œuvre de modèles, les modifications du champ d'application des modèles ou toute modification visant à corriger un dysfonctionnement des modèles et, pour le premier trimestre de 2024, le montant correspondant a augmenté en raison d'un changement dans l'utilisation des modèles pour les produits de détail nouvellement créés.

⁷ Les incidences de la catégorie Méthode et politique reflètent les changements récents apportés aux méthodes de calcul du fait de changements à la politique réglementaire comme les nouveaux règlements et, pour le premier trimestre de 2024 en ce qui a trait au risque de crédit, le montant correspondant a augmenté du fait d'une nouvelle règle relative aux expositions aux prêts garantis par des biens immobiliers en amortissement négatif. En ce qui a trait au risque de crédit de contrepartie, le montant correspondant a diminué en raison de la mise en place de l'examen fondamental du portefeuille de négociation pour le RVC.

⁸ La catégorie Acquisitions et cessions concerne les changements attribuables à des acquisitions ou cessions d'entreprises.

⁹ La catégorie Variations des taux de change reflète principalement les fluctuations attribuables à une variation du taux de change du dollar américain pour les portefeuilles américains surtout dans les secteurs Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros.

¹⁰ La catégorie Autres est composée des éléments non décrits dans les catégories ci-dessus, notamment les charges payées d'avance, l'impôt différé, les terrains, bâtiments, matériel et mobilier et autres actifs amortissables et les autres actifs.

États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de marché

(en millions de dollars)

À la date du bilan

	N° de ligne	2024		2023							
		T1		T4	T3	T2	T1				
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	1	16 952	\$	16 911	\$	21 777	\$	19 554	\$	22 913	\$
Variation dans les niveaux de risque ¹	2	(1 925)		41		(1 407)		(1 397)		(3 359)	
Mises à jour des modèles ²	3	–		–		–		–		–	
Méthode et politique ³	4	8 868		–		(3 459)		–		–	
Acquisitions et cessions ⁴	5	–		–		–		3 620		–	
Variations des taux de change et autres ⁵	6	négl.		négl.		négl.		négl.		négl.	
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	7	23 895	\$	16 952	\$	16 911	\$	21 777	\$	19 554	\$

¹ La catégorie Variation dans les niveaux de risque reflète les changements dans les risques attribuables à des changements dans les positions et aux fluctuations du marché.

² La catégorie Mises à jour des modèles reflète les mises à jour apportées aux modèles afin de tenir compte de l'expérience récente et des modifications dans le champ d'application des modèles.

³ La catégorie Méthode et politique reflète les changements récents apportés aux méthodes de calcul du fait de changements à la politique réglementaire, compte tenu de la mise en œuvre de l'approche standard de Bâle III.

⁴ La catégorie Acquisitions et cessions concerne les changements attribuables à des acquisitions ou cessions d'entreprises.

⁵ La catégorie Variations des taux de change et autres concerne des variations considérées comme négligeables (négl.) étant donné que les mesures d'exposition aux risques des actifs pondérés en fonction des risques sont en dollars canadiens. Par conséquent, aucune conversion n'est requise.

États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque opérationnel

(en millions de dollars)

À la date du bilan

	N° de ligne	2024		2023							
		T1		T4	T3	T2	T1				
Information à fournir pour le risque opérationnel – Variation des actifs pondérés en fonction des risques par facteur clé											
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	1	87 077	\$	85 703	\$	83 938	\$	64 987	\$	63 795	\$
Croissance des activités ¹	2	1 413		2 267		1 765		1 542		–	
Méthode et politique ²	3	–		–		–		14 103		–	
Acquisitions et cessions ³	4	–		–		–		3 306		–	
Variation dans les niveaux de risque ⁴	5	715		(893)		–		–		–	
Revenus générés ⁵	6	s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		1 192	
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période⁶	7	89 205	\$	87 077	\$	85 703	\$	83 938	\$	64 987	\$

¹ La catégorie Croissance des activités reflète les variations de l'indicateur d'activité (IA) moyen sur trois ans; une mesure financière approximative de l'exposition au risque opérationnel utilisée par l'approche standard (AS) de Bâle III.

² La catégorie Méthode et politique reflète les changements récents apportés aux méthodes de calcul du fait de changements à la politique réglementaire.

³ La catégorie Acquisitions et cessions concerne les changements attribuables à des acquisitions ou cessions d'entreprise.

⁴ La catégorie Variation dans les niveaux de risque reflète les variations des pertes opérationnelles moyennes sur dix ans par rapport à l'IA.

⁵ La variation touchant la catégorie Revenus générés est attribuable à une variation de la moyenne sur trois ans des produits annuels bruts selon l'approche standard.

⁶ La TD a adopté l'AS selon Bâle III à l'égard des actifs pondérés en fonction du risque opérationnel au deuxième trimestre de 2023 conformément aux exigences du BSIF.

Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires (L1)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2024 T1							
			Valeurs comptables qui entrent dans le périmètre de consolidation réglementaire ²			Valeurs comptables des éléments ¹				
			Valeurs comptables d'après les états financiers publiés		Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie	Soumis au cadre de titrisation	Soumis au cadre du risque de marché	Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres	
Actif										
	Trésorerie et montants à recevoir de banques	1	6 333	\$ 6 237	\$ 6 857	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ (620)
	Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	2	75 048	74 905	74 630	-	-	-	275	-
	Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	3	161 520	161 520	2 457	-	-	-	159 063	-
	Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	4	6 985	6 379	1 995	-	5 543	-	-	(1 159)
	Dérivés	5	60 574	60 573	-	60 573	-	-	56 397	-
	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	6	5 970	1 792	1 973	-	-	-	-	(181)
	Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	7	74 730	71 321	65 446	-	4 197	-	-	1 678
	Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	8	300 071	300 045	247 085	-	53 343	-	-	(383)
	Valeurs mobilières prises en pension	9	199 079	199 079	-	199 079	-	-	8 606	-
	Prêts hypothécaires résidentiels	10	321 670	321 670	322 163	-	-	-	-	(493)
	Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	11	217 397	217 397	217 693	-	-	-	-	(296)
	Cartes de crédit	12	38 635	38 635	30 084	-	7 903	-	-	648
	Entreprises et gouvernements	13	333 899	333 899	315 521	-	25 645	-	-	(7 267)
	Provision pour pertes sur créances	14	(7 265)	(7 265)	(2)	-	-	-	-	(7 263)
	Engagements de clients au titre d'acceptations	15	13 066	13 066	13 066	-	-	-	-	-
	Participation dans Schwab	16	9 548	9 548	9 548	-	-	-	-	-
	Goodwill	17	18 098	18 098	-	-	-	-	-	18 098
	Autres immobilisations incorporelles	18	2 799	2 799	-	-	-	-	-	2 799
	Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	19	9 524	9 427	9 427	-	-	-	-	-
	Actifs d'impôt différé	20	3 928	3 825	1 329	-	-	-	-	2 496
	Montants à recevoir des courtiers et des clients	21	34 770	34 770	4 628	-	-	-	-	30 142
	Autres actifs	22	24 513	23 171	10 730	7 434	-	-	-	5 007
	Total de l'actif	23	1 910 892	\$ 1 900 891	\$ 1 334 630	\$ 267 086	\$ 96 631	\$ 224 341	\$ 43 206	\$
Passif										
	Dépôts détenus à des fins de transaction	24	30 634	\$ 30 634	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 27 226	\$ -	\$ 3 408
	Dérivés	25	54 073	54 073	-	54 073	-	-	51 749	-
	Passifs de titrisation à la juste valeur	26	16 543	16 543	-	-	-	-	16 543	-
	Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	27	180 112	180 112	-	-	-	-	2	180 110
	Dépôts	28	1 181 254	1 181 254	-	-	-	-	-	1 181 254
	Acceptations	29	13 066	13 066	-	-	-	-	-	13 066
	Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	30	42 875	42 875	-	-	-	-	41 088	1 787
	Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	31	174 129	174 129	-	174 129	-	-	11 760	-
	Passifs de titrisation au coût amorti	32	12 358	12 358	-	-	-	-	-	12 358
	Montants à payer aux courtiers et aux clients	33	34 012	34 012	-	-	-	-	-	34 012
	Passifs liés aux assurances	34	5 921	17	-	-	-	-	-	17
	Autres passifs	35	43 926	39 829	-	-	-	-	-	39 829
	Billets et débiteures subordonnés	36	9 554	9 554	-	-	-	-	-	9 554
	Total du passif	37	1 798 457	\$ 1 788 456	\$ -	\$ 228 202	\$ -	\$ 148 368	\$ 1 475 395	\$

¹ Certains éléments peuvent être inclus dans plus d'une colonne s'ils sont exposés à la fois au risque de crédit et au risque de marché.

² Excluent les actifs et passifs des filiales d'assurances.

Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers (LI2)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

	N° de ligne	2024				
		T1				
		Éléments soumis au				
		Total	Cadre du risque de crédit	Cadre du risque de crédit de contrepartie ¹	Cadre de titrisation	Cadre du risque de marché
Valeur comptable de l'actif qui entre dans le périmètre de consolidation réglementaire	1	1 922 688	\$ 1 334 630	\$ 267 086	\$ 96 631	\$ 224 341
Valeur comptable du passif qui entre dans le périmètre de consolidation réglementaire	2	376 570	–	228 202	–	148 368
Montant net total qui entre dans le périmètre de consolidation réglementaire	3	1 546 118	1 334 630	38 884	96 631	75 973
Éléments hors bilan	4	379 093	358 706	–	20 387	–
Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2	5	47 383	–	47 383	–	–
Ajustement au titre des dérivés et de l'exposition potentielle future (EPF)	6	73 410	–	73 410	–	–
Majoration des transactions assimilables aux pensions	7	348 258	–	348 258	–	–
Valeur réglementaire des expositions	8	2 394 262	\$ 1 693 336	\$ 507 935	\$ 117 018	\$ 75 973

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les pertes en cas de défaillance (PCD), et non dans les expositions en cas de défaillance (ECD).

Qualité de crédit des actifs (RC1)¹

(en millions de dollars)
À la date du bilan

		N° de ligne		2024						
				T1						
		Valeur comptable brute des :			Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS :		Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI		Valeurs nettes	
		Expositions en défaut ²	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ³	Réparties dans la catégorie réglementaire particulière ⁴	Réparties dans la catégorie réglementaire générale ⁴				
Prêts	1	3 709	\$ 887 428	\$ (7 265)	\$ (2)	\$ (8)	\$ (7 255)	\$	883 872	
Titres de créance	2	–	312 892	(2)	–	–	(2)		312 890	
Expositions hors bilan	3	197	707 630	(1 000)	–	–	(1 000)		706 827	
Total	4	3 906	\$ 1 907 950	\$ (8 267)	\$ (2)	\$ (8)	\$ (8 257)	\$	1 903 589	
2023										
T4										
		Valeur comptable brute des :			Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS :		Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI		Valeurs nettes	
		Expositions en défaut ²	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ³	Réparties dans la catégorie réglementaire particulière ⁴	Réparties dans la catégorie réglementaire générale ⁴				
Prêts	5	3 299	\$ 880 426	\$ (7 130)	\$ (2)	\$ (8)	\$ (7 120)	\$	876 595	
Titres de créance	6	–	312 601	(2)	–	–	(2)		312 599	
Expositions hors bilan	7	107	712 370	(1 049)	–	–	(1 049)		711 428	
Total	8	3 406	\$ 1 905 397	\$ (8 181)	\$ (2)	\$ (8)	\$ (8 171)	\$	1 900 622	
2023										
T3										
		Valeur comptable brute des :			Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS :		Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI		Valeurs nettes	
		Expositions en défaut ²	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ³	Réparties dans la catégorie réglementaire particulière ⁴	Réparties dans la catégorie réglementaire générale ⁴				
Prêts	9	2 980	\$ 855 082	\$ (6 782)	\$ (2)	\$ (8)	\$ (6 772)	\$	851 280	
Titres de créance	10	–	309 572	(1)	–	–	(1)		309 571	
Expositions hors bilan	11	97	690 291	(988)	–	–	(988)		689 400	
Total	12	3 077	\$ 1 854 945	\$ (7 771)	\$ (2)	\$ (8)	\$ (7 761)	\$	1 850 251	
2023										
T2										
		Valeur comptable brute des :			Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS :		Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI		Valeurs nettes	
		Expositions en défaut ²	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ³	Réparties dans la catégorie réglementaire particulière ⁴	Réparties dans la catégorie réglementaire générale ⁴				
Prêts	13	2 659	\$ 832 993	\$ (6 641)	\$ (3)	\$ (9)	\$ (6 629)	\$	829 011	
Titres de créance	14	–	334 319	(2)	–	–	(2)		334 317	
Expositions hors bilan	15	104	689 916	(1 000)	–	–	(1 000)		689 020	
Total	16	2 763	\$ 1 857 228	\$ (7 643)	\$ (3)	\$ (9)	\$ (7 631)	\$	1 852 348	

¹ Exclut les filiales d'assurance, les expositions de titrisation, les actifs à la juste valeur par le biais du résultat net et les prêts dépréciés acquis.

² Comprennent le total des expositions liées à des actifs dépréciés, dont une tranche de 2 568 millions de dollars (2 175 millions de dollars au 31 octobre 2023; 1 954 millions de dollars au 31 juillet 2023, 1 646 millions de dollars au 30 avril 2023) est classée dans la catégorie des actifs en défaut et une tranche de 1 141 millions de dollars au 31 janvier 2024 (1 124 millions de dollars au 31 octobre 2023; 1 026 millions de dollars au 31 juillet 2023; 1 013 millions de dollars au 30 avril 2023) est classée dans les catégories d'actifs surveillés ou à risque élevé.

³ Comprennent les provisions à l'étape 1, à l'étape 2 et à l'étape 3.

⁴ La catégorie réglementaire particulière correspond aux provisions pour pertes de crédit attendues à l'étape 3. La catégorie réglementaire générale correspond aux provisions pour pertes de crédit attendues à l'étape 1 et à l'étape 2.

Qualité de crédit des actifs (RC1)¹ (suite)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

	N° de ligne	2023									
		T1									
		Valeur comptable brute des :			Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS :				Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI		
	Expositions en défaut ²	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ³	Réparties dans la catégorie réglementaire particulière ⁴	Réparties dans la catégorie réglementaire générale ⁴					Valeurs nettes	
Prêts	1	2 591	\$ 829 343	\$ (6 489)	\$ (3)	\$ (11)	\$ (6 475)	\$	\$	825 445	\$
Titres de créance	2	–	335 899	(1)	–	–	(1)			335 898	
Expositions hors bilan	3	124	612 423	(985)	–	–	(985)			611 562	
Total	4	2 715	\$ 1 777 665	\$ (7 475)	\$ (3)	\$ (11)	\$ (7 461)	\$	\$	1 772 905	\$

¹ Exclut les filiales d'assurance, les expositions de titrisation, les actifs à la juste valeur par le biais du résultat net et les prêts dépréciés acquis.

² Comprennent le total des expositions liées à des actifs dépréciés, dont une tranche de 1 541 millions de dollars est classée dans la catégorie des actifs en défaut et une tranche de 1 050 millions de dollars au 31 janvier 2023 est classée dans les catégories d'actifs surveillés ou à risque élevé.

³ Comprennent les provisions à l'étape 1, à l'étape 2 et à l'étape 3.

⁴ La catégorie réglementaire particulière consiste en provisions pour pertes de crédit attendues à l'étape 3. La catégorie réglementaire générale consiste en provisions pour pertes de crédit attendues à l'étape 1 et à l'étape 2.

Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (RC3)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2024 T1					2023 T4				
			Expositions non garanties – valeur comptable	Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³	Expositions non garanties – valeur comptable	Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³
Prêts		1	319 874	\$ 571 263	\$ 487 781	\$ 83 417	\$ 65	310 815	\$ 572 910	\$ 488 142	\$ 84 697	\$ 71
Titres de créance		2	311 873	1 019	–	–	1 019	311 632	969	–	–	969
Total		3	631 747	\$ 572 282	\$ 487 781	\$ 83 417	\$ 1 084	622 447	\$ 573 879	\$ 488 142	\$ 84 697	\$ 1 040
<i>Dont expositions en défaut</i>		4	<i>2 208</i>	<i>1 501</i>	<i>1 313</i>	<i>188</i>	<i>–</i>	<i>1 836</i>	<i>1 463</i>	<i>1 283</i>	<i>180</i>	<i>–</i>
			2023 T3					2023 T2				
			Expositions non garanties – valeur comptable	Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³	Expositions non garanties – valeur comptable	Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³
Prêts		5	301 564	\$ 556 498	\$ 473 115	\$ 83 314	\$ 69	293 093	\$ 542 559	\$ 458 116	\$ 84 412	\$ 31
Titres de créance		6	308 597	975	–	–	975	333 461	858	–	–	858
Total		7	610 161	\$ 557 473	\$ 473 115	\$ 83 314	\$ 1 044	626 554	\$ 543 417	\$ 458 116	\$ 84 412	\$ 889
<i>Dont expositions en défaut</i>		8	<i>1 622</i>	<i>1 358</i>	<i>1 196</i>	<i>162</i>	<i>–</i>	<i>1 359</i>	<i>1 300</i>	<i>1 129</i>	<i>171</i>	<i>–</i>
			2023 T1									
			Expositions non garanties – valeur comptable	Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³					
Prêts		9	296 396	\$ 535 538	\$ 443 349	\$ 92 183	\$ 6					
Titres de créance		10	334 956	943	–	–	943					
Total		11	631 352	\$ 536 481	\$ 443 349	\$ 92 183	\$ 949					
<i>Dont expositions en défaut</i>		12	<i>1 347</i>	<i>1 244</i>	<i>1 090</i>	<i>154</i>	<i>–</i>					

¹ Tient compte des sûretés, des garanties financières et des dérivés de crédit seulement lorsqu'ils donnent lieu à une réduction des exigences de fonds propres.

² Pour les expositions de détail, reflètent la valeur des sûretés au moment de l'octroi des prêts. Pour les expositions autres que de détail, reflètent uniquement la valeur des actifs financiers reçus en garantie.

³ Au 31 janvier 2024, l'effet des dérivés de crédit employés comme techniques ARC sur les actifs pondérés en fonction des risques correspond à une diminution de 0,5 milliard de dollars (une diminution de 0,5 milliard de dollars au 31 octobre 2023; une diminution de 0,5 milliard de dollars au 31 juillet 2023; une diminution de 0,3 milliard de dollars au 30 avril 2023; une diminution de 0,5 milliard de dollars au 31 janvier 2023) (RC7).

Expositions brutes au risque de crédit¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		2024 T1						2023 T4					
N° de ligne		Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total	Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total
Par catégorie de contreparties													
Expositions aux produits de détail													
1	Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	450 730	\$ 70 747	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 521 477	\$ 449 904	\$ 70 063	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 519 967
2	Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	39 461	128 954	–	–	–	168 415	39 365	130 628	–	–	–	169 993
3	Autres expositions aux produits de détail	94 129	8 647	–	–	46	102 822	93 950	8 625	–	–	46	102 621
4	Total	584 320	208 348	–	–	46	792 714	583 219	209 316	–	–	46	792 581
Expositions aux produits autres que de détail													
5	Entreprises	293 396	98 989	230 230	21 860	22 803	667 278	289 697	99 557	220 898	26 063	21 650	657 865
6	Emprunteurs souverains	382 951	11 787	65 469	22 178	9 258	491 643	406 942	11 447	73 605	26 043	9 502	527 539
7	Banques	25 660	3 246	112 674	15 644	2 510	159 734	25 605	3 386	126 963	17 886	2 612	176 452
8	Total	702 007	114 022	408 373	59 682	34 571	1 318 655	722 244	114 390	421 466	69 992	33 764	1 361 856
9	Total	1 286 327	\$ 322 370	\$ 408 373	\$ 59 682	\$ 34 617	\$ 2 111 369	1 305 463	\$ 323 706	\$ 421 466	\$ 69 992	\$ 33 810	\$ 2 154 437
Par pays où le risque est assumé													
10	Canada	701 932	\$ 171 916	\$ 116 132	\$ 17 617	\$ 9 662	\$ 1 017 259	710 214	\$ 169 359	\$ 138 590	\$ 18 391	\$ 9 353	\$ 1 045 907
11	États-Unis	523 465	146 032	171 271	18 527	23 139	882 434	535 518	148 614	158 858	21 306	23 013	887 309
Autres pays													
12	Europe	44 071	3 855	91 331	15 721	1 345	156 323	44 746	4 079	83 702	18 111	1 074	151 712
13	Autres	16 859	567	29 639	7 817	471	55 353	14 985	1 654	40 316	12 184	370	69 509
14	Total	60 930	4 422	120 970	23 538	1 816	211 676	59 731	5 733	124 018	30 295	1 444	221 221
15	Total	1 286 327	\$ 322 370	\$ 408 373	\$ 59 682	\$ 34 617	\$ 2 111 369	1 305 463	\$ 323 706	\$ 421 466	\$ 69 992	\$ 33 810	\$ 2 154 437
Par durée résiduelle des contrats													
16	Moins de 1 an	413 970	\$ 238 266	\$ 405 972	\$ 33 173	\$ 16 497	\$ 1 107 878	420 458	\$ 237 330	\$ 419 890	\$ 37 696	\$ 14 391	\$ 1 129 765
17	De 1 an à 5 ans	577 209	82 209	2 401	19 084	17 855	698 758	587 257	84 543	1 576	24 060	19 143	716 579
18	Plus de 5 ans	295 148	1 895	–	7 425	265	304 733	297 748	1 833	–	8 236	276	308 093
19	Total	1 286 327	\$ 322 370	\$ 408 373	\$ 59 682	\$ 34 617	\$ 2 111 369	1 305 463	\$ 323 706	\$ 421 466	\$ 69 992	\$ 33 810	\$ 2 154 437
Expositions aux produits autres que de détail par industrie													
Immobilier													
20	Résidentiel	38 149	\$ 5 715	\$ 9	\$ 89	\$ 2 140	\$ 46 102	38 364	\$ 5 614	\$ 11	\$ 51	\$ 2 223	\$ 46 263
21	Non résidentiel	55 404	9 289	37	445	688	65 863	55 552	9 269	41	293	703	65 858
22	Total des prêts immobiliers	93 553	15 004	46	534	2 828	111 965	93 916	14 883	52	344	2 926	112 121
23	Agriculture	11 146	723	5	52	29	11 955	10 550	696	5	110	27	11 388
24	Automobile	16 593	6 299	4	1 410	340	24 646	15 788	6 403	4	1 271	363	23 829
25	Services financiers	58 486	16 653	367 039	26 522	4 800	473 500	59 989	15 669	379 468	31 962	4 523	491 611
26	Alimentation, boissons et tabac	8 007	4 037	8	1 752	522	14 326	7 951	3 977	10	1 821	450	14 209
27	Foresterie	1 507	920	–	12	141	2 580	1 553	831	–	19	145	2 548
28	Gouvernements, entités du secteur public et éducation	377 522	9 624	38 888	20 611	6 647	453 292	401 025	9 417	36 793	25 020	6 872	479 127
29	Services de santé et services sociaux	25 375	3 899	116	84	4 003	33 477	24 982	4 285	205	62	3 843	33 377
30	Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	6 580	2 801	23	6	1 085	10 495	6 616	2 797	18	11	1 096	10 538
31	Métaux et mines	4 568	3 276	312	598	809	9 563	4 416	3 328	254	700	855	9 553
32	Pétrole et gaz	5 307	5 143	958	1 227	1 599	14 234	5 041	5 435	764	1 476	1 153	13 869
33	Énergie et services publics	16 668	12 688	9	1 764	5 166	36 295	16 943	12 481	15	1 777	5 071	36 287
34	Services professionnels et autres	23 102	8 882	241	880	1 804	34 909	22 920	9 247	2 557	930	1 781	37 435
35	Commerce de détail	8 732	3 906	38	234	541	13 451	9 318	3 240	40	210	556	13 364
36	Fabrication – divers et vente de gros	15 339	8 917	258	1 051	894	26 459	15 386	9 119	445	830	659	26 439
37	Télécommunications, câblodistribution et médias	9 685	5 527	213	1 266	557	17 248	8 569	5 602	–	1 399	567	16 137
38	Transports	7 921	2 806	–	781	1 883	13 391	8 164	2 853	–	787	1 944	13 748
39	Autres	11 916	2 917	215	898	923	16 869	9 117	4 127	836	1 263	933	16 276
40	Total	702 007	\$ 114 022	\$ 408 373	\$ 59 682	\$ 34 571	\$ 1 318 655	722 244	\$ 114 390	\$ 421 466	\$ 69 992	\$ 33 764	\$ 1 361 856

¹ Les expositions brutes au risque de crédit sont présentées avant les éléments modérateurs du risque de crédit. Ce tableau ne tient pas compte des expositions de titrisation, des expositions sur actions, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

² Les expositions brutes sur le montant non utilisé correspondent aux ECD, soit le montant qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle mais qui serait susceptible de l'être en cas de défaillance sur l'engagement de prêt sous-jacent.

Expositions brutes au risque de crédit¹ (suite)

(en millions de dollars)		2023						2023					
À la date du bilan		T3						T2					
N° de ligne		Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total	Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total
Par catégorie de contreparties													
Expositions aux produits de détail													
1	Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	437 640	\$ 68 093	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 505 733	\$ 425 415	\$ 67 532	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 492 947
2	Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	38 239	132 014	–	–	–	170 253	36 706	131 901	–	–	–	168 607
3	Autres expositions aux produits de détail	89 662	8 375	–	–	43	98 080	88 003	8 361	–	–	43	96 407
4	Total	565 541	208 482	–	–	43	774 066	550 124	207 794	–	–	43	757 961
Expositions aux produits autres que de détail													
5	Entreprises	280 660	92 216	203 578	20 924	21 229	618 607	279 707	94 103	194 696	21 930	20 794	611 230
6	Emprunteurs souverains	389 128	12 578	78 664	24 667	9 366	514 403	435 021	12 335	94 788	27 445	9 859	579 448
7	Banques	23 623	3 247	121 378	16 932	2 303	167 483	26 588	2 895	96 970	15 558	2 517	144 528
8	Total	693 411	108 041	403 620	62 523	32 898	1 300 493	741 316	109 333	386 454	64 933	33 170	1 335 206
9	Total	1 258 952	\$ 316 523	\$ 403 620	\$ 62 523	\$ 32 941	\$ 2 074 559	\$ 1 291 440	\$ 317 127	\$ 386 454	\$ 64 933	\$ 33 213	\$ 2 093 167
Par pays où le risque est assumé													
10	Canada	691 845	\$ 166 047	\$ 125 781	\$ 15 951	\$ 9 640	\$ 1 009 264	693 041	\$ 166 394	\$ 126 650	\$ 17 538	\$ 9 834	\$ 1 013 457
11	États-Unis	506 620	146 320	155 356	20 140	21 903	850 339	521 156	146 248	145 780	20 787	21 794	855 765
Autres pays													
12	Europe	45 388	3 675	82 869	17 176	1 240	150 348	59 600	3 877	80 040	16 748	1 270	161 535
13	Autres	15 099	481	39 614	9 256	158	64 608	17 643	608	33 984	9 860	315	62 410
14	Total	60 487	4 156	122 483	26 432	1 398	214 956	77 243	4 485	114 024	26 608	1 585	223 945
15	Total	1 258 952	\$ 316 523	\$ 403 620	\$ 62 523	\$ 32 941	\$ 2 074 559	\$ 1 291 440	\$ 317 127	\$ 386 454	\$ 64 933	\$ 33 213	\$ 2 093 167
Par durée résiduelle des contrats													
16	Moins de 1 an	382 622	\$ 235 192	\$ 401 620	\$ 33 027	\$ 15 305	\$ 1 067 766	401 209	\$ 235 422	\$ 384 930	\$ 35 078	\$ 14 735	\$ 1 071 374
17	De 1 an à 5 ans	585 934	79 620	2 000	21 248	17 241	706 043	584 617	79 781	1 524	20 762	18 088	704 772
18	Plus de 5 ans	290 396	1 711	–	8 248	395	300 750	305 614	1 924	–	9 093	390	317 021
19	Total	1 258 952	\$ 316 523	\$ 403 620	\$ 62 523	\$ 32 941	\$ 2 074 559	\$ 1 291 440	\$ 317 127	\$ 386 454	\$ 64 933	\$ 33 213	\$ 2 093 167
Expositions aux produits autres que de détail par industrie													
Immobilier													
20	Résidentiel	37 531	\$ 5 240	\$ 3	\$ 65	\$ 2 244	\$ 45 083	37 650	\$ 5 221	\$ 2	\$ 105	\$ 2 179	\$ 45 157
21	Non résidentiel	53 784	8 480	24	247	722	63 257	53 528	9 089	5	403	707	63 732
22	Total des prêts immobiliers	91 315	13 720	27	312	2 966	108 340	91 178	14 310	7	508	2 886	108 889
23	Agriculture	10 278	592	10	54	33	10 967	10 230	589	11	90	38	10 958
24	Automobile	15 199	6 255	5	1 028	343	22 830	14 659	6 316	4	863	336	22 178
25	Services financiers	57 235	15 049	353 512	27 233	4 194	457 223	59 666	15 390	328 997	28 823	4 028	434 904
26	Alimentation, boissons et tabac	7 601	3 768	2	1 871	431	13 673	7 943	3 974	3	1 736	407	14 063
27	Foresterie	1 624	788	–	14	107	2 533	1 612	900	–	24	78	2 614
28	Gouvernements, entités du secteur public et éducation	383 073	8 235	43 805	23 241	6 487	464 841	427 977	8 219	53 719	25 380	6 869	522 164
29	Services de santé et services sociaux	23 966	4 082	169	64	3 609	31 890	24 780	3 887	91	129	3 483	32 370
30	Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	7 081	2 634	13	14	1 111	10 853	6 509	2 457	1	17	1 087	10 071
31	Métaux et mines	4 605	3 188	251	561	855	9 460	4 485	3 304	305	595	913	9 602
32	Pétrole et gaz	5 070	5 015	1 952	1 284	1 532	14 853	4 845	5 220	712	1 220	1 219	13 216
33	Énergie et services publics	15 720	13 207	51	2 059	4 993	36 030	15 882	13 132	46	2 351	5 439	36 850
34	Services professionnels et autres	21 972	8 778	3 190	725	1 698	36 363	22 454	8 813	1 873	678	1 652	35 470
35	Commerce de détail	9 873	2 990	66	265	532	13 726	10 086	3 031	58	228	545	13 948
36	Fabrication – divers et vente de gros	15 070	8 770	91	833	695	25 459	14 601	8 881	89	935	785	25 291
37	Télécommunications, câblodistribution et médias	8 128	5 324	–	1 380	551	15 383	8 199	5 301	–	1 295	592	15 387
38	Transports	7 970	2 692	28	657	1 863	13 210	8 278	2 582	18	787	1 900	13 565
39	Autres	7 631	2 954	448	928	898	12 859	7 932	3 027	520	1 274	913	13 666
40	Total	693 411	\$ 108 041	\$ 403 620	\$ 62 523	\$ 32 898	\$ 1 300 493	741 316	\$ 109 333	\$ 386 454	\$ 64 933	\$ 33 170	\$ 1 335 206

¹ Les expositions brutes au risque de crédit sont présentées avant les éléments modérateurs du risque de crédit. Ce tableau ne tient pas compte des expositions de titrisation, des expositions sur actions, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

² Les expositions brutes sur le montant non utilisé correspondent aux ECD, soit le montant qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle mais qui serait susceptible de l'être en cas de défaillance sur l'engagement de prêt sous-jacent.

Expositions brutes au risque de crédit¹ (suite)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de ligne	2023						
	T1						
	Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total	
Par catégorie de contreparties							
Expositions aux produits de détail							
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	1	418 507	\$ 65 783	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 484 290
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	2	37 333	127 577	–	–	–	164 910
Autres expositions aux produits de détail	3	86 444	8 064	–	–	42	94 550
	4	542 284	201 424	–	–	42	743 750
Expositions aux produits autres que de détail							
Entreprises	5	291 504	135 793	248 823	22 784	22 850	721 754
Emprunteurs souverains	6	451 169	1 799	41 085	28 119	1 766	523 938
Banques	7	32 345	7 870	79 020	15 928	7 490	142 653
	8	775 018	145 462	368 928	66 831	32 106	1 388 345
Total	9	1 317 302	\$ 346 886	\$ 368 928	\$ 66 831	\$ 32 148	\$ 2 132 095
Par pays où le risque est assumé							
Canada	10	686 423	\$ 168 404	\$ 132 250	\$ 17 414	\$ 9 829	\$ 1 014 320
États-Unis	11	559 587	170 688	125 931	21 610	21 005	898 821
Autres pays							
Europe	12	50 302	6 711	77 232	19 242	988	154 475
Autres	13	20 990	1 083	33 515	8 565	326	64 479
	14	71 292	7 794	110 747	27 807	1 314	218 954
Total	15	1 317 302	\$ 346 886	\$ 368 928	\$ 66 831	\$ 32 148	\$ 2 132 095
Par durée résiduelle des contrats							
Moins de 1 an	16	476 612	\$ 232 866	\$ 367 835	\$ 37 016	\$ 15 500	\$ 1 129 829
De 1 an à 5 ans	17	551 052	112 629	1 093	19 916	15 887	700 577
Plus de 5 ans	18	289 638	1 391	–	9 899	761	301 689
Total	19	1 317 302	\$ 346 886	\$ 368 928	\$ 66 831	\$ 32 148	\$ 2 132 095
Expositions au risque de crédit autre que de détail par industrie							
Immobilier							
Résidentiel	20	36 592	\$ 5 678	\$ 3	\$ 80	\$ 2 147	\$ 44 500
Non résidentiel	21	53 328	11 142	16	304	689	65 479
Total des prêts immobiliers	22	89 920	16 820	19	384	2 836	109 979
Agriculture	23	9 950	616	9	75	26	10 676
Automobile	24	13 868	8 725	4	751	315	23 663
Services financiers	25	57 743	20 639	322 768	26 312	3 665	431 127
Alimentation, boissons et tabac	26	7 277	6 447	–	1 670	430	15 824
Foresterie	27	1 477	1 154	–	34	83	2 748
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	28	471 681	7 478	41 177	28 510	6 362	555 208
Services de santé et services sociaux	29	24 228	4 643	173	110	3 045	32 199
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	30	6 100	2 460	8	24	1 080	9 672
Métaux et mines	31	4 680	4 935	218	545	978	11 356
Pétrole et gaz	32	4 620	8 762	2 398	1 412	1 504	18 696
Énergie et services publics	33	14 990	18 024	11	2 337	5 121	40 483
Services professionnels et autres	34	21 470	12 033	886	572	1 893	36 854
Commerce de détail	35	9 907	4 040	149	218	513	14 827
Fabrication – divers et vente de gros	36	14 020	12 381	114	905	909	28 329
Télécommunications, câblodistribution et médias	37	7 542	8 703	164	1 304	566	18 279
Transports	38	8 099	3 660	1	775	1 797	14 332
Autres	39	7 446	3 942	829	893	983	14 093
Total	40	775 018	\$ 145 462	\$ 368 928	\$ 66 831	\$ 32 106	\$ 1 388 345

¹ Les expositions brutes au risque de crédit sont présentées avant les éléments modérateurs du risque de crédit. Ce tableau ne tient pas compte des expositions de titrisation, des expositions sur actions, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

² Les expositions brutes sur le montant non utilisé correspondent aux ECD, soit le montant qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle mais qui serait susceptible de l'être en cas de défaillance sur l'engagement de prêt sous-jacent.

Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) (RC4)¹ (suite)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

		2023							
		T1							
N° de ligne	Catégories d'actifs	Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Actifs pondérés en fonction des risques ²	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ³		
		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan				
1	Entreprises	1 763	\$ 473	\$ 1 763	\$ 10	\$ 1 355	\$	76,42	%
2	Emprunteurs souverains	1	–	1	–	–		–	
3	Banques	674	–	674	–	135		20,03	
4	Prêts hypothécaires résidentiels (clientèle de détail)	3 999	1 833	3 999	884	2 792		57,18	
5	Autres produits de détail	3 007	5 194	3 007	223	1 836		56,84	
6	Actions	5 824	3 387	5 824	1 693	4 822		64,15	
7	Autres actifs ⁴	28 448	–	28 448	–	22 608		79,47	
8	Total	43 716	\$ 10 887	\$ 43 716	\$ 2 810	\$ 33 548	\$	72,11	%

¹ Ne tient compte ni des titrisations ni du RCC.

² Actifs pondérés en fonction des risques calculés en fonction des expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

³ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage des expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

⁴ Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

Approche standard – Expositions par catégorie d'actifs et par coefficient de pondération des risques (RC5)

(en millions de dollars) À la date du bilan	No de ligne	2024 T1																				Pondération des risques		Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC) ¹						
		0 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres	techniques ARC ²		
Catégories d'actifs																														
Emprunteurs souverains et banques centrales	1	93 \$		487																										590 \$
Entités du secteur public	2																													
Banques multilatérales de développement	3																													
Banques	4			2 527															34										2 561	
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières</i>	5																													
Obligations sécurisées	6																													
Entreprises	7			33						147									854										1 034	
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières</i>	8																													
<i>Dont le financement spécialisé</i>	9																													
Dette subordonnée, actions et autres	10	2 012		576															4 692					30	10 051	339			17 700	
Fonds propres	11		607												2 686														3 293	
Immobilier	12			517	427	550	930			3				1 909													136		4 472	
<i>Dont l'immobilier résidentiel général</i>	13			517	427	550	930			3				1 909													136		4 472	
<i>Dont l'immobilier résidentiel de rapport</i>	14																													
<i>Dont l'autre immobilier résidentiel</i>	15																													
<i>Dont l'immobilier commercial général</i>	16																													
<i>Dont l'immobilier commercial de rapport</i>	17																													
<i>Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments</i>	18																													
Prêts hypothécaires inversés	19																													
Titres adossés à des créances hypothécaires	20																													
Expositions en défaut	21																													
Autres actifs ²	22	7 292																	23 766				64						31 058	
Total	23	9 397 \$	607	4 140	427	550	930			150				1 909	2 686				29 359				94	10 051	339		136	60 775 \$		

¹ Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC) : montant servant au calcul des exigences de fonds propres (éléments au bilan et hors bilan), donc net des provisions spécifiques (y compris des radiations partielles) et après prise en compte des techniques ACR et des FCEC, mais avant l'application des coefficients de pondération des risques appropriés.

² Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

Approche standard – Expositions par catégorie d'actifs et par coefficient de pondération des risques (RC5) (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan	No de ligne	2023 T4																			Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC) ¹							
		Pondération des risques																										
		0 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres	
Catégories d'actifs																												
Emprunteurs souverains et banques centrales	1	115 \$		482																								
Entités du secteur public	2																											
Banques multilatérales de développement	3																											
Banques	4			2 864															72									
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières</i>	5																											
Obligations sécurisées	6																											
Entreprises	7			34						150										923								
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières</i>	8																											
<i>Dont le financement spécialisé</i>	9																											
Dette subordonnée, actions et autres	10																											
Fonds propres	11	2 082			759																							
Clients de détail	12		600																									
Immobilier	13			498	419	532	938							2						2 413								
<i>Dont l'immobilier résidentiel général</i>	14			498	419	532	938							2						2 413								
<i>Dont l'autre immobilier résidentiel</i>	15																											
<i>Dont l'immobilier commercial général</i>	16																											
<i>Dont l'immobilier commercial de rapport</i>	17																											
<i>Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments</i>	18																											
Prêts hypothécaires inversés	19																											
Titres adossés à des créances hypothécaires	20																											
Expositions en défaut	21																											
Autres actifs ²	22	6 841																	25 071				63					
Total	23	9 038 \$	600	4 637	419	532	938			152				2 413	2 703				30 693				93	9 330	363			61 911 \$

¹ Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC) : montant servant au calcul des exigences de fonds propres (éléments au bilan et hors bilan), donc net des provisions spécifiques (y compris des radiations partielles) et après prise en compte des techniques ACR et des FCEC, mais avant l'application des coefficients de pondération des risques appropriés.

² Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

Approche standard – Expositions par catégorie d'actifs et par coefficient de pondération des risques (RC5) (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan	No de ligne	2023 T3																				Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC) ¹						
		Pondération des risques																										
		0 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres	
Catégories d'actifs																												
Emprunteurs souverains et banques centrales	1	129 \$		435																								564 \$
Entités du secteur public	2																											
Banques multilatérales de développement	3																											
Banques	4			2 446															120									2 566
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières</i>	5																											
Obligations sécurisées	6																											
Entreprises	7			32						149				7					993									1 181
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières</i>	8																											
<i>Dont le financement spécialisé</i>	9																											
Dette subordonnée, actions et autres	10																											
Fonds propres	11	1 978		645															4 295				30	9 247	391			16 586
Clients de détail	12		558												2 569													3 127
Immobilier	13			439	391	496	863							2 585														4 774
<i>Dont l'immobilier résidentiel général</i>	14			439	391	496	863							2 585														4 774
<i>Dont l'autre immobilier résidentiel</i>	15																											
<i>Dont l'immobilier commercial général</i>	16																											
<i>Dont l'immobilier commercial de rapport</i>	17																											
<i>Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments</i>	18																											
Prêts hypothécaires inversés	19																											
Titres adossés à des créances hypothécaires	20																											
Expositions en défaut	21																											
Autres actifs ²	22	7 443																	13				60					73
Total	23	9 550 \$	558	3 997	391	496	863			149				2 585	2 576				28 046				90	9 247	391			58 939 \$

¹ Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC) : montant servant au calcul des exigences de fonds propres (éléments au bilan et hors bilan), donc net des provisions spécifiques (y compris des radiations partielles) et après prise en compte des techniques ACR et des FCEC, mais avant l'application des coefficients de pondération des risques appropriés.

² Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

Approche standard – Expositions par catégorie d'actifs et par coefficient de pondération des risques (RC5) (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan		No de ligne	2023 T2																				Pondération des risques			Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC) ¹						
			0 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	100 %	105 %	110 %	130 %	150 %	250 %	400 %	1 250 %	Autres				
Catégories d'actifs																																
	Emprunteurs souverains et banques centrales	1	248	\$		423																										671
	Entités du secteur public	2																														
	Banques multilatérales de développement	3																														
	Banques	4				2 385															107											2 492
	<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières</i>	5																														
	Obligations sécurisées	6																														
	Entreprises	7				33					160					7																1 331
	<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières</i>	8																														
	<i>Dont le financement spécialisé</i>	9																														
	Dettes subordonnées, actions et autres fonds propres	10	2 032			1 400																										
	Cliantèle de détail	11			578																											
	Immobilier	12				426	375	498	869							2 761																3 201
	<i>Dont l'immobilier résidentiel général</i>	13				426	375	498	869						2 761																	4 929
	<i>Dont l'immobilier résidentiel de rapport</i>	14																														
	<i>Dont l'autre immobilier résidentiel</i>	15																														
	<i>Dont l'immobilier commercial général</i>	16																														
	<i>Dont l'immobilier commercial de rapport</i>	17																														
	<i>Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments</i>	18																														
	Prêts hypothécaires inversés	19																														
	Titres adossés à des créances hypothécaires	20																														
	Expositions en défaut	21																														
	Autres actifs ²	22	7 218																		12				62							74
	Total	23	9 498	\$	578	4 667	375	498	869		160				2 761	2 630				22 234				92		10 054	211				29 452	
																																60 157

¹ Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC) : montant servant au calcul des exigences de fonds propres (éléments au bilan et hors bilan), donc net des provisions spécifiques (y compris des radiations partielles) et après prise en compte des techniques ACR et des FCEC, mais avant l'application des coefficients de pondération des risques appropriés.

² Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

Approche standard – Expositions par catégorie d'actifs et par coefficient de pondération des risques (RC5)¹ (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne		2023 T1								
		Pondération des risques							Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)			
		0 %	20 %	35 %	75 %	100 %	150 %	Autres				
Catégories d'actifs												
Entreprises	1	419	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 1 354	\$ -	\$ -	\$ -	1 773	\$	
Emprunteurs souverains	2	-	1	-	-	-	-	-	-	1		
Banques	3	-	674	-	-	-	-	-	-	674		
Prêts hypothécaires résidentiels (clientèle de détail)	4	-	-	2 184	2 686	13	-	-	-	4 883		
Autres produits de détail	5	557	386	-	2 230	-	57	-	-	3 230		
Actions	6	2 140	1 035	-	-	4 342	-	-	-	7 517		
Autres actifs ²	7	7 540	-	-	-	20 760	-	148	-	28 448		
Total	8	10 656	\$ 2 096	\$ 2 184	\$ 4 916	\$ 26 469	\$ 57	\$ 148	\$ -	46 526	\$	

¹ Ne tiennent pas compte ni des titrisations, ni du RCC.

² Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

Approche standard – Expositions par coefficient de pondération des risques (RC5)

(en millions de dollars) À la date du bilan	N° de ligne	2024 T1				2023 T4			
		Expositions sur éléments du bilan	Expositions sur éléments hors bilan (avant prise en compte des FCEC)	FCEC moyen pondéré ¹	Expositions (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)	Expositions sur éléments du bilan	Expositions sur éléments hors bilan (avant prise en compte des FCEC)	FCEC moyen pondéré ¹	Expositions (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)
Coefficient de pondération des risques									
Moins de 40 %	1	14 937 \$	3 594 \$	31,00 %	16 051 \$	15 016 \$	3 693 \$	31,04 %	16 163 \$
40-70 %	2	1 518	1 350	40,00	2 059	1 781	1 959	40,00	2 564
75-80 %	3	2 116	2 892	19,70	2 686	2 112	2 956	19,97	2 702
85-89 %	4	4	330	40,00	136	-	-	-	-
90-100 %	5	28 360	2 818	35,48	29 359	29 713	2 779	35,30	30 696
105-130 %	6	-	-	-	-	-	-	-	-
150 %	7	94	-	-	94	93	-	-	93
250 %	8	10 051	-	39,90	10 051	9 330	-	39,90	9 330
400 %	9	134	512	40,00	339	142	554	40,00	363
1 250 %	10	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions totales	11	57 214 \$	11 496 \$	31,22 %	60 775 \$	58 187 \$	11 941 \$	31,18 %	61 911 \$
		2023 T3				2023 T2			
		Expositions sur éléments du bilan	Expositions sur éléments hors bilan (avant prise en compte des FCEC)	FCEC moyen pondéré ¹	Expositions (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)	Expositions sur éléments du bilan	Expositions sur éléments hors bilan (avant prise en compte des FCEC)	FCEC moyen pondéré ¹	Expositions (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)
Coefficient de pondération des risques									
Moins de 40 %	12	14 772 \$	3 482 \$	31,09 %	15 854 \$	15 380 \$	3 550 \$	31,13 %	16 486 \$
40-70 %	13	1 914	2 051	40,00	2 734	2 022	2 248	40,00	2 921
75-80 %	14	2 018	2 825	19,76	2 576	2 068	2 816	19,93	2 630
85-89 %	15	-	-	-	-	-	-	-	-
90-100 %	16	27 114	2 618	35,61	28 047	26 865	2 548	35,36	27 765
105-130 %	17	-	-	-	-	-	-	-	-
150 %	18	91	-	-	91	91	-	-	91
250 %	19	9 246	1	39,92	9 246	10 053	1	39,92	10 053
400 %	20	192	498	40,00	391	1	526	40,00	211
1 250 %	21	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions totales	22	55 347 \$	11 475 \$	31,31 %	58 939 \$	56 480 \$	11 689 \$	31,46 %	60 157 \$

¹ La pondération est fondée sur l'exposition hors bilan (avant prise en compte des FCEC).

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire) N° de ligne 2024
T1

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI avancée)

	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
			initiales ³	compte des FCEC ³										
Canada ⁷														
1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	18 597	\$ 11 642	\$ 37,13	% 21 530	\$ 0,11	% 5 691	28,40	% 2,3	3 779	\$ 17,55	% 6	\$ 6
2	De 0,15 à <0,25	BB+	12 395	3 626	38,41	9 841	0,19	2 371	26,97	2,7	2 772	28,17	5	
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	31 300	17 959	37,65	32 558	0,34	8 404	27,77	2,1	10 536	32,36	31	
4	De 0,50 à <0,75	B+	11 822	6 322	38,55	13 397	0,66	2 608	27,86	1,9	5 958	44,47	25	
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	27 716	12 885	32,95	30 855	1,71	13 111	36,70	2,2	25 015	81,07	193	
6	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 514	456	48,17	1 528	9,64	338	49,95	2,1	3 019	197,58	74	
7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	3 004	833	43,34	3 263	22,40	867	44,60	1,6	6 975	213,76	330	
8	100,00 (défaillance)	Défaillance	620	71	35,70	616	100,00	478	65,28	1,9	2 096	340,26	301	
9	Total		106 968	\$ 53 794	\$ 36,75	% 113 588	\$ 1,99	% 33 854	31,24	% 2,2	60 150	\$ 52,95	% 965	\$ 320
États-Unis														
10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	6 257	\$ 3 553	\$ 60,62	% 8 434	\$ 0,06	% 159	25,97	% 3,5	1 207	\$ 14,31	% 1	\$ 1
11	De 0,15 à <0,25	BBB+	1 847	1 080	58,20	2 476	0,23	56	18,18	2,3	508	20,52	1	
12	De 0,25 à <0,50 ⁸	s. o.	1 838	2 562	58,77	3 343	0,49	93	31,51	2,6	1 684	50,37	5	
13	De 0,50 à <0,75	De BBB à BB	27 013	8 849	57,46	32 086	0,64	4 438	31,73	3,2	19 041	59,34	65	
14	De 0,75 à <2,50	De BB- à B	18 920	11 137	46,18	24 022	1,54	7 185	35,31	3,1	20 967	87,28	134	
15	De 2,50 à <10,00	B-	6 405	1 756	53,51	5 035	4,71	1 232	37,01	3,0	6 170	122,54	88	
16	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	4 556	739	50,16	4 928	29,60	670	41,28	2,5	10 619	215,48	610	
17	100,00 (défaillance)	Défaillance	508	60	44,93	535	100,00	131	67,17	2,1	4 149	775,51	28	
18	Total		67 344	\$ 29 736	\$ 53,31	% 80 859	\$ 3,50	% 13 963	32,92	% 3,1	64 345	\$ 79,58	% 932	\$ 58

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (approche NI fondation)

	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
			initiales ³	compte des FCEC ³										
Canada ⁷														
19	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	39 939	\$ 121 453	\$ 40,87	% 87 495	\$ 0,09	% 901	38,05	% 2,2	19 660	\$ 22,47	% 30	\$ 30
20	De 0,15 à <0,25	BB+	10 495	7 437	42,91	13 142	0,19	147	29,89	2,6	4 543	34,57	8	
21	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	12 341	11 867	42,29	16 182	0,34	283	30,25	2,2	6 489	40,10	17	
22	De 0,50 à <0,75	B+	3 297	2 022	41,80	4 121	0,66	81	31,83	1,8	2 212	53,68	9	
23	De 0,75 à <2,50	De B à B-	6 001	5 750	44,42	8 016	1,69	338	25,76	2,1	4 721	58,89	30	
24	De 2,50 à <10,00	CCC+	855	450	42,85	1 046	9,64	20	37,16	2,0	1 589	151,91	37	
25	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	634	1 063	51,14	1 065	22,34	24	37,07	2,7	2 101	197,28	90	
26	100,00 (défaillance)	Défaillance	154	89	31,23	182	100,00	8	39,68	1,6	406	223,08	49	
27	Total		73 716	\$ 150 131	\$ 41,31	% 131 249	\$ 0,64	% 1 801	35,31	% 2,2	41 721	\$ 31,79	% 270	\$ 53
États-Unis														
28	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	13 964	\$ 17 787	\$ 50,03	% 22 885	\$ 0,07	% 228	35,41	% 3,4	5 155	\$ 22,53	% 6	\$ 6
29	De 0,15 à <0,25	BBB+	4 022	5 497	40,82	6 280	0,23	90	37,37	2,9	2 664	42,42	5	
30	De 0,25 à <0,50 ⁸	s. o.	4 214	6 802	40,11	6 942	0,49	90	38,18	2,8	4 248	61,19	13	
31	De 0,50 à <0,75	De BBB à BB	12 926	15 791	38,92	19 072	0,63	259	35,48	2,9	12 183	68,88	42	
32	De 0,75 à <2,50	De BB- à B	6 606	7 527	40,49	9 651	1,48	209	31,10	3,1	7 566	78,40	44	
33	De 2,50 à <10,00	B-	1 744	1 475	40,76	1 441	4,71	49	24,70	2,8	1 211	84,04	17	
34	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	678	836	50,31	1 099	31,65	27	29,26	2,3	1 593	144,95	97	
35	100,00 (défaillance)	Défaillance	33	31	40,44	46	100,00	5	24,94	2,1	143	310,87	-	
36	Total		44 187	\$ 55 746	\$ 43,23	% 67 416	\$ 1,17	% 957	34,94	% 3,1	34 763	\$ 51,56	% 224	\$ 4

¹ Exclut les expositions aux contreparties (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques, et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

⁸ Aucune notation de risque-emprunteur n'est associée à la fourchette de PD prescrite.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire) À la date du bilan	N° de ligne		2023 T4
--	----------------	--	------------

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI avancée)

	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan		Expositions hors bilan avant prise en		FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴		PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions							
			initiales ³	\$	compte des FCEC ³	\$		techniques ARC ⁴	\$															
Canada ⁷	1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	17 588	\$	11 627	\$	37,28	%	20 446	\$	0,11	%	5 569	27,43	%	2,4	3 728	\$	18,23	%	6	\$	
	2	De 0,15 à <0,25	BB+	12 896		3 168		39,67		9 930		0,20		2 344	24,62		2,7	2 499		25,17		5		
	3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	30 253		17 238		37,78		31 420		0,36		8 335	28,25		2,2	10 830		34,47		32		
	4	De 0,50 à <0,75	B+	11 631		5 992		34,41		12 809		0,69		2 605	28,02		1,9	5 892		46,00		24		
	5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	26 718		12 872		33,48		29 981		1,77		12 753	37,33		2,2	25 220		84,12		197		
	6	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 490		450		48,62		1 468		9,82		335	45,89		2,0	2 632		179,29		66		
	7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	2 554		616		40,13		2 738		23,71		809	45,84		1,7	6 092		222,50		300		
	8	100,00 (défaillance)	Défaillance	577		72		34,10		578		100,00		430	68,20		1,9	2 377		411,25		266		
	9	Total		103 707	\$	52 035	\$	36,45	%	109 370	\$	1,96	%	33 166	31,11	%	2,2	59 270	\$	54,19	%	896	\$	293
États-Unis	10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	6 808	\$	3 750	\$	65,36	%	9 412	\$	0,06	%	165	25,51	%	3,4	1 338	\$	14,22	%	1	\$	
	11	De 0,15 à <0,25	BBB+	1 830		781		58,64		2 288		0,23		51	16,19		2,1	380		16,61		1		
	12	De 0,25 à <0,50 ⁸	s. o.	—		—		—		—		—		—	—		—	—	—		—			
	13	De 0,50 à <0,75	De BBB à BB	29 285		10 879		58,33		35 620		0,63		4 582	32,75		3,3	21 988		61,73		74		
	14	De 0,75 à <2,50	De BB- à B	19 391		12 109		45,17		24 783		1,53		7 620	36,70		3,1	22 508		90,82		143		
	15	De 2,50 à <10,00	B-	6 171		1 606		50,51		4 544		4,71		1 184	36,35		2,9	5 550		122,14		78		
	16	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	4 003		535		52,34		4 283		30,42		626	41,81		2,6	9 424		220,03		548		
	17	100,00 (défaillance)	Défaillance	363		28		44,94		375		100,00		115	62,35		1,6	1 816		484,27		89		
	18	Total		67 851	\$	29 688	\$	53,31	%	81 305	\$	3,08	%	14 342	33,46	%	3,1	63 004	\$	77,49	%	934	\$	40

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (approche NI fondation)

	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan		Expositions hors bilan avant prise en		FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴		PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions							
			initiales ³	\$	compte des FCEC ³	\$		techniques ARC ⁴	\$															
Canada ⁷	19	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	37 554	\$	121 644	\$	40,29	%	84 439	\$	0,09	%	885	37,32	%	2,3	19 242	\$	22,79	%	29	\$	
	20	De 0,15 à <0,25	BB+	8 697		8 748		42,46		11 860		0,20		146	29,98		2,2	3 998		33,71		7		
	21	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	13 956		11 782		41,94		17 746		0,35		277	26,71		2,1	6 532		36,81		16		
	22	De 0,50 à <0,75	B+	2 657		2 061		41,88		3 483		0,69		80	37,08		2,1	2 211		63,48		9		
	23	De 0,75 à <2,50	De B à B-	5 165		5 223		42,37		6 860		1,79		315	24,92		1,7	4 044		58,95		27		
	24	De 2,50 à <10,00	CCC+	939		536		42,08		1 163		9,82		20	38,16		2,1	1 876		161,31		44		
	25	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	888		1 300		52,49		1 415		20,26		26	37,32		3,0	2 836		200,42		108		
	26	100,00 (défaillance)	Défaillance	60		1		73,03		61		100,00		4	57,04		1,0	—		—		43		
	27	Total		69 916	\$	151 295	\$	40,75	%	127 027	\$	0,61	%	1 752	34,49	%	2,2	40 739	\$	32,07	%	283	\$	43
États-Unis	28	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	13 919	\$	17 898	\$	48,56	%	22 633	\$	0,07	%	222	35,51	%	3,4	5 214	\$	23,04	%	6	\$	
	29	De 0,15 à <0,25	BBB+	4 452		5 696		41,77		6 849		0,23		93	37,70		2,7	2 865		41,83		6		
	30	De 0,25 à <0,50 ⁸	s. o.	—		—		—		—		—		—	—		—	—	—		—			
	31	De 0,50 à <0,75	De BBB à BB	18 664		24 288		39,54		28 318		0,60		355	36,65		3,0	18 543		65,48		61		
	32	De 0,75 à <2,50	De BB- à B	7 233		7 740		40,07		10 333		1,44		219	30,87		3,2	8 093		78,32		45		
	33	De 2,50 à <10,00	B-	2 129		1 317		40,67		1 405		4,71		50	25,53		2,9	1 244		88,54		17		
	34	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	539		716		52,34		913		31,69		21	31,09		2,3	1 421		155,64		85		
	35	100,00 (défaillance)	Défaillance	35		32		40,45		48		100,00		5	24,94		2,3	148		308,33		—		
	36	Total		46 971	\$	57 687	\$	42,81	%	70 499	\$	1,07	%	965	35,24	%	3,1	37 528	\$	53,23	%	220	\$	7

¹ Excluent les expositions aux contreparties (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques, et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

⁸ Aucune notation de risque-emprunteur n'est associée à la fourchette de PD prescrite.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises¹ (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

	N° de ligne		2023	T3
--	-------------	--	------	----

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (NI avancée)

	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan		Expositions hors bilan avant prise en		FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴		PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions							
			initiales ³	compte des FCEC ³	avant prise en	compte des FCEC ³		techniques ARC ⁴	moyenne (%)															
Canada ⁷	1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	17 061	\$	12 322	\$	38,63	%	20 558	\$	0,11	%	5 772	27,64	%	2,4	3 670	\$	17,85	%	6	\$	
	2	De 0,15 à <0,25	BB+	13 782		3 362		39,41		10 479		0,20		2 392	24,73		2,7	2 685		25,62		5		
	3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	31 533		17 821		37,79		32 586		0,35		8 553	28,79		2,2	11 379		34,92		33		
	4	De 0,50 à <0,75	B+	10 746		5 210		32,19		11 475		0,69		2 485	27,82		1,9	5 224		45,53		22		
	5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	23 796		11 611		33,29		26 602		1,72		12 454	38,11		2,2	22 650		85,14		174		
	6	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 486		483		51,03		1 485		9,82		318	46,18		2,1	2 719		183,10		67		
	7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	2 223		554		43,91		2 389		23,45		731	46,80		1,7	5 445		227,92		260		
	8	100,00 (défaillance)	Défaillance	558		56		28,38		560		100,00		389	67,99		1,8	2 218		396,07		267		
	9	Total		101 185	\$	51 419	\$	36,69	%	106 134	\$	1,85	%	33 071	31,25	%	2,2	55 990	\$	52,75	%	834	\$	288
États-Unis	10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	6 167	\$	4 144	\$	64,61	%	9 005	\$	0,06	%	161	27,19	%	3,4	1 410	\$	15,66	%	1	\$	
	11	De 0,15 à <0,25	BBB+	1 534		824		60,01		2 028		0,23		50	29,42		2,4	726		35,80		1		
	12	De 0,25 à <0,50 ⁸	s. o.	—		—		—		—		—		—	—		—	—	—		—			
	13	De 0,50 à <0,75	De BBB à BB	28 522		11 160		57,98		34 748		0,63		4 692	33,30		3,3	22 140		63,72		74		
	14	De 0,75 à <2,50	De BB- à B	18 720		11 540		45,16		23 902		1,52		7 837	36,66		3,1	21 745		90,98		136		
	15	De 2,50 à <10,00	B-	7 064		1 743		50,90		4 681		4,71		1 215	36,34		2,9	5 687		121,49		80		
	16	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	3 198		488		47,34		3 428		30,76		572	43,42		2,7	7 702		224,68		465		
	17	100,00 (défaillance)	Défaillance	179		8		55,03		183		100,00		110	72,62		1,8	1 183		646,45		38		
	18	Total		65 384	\$	29 907	\$	53,42	%	77 975	\$	2,63	%	14 636	34,25	%	3,2	60 593	\$	77,71	%	795	\$	41

RC6 : NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (approche NI fondation)

	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan		Expositions hors bilan avant prise en		FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴		PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions							
			initiales ³	compte des FCEC ³	avant prise en	compte des FCEC ³		techniques ARC ⁴	moyenne (%)															
Canada ⁷	19	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	38 751	\$	107 324	\$	40,96	%	82 234	\$	0,09	%	858	37,10	%	2,3	18 571	\$	22,58	%	28	\$	
	20	De 0,15 à <0,25	BB+	8 139		7 490		43,43		11 306		0,20		148	27,85		2,2	3 660		32,37		6		
	21	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	14 402		12 588		39,90		18 583		0,35		289	26,41		2,2	6 800		36,59		17		
	22	De 0,50 à <0,75	B+	2 593		2 100		41,49		3 443		0,69		77	37,18		2,2	2 238		65,00		9		
	23	De 0,75 à <2,50	De B à B-	5 283		4 318		44,44		6 987		1,65		305	27,77		2,2	4 708		67,38		28		
	24	De 2,50 à <10,00	CCC+	824		704		43,31		1 127		9,82		25	36,97		2,1	1 762		156,34		41		
	25	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	324		594		58,05		572		21,75		17	39,97		2,1	1 181		206,47		50		
	26	100,00 (défaillance)	Défaillance	57		1		83,60		58		100,00		4	56,79		1,0	6		10,34		38		
	27	Total		70 373	\$	135 119	\$	41,20	%	124 310	\$	0,48	%	1 723	34,16	%	2,3	38 926	\$	31,31	%	217	\$	38
États-Unis	28	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	13 277	\$	16 194	\$	48,94	%	21 413	\$	0,07	%	227	38,89	%	3,5	5 376	\$	25,11	%	5	\$	
	29	De 0,15 à <0,25	BBB+	4 118		5 840		42,94		6 630		0,23		93	38,38		2,8	2 841		42,85		6		
	30	De 0,25 à <0,50 ⁸	s. o.	—		—		—		—		—		—	—		—	—	—		—			
	31	De 0,50 à <0,75	De BBB à BB	17 242		22 808		39,55		26 318		0,60		361	37,13		3,0	17 752		67,45		58		
	32	De 0,75 à <2,50	De BB- à B	6 095		7 036		39,96		8 905		1,45		209	31,84		3,3	7 266		81,59		41		
	33	De 2,50 à <10,00	B-	1 318		1 042		40,59		1 085		4,71		43	24,59		2,9	928		85,53		13		
	34	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	414		427		43,54		600		33,33		15	26,26		2,2	786		131,00		51		
	35	100,00 (défaillance)	Défaillance	58		3		44,18		60		100,00		5	24,95		2,1	186		310,00		—		
	36	Total		42 522	\$	53 350	\$	42,88	%	65 011	\$	0,96	%	952	36,79	%	3,2	35 135	\$	54,04	%	174	\$	30

¹ Excluent les expositions aux contreparties (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques, et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

⁸ Aucune notation de risque-emprunteur n'est associée à la fourchette de PD prescrite.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

		2023																	
		T1																	
N° de ligne	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan			Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³			ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴			PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
			initiales ³	compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)										
Canada⁷																			
1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	63 689	\$ 109 388	\$ 75,55	%	160 547	\$ 0,08	%	6 825	34,93	%	2,7	32 437	\$ 20,20	%	42	\$	
2	De 0,15 à <0,25	BB+	25 225	9 886	75,43		27 346	0,20		2 318	26,51		2,4	8 473	30,98		15		
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	43 573	16 239	73,46		48 954	0,36		7 478	27,30		2,3	18 743	38,29		47		
4	De 0,50 à <0,75	B+	14 122	3 645	74,36		16 183	0,69		2 225	26,77		2,0	7 983	49,33		30		
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	27 467	7 028	75,35		31 418	1,67		11 707	38,47		2,3	31 009	98,70		201		
6	De 2,50 à <10,00	CCC+	2 066	1 105	69,93		2 599	9,82		313	44,96		2,3	5 221	200,88		115		
7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	2 633	1 511	75,32		3 676	21,20		677	41,03		1,8	8 222	223,67		320		
8	100,00 (défaillance)	Défaillance	523	84	49,68		561	100,00		231	54,48		2,3	1 752	312,30		276		
9	Total		179 298	\$ 148 886	\$ 75,22	%	291 284	\$ 0,89	%	31 013	32,99	%	2,5	113 840	\$ 39,08	%	1 046	\$	306
États-Unis																			
10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à A-	22 550	\$ 19 038	\$ 65,69	%	39 750	\$ 0,05	%	480	30,40	%	3,4	5 889	\$ 14,82	%	5	\$	
11	De 0,15 à <0,25	BBB+	7 226	6 627	61,96		11 337	0,23		175	28,30		2,8	3 906	34,45		7		
12	De 0,25 à <0,50 ⁸	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.		s. o.	s. o.		s. o.	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.		s. o.		
13	De 0,50 à <0,75	De BBB à BB	45 383	34 039	60,26		65 711	0,61		4 922	32,95		3,3	43 825	66,69		133		
14	De 0,75 à <2,50	De BB- à B	22 436	12 590	61,03		30 076	1,50		6 561	35,57		3,3	28 919	96,15		163		
15	De 2,50 à <10,00	B-	9 148	2 174	59,10		5 962	4,71		1 352	33,27		3,1	7 195	120,68		93		
16	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	3 497	1 063	48,32		4 010	29,17		559	39,78		2,8	9 062	225,99		454		
17	100,00 (défaillance)	Défaillance	202	90	45,61		243	100,00		136	48,02		3,1	1 308	538,27		19		
18	Total		110 442	\$ 75 621	\$ 61,69	%	157 089	\$ 1,65	%	14 181	32,68	%	3,2	100 104	\$ 63,72	%	874	\$	25

¹ Excluent les expositions aux contreparties (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques, et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

⁸ Aucune notation de risque-emprunteur n'est associée à la fourchette de PD prescrite.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Emprunteurs souverains^{1, 2}

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

		2024													
		T1													
N° de ligne	Fourchette de PD ³	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ⁴	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁴	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁵	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁶	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁷	PA	Provisions	
															\$
1	De 0,00 à <0,15	De AAA à BBB-	378 893	31 207	63,95	474,518 ⁸	0,01	3 868	11,12	3,0	9 962	2,10	8		
2	De 0,15 à <0,25	BB+	955	822	76,56	1 491	0,21	88	27,67	2,9	469	31,46	1		
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	525	389	78,78	776	0,39	169	28,24	2,1	267	34,41	1		
4	De 0,50 à <0,75	B+	244	63	40,05	266	0,62	55	28,78	3,1	150	56,39	-		
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	611	351	33,17	498	1,63	320	38,44	2,7	468	93,98	3		
6	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 358	13	54,38	50	9,32	7	45,57	1,3	87	174,00	2		
7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	157	2	47,51	158	33,20	20	48,10	3,6	378	239,24	26		
8	100,00 (défaillance)	Défaillance	115	1	38,49	115	100,00	10	32,53	3,1	113	98,26	40		
9	Total		382 858	32 848	64,06	477 872	0,05	4 522	11,26	3,0	11 894	2,49	81	39	
		2023													
		T4													
10	De 0,00 à <0,15	De AAA à BBB-	402 376	30 895	63,76	498 207 ⁸	0,01	3 920	11,85	2,9	10 389	2,09	8		
11	De 0,15 à <0,25	BB+	948	998	76,15	1 557	0,22	118	29,08	2,6	492	31,60	1		
12	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	530	146	14,60	531	0,32	263	30,12	2,0	181	34,09	1		
13	De 0,50 à <0,75	B+	306	367	87,44	623	0,57	83	32,22	2,4	341	54,74	1		
14	De 0,75 à <2,50	De B à B-	966	450	30,87	852	1,80	645	42,44	2,6	909	106,69	7		
15	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 374	14	53,58	72	9,65	9	47,58	1,5	135	187,50	3		
16	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	189	2	46,00	190	32,01	27	47,96	3,3	451	237,37	32		
17	100,00 (défaillance)	Défaillance	137	2	24,65	137	100,00	23	35,69	3,0	194	141,61	45		
18	Total		406 826	32 874	63,72	502 169	0,06	5 074	12,03	2,8	13 092	2,61	98	45	
		2023													
		T3													
19	De 0,00 à <0,15	De AAA à BBB-	384 581	32 416	63,91	480 754 ⁸	0,01	4 013	12,28	3,0	10 943	2,28	9		
20	De 0,15 à <0,25	BB+	839	962	75,55	1 411	0,22	117	27,96	2,6	431	30,55	1		
21	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	578	129	15,63	583	0,32	268	27,67	2,3	195	33,45	1		
22	De 0,50 à <0,75	B+	404	390	85,44	720	0,58	103	33,61	2,5	414	57,50	1		
23	De 0,75 à <2,50	De B à B-	887	377	35,10	764	1,82	590	42,93	2,4	821	107,46	6		
24	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 362	21	40,56	107	9,71	13	54,82	2,9	257	240,19	6		
25	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	213	13	40,34	219	33,58	27	51,21	3,6	548	250,23	40		
26	100,00 (défaillance)	Défaillance	135	2	22,19	135	100,00	23	35,34	3,2	180	133,33	46		
27	Total		388 999	34 310	63,96	484 693	0,06	5 140	12,45	3,0	13 789	2,84	110	46	

¹ À partir du deuxième trimestre de 2023, la présentation des emprunteurs souverains comprend toutes les entités du secteur public. Auparavant, ces expositions étaient présentées parmi différentes catégories d'actifs.

² Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

³ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

⁴ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁵ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁶ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁷ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁸ Comprend les expositions garanties par l'immobilier résidentiel assurées par un gouvernement (SCHL). Pour établir l'exposition avant prise en compte des techniques ARC, ces expositions sont comprises dans la catégorie Garanties par l'immobilier résidentiel – assurées.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Emprunteurs souverains^{1, 2} (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

		2023																										
		T2																										
N° de ligne	Fourchette de PD ³		Expositions brutes au bilan initiales ⁴		Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁴		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁵		PD moyenne (%)		Nombre de débiteurs ⁶		PCD moyenne (%)		Échéance moyenne (en années)		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁷		PA		Provisions			
	Notation externe			\$		\$			\$																			
1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	430 021	\$	31 891	\$	65,54	%	528 406 ⁸	\$	0,01	%	4 057		11,79	%	2,9		11 391	\$	2,16	%	9	\$				
2	De 0,15 à <0,25	BB+	1 144		944		74,72		1 687		0,22		132		26,25		2,9		509		30,17		1					
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	542		245		39,72		628		0,31		280		28,62		2,5		220		35,03		1					
4	De 0,50 à <0,75	B+	350		367		89,02		660		0,58		95		34,41		2,5		397		60,15		1					
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	974		413		35,98		838		1,85		592		41,27		2,3		867		103,46		6					
6	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 384		24		40,62		104		9,70		9		54,06		3,0		249		239,42		5					
7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	260		10		29,90		263		32,70		34		48,87		3,5		632		240,30		46					
8	100,00 (défaillance)	Défaillance	97		3		37,80		99		100,00		20		30,07		3,7		102		103,03		27					
9	Total		434 772	\$	33 897	\$	65,47	%	532 685	\$	0,05	%	5 203		11,96	%	2,9		14 367	\$	2,70	%	96	\$			27	\$

		2023																										
		T1																										
N° de ligne	Fourchette de PD ³		Expositions brutes au bilan initiales ⁴		Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁴		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁵		PD moyenne (%)		Nombre de débiteurs ⁶		PCD moyenne (%)		Échéance moyenne (en années)		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁷		PA		Provisions			
	Notation externe			\$		\$			\$																			
10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB-	449 761	\$	4 390	\$	79,18	%	511 561 ⁸	\$	0,01	%	1 056		7,67	%	2,7		4 067	\$	0,80	%	2	\$				
11	De 0,15 à <0,25	BB+	37		–		–		34		0,20		1		13,70		1,0		3		8,82		–					
12	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–					
13	De 0,50 à <0,75	B+	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–					
14	De 0,75 à <2,50	De B à B-	170		143		59,00		–		2,23		2		33,90		2,5		–		–		–					
15	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 200		10		47,18		2		4,71		2		5,26		5,0		1		50,00		–					
16	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–					
17	100,00 (défaillance)	Défaillance	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–					
18	Total		451 168	\$	4 543	\$	78,47	%	511 597	\$	0,01	%	1 059		7,67	%	2,7		4 071	\$	0,80	%	2	\$			–	\$

¹ À partir du deuxième trimestre de 2023, la présentation des emprunteurs souverains comprend toutes les entités du secteur public. Auparavant, ces expositions étaient présentées parmi différentes catégories d'actifs.

² Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

³ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

⁴ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁵ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁶ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁷ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁸ Comprend les expositions garanties par l'immobilier résidentiel assurées par un gouvernement (SCHL). Pour établir l'exposition avant prise en compte des techniques ARC, ces expositions sont comprises dans la catégorie Garanties par l'immobilier résidentiel – assurées.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Banques¹

(en millions de dollars,
sauf indication contraire) N° de
À la date du bilan ligne

														2024													
														T1													
Fourchette de PD ²		Notation externe		Expositions brutes au bilan initiales ³		Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴		PD moyenne (%)		Nombre de débiteurs ⁵		PCD moyenne (%)		Échéance moyenne (en années)		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶		PA		Provisions	
1	De 0,00 à <0,15	%	De AAA à BBB-	20 293	\$	10 460	\$	45,83	%	24 867	\$	0,06	%	411	48,06	%	2,0	5 666	\$	22,79	%	7	\$				
2	De 0,15 à <0,25		BB+	323		645		41,73		594		0,20		28	50,77		1,5	235		39,56		1					
3	De 0,25 à <0,50		De BB à BB-	485		130		22,04		510		0,43		22	25,61		2,2	171		33,53		–					
4	De 0,50 à <0,75		B+	1 582		1 687		38,07		2 224		0,57		23	42,79		2,4	1 537		69,11		5					
5	De 0,75 à <2,50		De B à B-	416		11		42,88		55		1,74		28	29,51		3,9	46		83,64		–					
6	De 2,50 à <10,00		CCC+	–		19		90,27		18		4,71		11	0,83		4,2	–		–		–					
7	De 10,00 à <100,00		De CCC à CC et moins	–		–		–		–		–		–	–		–	–		–		–					
8	100,00 (défaillance)		Défaillance	–		–		–		–		–		–	–		–	–		–		–					
9	Total			23 099	\$	12 952	\$	44,44	%	28 268	\$	0,11	%	517	47,24	%	2,0	7 655	\$	27,08	%	13	\$	–	\$	–	\$
														2023													
														T4													
Fourchette de PD ²		Notation externe		Expositions brutes au bilan initiales ³		Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴		PD moyenne (%)		Nombre de débiteurs ⁵		PCD moyenne (%)		Échéance moyenne (en années)		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶		PA		Provisions	
10	De 0,00 à <0,15	%	De AAA à BBB-	20 003	\$	10 672	\$	46,61	%	25 743	\$	0,05	%	424	47,94	%	2,2	6 236	\$	24,22	%	6	\$				
11	De 0,15 à <0,25		BB+	308		599		41,76		559		0,21		27	49,22		1,7	234		41,86		1					
12	De 0,25 à <0,50		De BB à BB-	148		51		37,41		168		0,32		12	37,46		2,1	77		45,83		–					
13	De 0,50 à <0,75		B+	1 887		1 918		38,17		2 619		0,55		32	39,27		1,7	1 448		55,29		6					
14	De 0,75 à <2,50		De B à B-	324		13		48,82		58		1,73		27	25,04		4,0	42		72,41		–					
15	De 2,50 à <10,00		CCC+	–		17		88,50		15		4,71		10	1,00		4,2	–		–		–					
16	De 10,00 à <100,00		De CCC à CC et moins	–		1		50,00		1		33,46		1	–		1,0	–		–		–					
17	100,00 (défaillance)		Défaillance	–		–		–		–		–		–	–		–	–		–		–					
18	Total			22 670	\$	13 271	\$	45,19	%	29 163	\$	0,11	%	530	47,06	%	2,2	8 037	\$	27,56	%	13	\$	–	\$	–	\$
														2023													
														T3													
Fourchette de PD ²		Notation externe		Expositions brutes au bilan initiales ³		Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴		PD moyenne (%)		Nombre de débiteurs ⁵		PCD moyenne (%)		Échéance moyenne (en années)		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶		PA		Provisions	
19	De 0,00 à <0,15	%	De AAA à BBB-	17 945	\$	9 815	\$	46,30	%	22 985	\$	0,05	%	402	48,65	%	2,4	6 057	\$	26,35	%	6	\$				
20	De 0,15 à <0,25		BB+	499		680		40,70		774		0,22		30	44,66		2,2	339		43,80		1					
21	De 0,25 à <0,50		De BB à BB-	308		51		37,39		237		0,36		12	39,75		1,8	123		51,90		–					
22	De 0,50 à <0,75		B+	1 978		1 781		38,13		2 653		0,55		32	39,22		1,8	1 498		56,46		6					
23	De 0,75 à <2,50		De B à B-	324		16		39,31		55		1,72		31	36,11		4,1	59		107,27		–					
24	De 2,50 à <10,00		CCC+	4		39		59,82		27		4,71		9	3,24		2,6	3		11,11		–					
25	De 10,00 à <100,00		De CCC à CC et moins	–		1		50,00		1		33,46		1	–		1,0	–		–		–					
26	100,00 (défaillance)		Défaillance	–		–		–		–		–		–	–		–	–		–		–					
27	Total			21 058	\$	12 383	\$	44,82	%	26 732	\$	0,12	%	515	47,45	%	2,3	8 079	\$	30,22	%	13	\$	–	\$	–	\$

¹ Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Banques¹ (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2023																
		T2																
Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions					
1	De 0,00 à <0,15 %	De AAA à BBB-	20 363	\$ 9 605	\$ 48,98	%	25 339	\$ 0,06	%	410	50,13	%	2,2	6 314	\$ 24,92	%	7	\$
2	De 0,15 à <0,25	BB+	776	664	38,12		1 018	0,22		32	49,84		2,5	512	50,29		1	
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	318	101	25,03		244	0,44		12	45,04		1,9	169	69,26		1	
4	De 0,50 à <0,75	B+	2 566	1 486	39,10		2 861	0,56		33	38,61		1,9	1 615	56,45		6	
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	50	14	41,19		55	1,69		31	36,30		4,2	60	109,09		–	
6	De 2,50 à <10,00	CCC+	28	33	67,90		50	4,71		13	7,53		2,1	11	22,00		–	
7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	–	10	99,02		10	40,76		1	45,00		1,0	24	240,00		2	
8	100,00 (défaillance)	Défaillance	–	–	–		–	–		–	–		–	–	–		–	
9	Total		24 101	\$ 11 913	\$ 45,41	%	29 577	\$ 0,14	%	529	48,86	%	2,1	8 705	\$ 29,43	%	17	\$
														2023				
														T1				
Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions					
10	De 0,00 à <0,15 %	De AAA à BBB-	30 047	\$ 19 525	\$ 74,44	%	45 068	\$ 0,04	%	1 022	25,81	%	3,0	5 451	\$ 12,10	%	4	\$
11	De 0,15 à <0,25	BB+	293	924	79,92		1 031	0,23		38	28,76		2,6	342	33,17		1	
12	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	459	54	79,67		230	0,44		12	16,79		1,5	60	26,09		–	
13	De 0,50 à <0,75	B+	613	31	74,35		446	0,59		41	61,14		3,0	487	109,19		2	
14	De 0,75 à <2,50	De B à B-	111	26	74,50		109	1,91		23	62,63		4,2	219	200,92		1	
15	De 2,50 à <10,00	CCC+	9	–	59,00		6	8,31		4	7,06		2,0	2	33,33		–	
16	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	139	1	42,70		140	36,87		3	62,12		5,0	447	319,29		33	
17	100,00 (défaillance)	Défaillance	–	–	–		–	–		–	–		–	–	–		–	
18	Total		31 671	\$ 20 561	\$ 74,70	%	47 030	\$ 0,17	%	1 134	26,35	%	2,9	7 008	\$ 14,90	%	41	\$

¹ Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux pensions).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan		N° de ligne	2024 T1													
			Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
Canada – assurées ^{7,8,9}		1	De 0,00 à <0,15 %	38 692 \$	15 124 \$	53,60 %	11 321 \$	0,07 %	275 439	11,07 %		223 \$	1,97 %	1 \$		
		2	De 0,15 à <0,25	7 066	429	47,63	2 821	0,19	32 401	10,92		127	4,50	1		
		3	De 0,25 à <0,50	6 407	167	45,12	2 597	0,32	35 700	10,65		167	6,43	1		
		4	De 0,50 à <0,75	4 959	555	52,82	2 062	0,52	17 388	10,52		187	9,07	1		
		5	De 0,75 à <2,50	6 004	80	60,26	2 448	1,26	18 126	10,50		399	16,30	3		
		6	De 2,50 à <10,00	1 494	20	36,73	541	5,63	7 073	10,62		208	38,45	3		
		7	De 10,00 à <100,00	407	5	73,39	128	26,26	2 089	10,56		74	57,81	4		
		8	100,00 (défaillance)	112	–	–	21	100,00	657	10,96		28	133,33	–		
		9	Total	65 141	16 380	53,35	21 939	0,67	388 873	10,87		1 413	6,44	14	5 \$	
Canada – non assurées ^{7,9}		10	De 0,00 à <0,15	192 358	93 526	49,16	238 333	0,07	843 357	21,46		9 956	4,18	35		
		11	De 0,15 à <0,25	48 258	4 596	43,10	50 239	0,19	138 887	26,61		5 993	11,93	26		
		12	De 0,25 à <0,50	36 795	2 843	42,36	37 999	0,32	122 432	28,05		7 323	19,27	35		
		13	De 0,50 à <0,75	15 873	1 915	47,91	16 791	0,51	42 325	28,30		4 137	24,64	24		
		14	De 0,75 à <2,50	19 169	1 016	46,69	19 643	1,27	44 807	28,33		9 145	46,56	70		
		15	De 2,50 à <10,00	3 755	59	44,34	3 781	5,38	12 718	24,53		3 440	90,98	49		
		16	De 10,00 à <100,00	882	3	72,85	885	31,12	3 111	18,76		899	101,58	48		
		17	100,00 (défaillance)	273	–	–	273	100,00	1 049	21,89		567	207,69	14		
		18	Total	317 363	103 958	48,65	367 944	0,40	1 208 686	23,55		41 460	11,27	301	56 \$	
États-Unis – non assurées ⁷		19	De 0,00 à <0,15	38 891	15 253	66,14	48 979	0,07	120 590	31,17		2 732	5,58	10		
		20	De 0,15 à <0,25	9 330	777	47,60	9 699	0,19	27 162	34,00		1 341	13,83	6		
		21	De 0,25 à <0,50	5 406	378	38,65	5 552	0,31	28 166	31,88		1 019	18,35	6		
		22	De 0,50 à <0,75	3 490	191	37,75	3 562	0,52	9 087	33,35		986	27,68	6		
		23	De 0,75 à <2,50	5 153	201	35,83	5 225	1,32	16 519	34,51		2 714	51,94	24		
		24	De 2,50 à <10,00	958	71	11,33	966	4,98	6 419	35,58		1 136	117,60	17		
		25	De 10,00 à <100,00	630	13	12,96	632	21,86	2 364	26,07		819	129,59	37		
		26	100,00 (défaillance)	555	–	–	555	100,00	2 879	22,16		433	78,02	89		
		27	Total	64 413	16 884	63,72	75 170	1,19	213 186	31,87		11 180	14,87	195	50 \$	
28	Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel	446 917 \$	137 222 \$	51,07 %	465 053 \$	0,54 %	1 810 745	24,30 %		54 053 \$	11,62 %	510 \$	111 \$			

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprendent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme technique ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprendent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

⁹ Comprendent les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

N° de ligne		2023 T4													
À la date du bilan		Fourchette de PD ¹		Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
Canada – assurées^{7, 8, 9}		1	De 0,00 à <0,15 %	39 766 \$	15 265 \$	53,39 %	11 353 \$	0,07 %	281 970	11,07 %		218 \$	1,92 %	1 \$	\$
		2	De 0,15 à <0,25	6 924	379	48,50	2 748	0,19	32 906	10,94		118	4,29	1	
		3	De 0,25 à <0,50	5 693	179	43,18	2 185	0,32	34 011	10,74		134	6,13	1	
		4	De 0,50 à <0,75	5 565	545	53,16	2 387	0,52	19 424	10,42		201	8,42	1	
		5	De 0,75 à <2,50	6 074	68	45,48	2 488	1,23	17 422	10,49		369	14,83	3	
		6	De 2,50 à <10,00	1 396	23	43,18	482	5,45	6 923	10,64		173	35,89	3	
		7	De 10,00 à <100,00	358	2	67,36	112	23,66	1 951	10,70		64	57,14	3	
		8	100,00 (défaillance)	115	–	–	17	100,00	642	11,15		24	141,18	–	
		9	Total	65 891	16 461	53,11	21 772	0,61	395 249	10,87		1 301	5,98	13	5 \$
Canada – non assurées^{7, 9}		10	De 0,00 à <0,15	191 220	90 566	49,12	235 707	0,07	840 709	21,66		9 815	4,16	35	
		11	De 0,15 à <0,25	49 365	5 049	44,81	51 628	0,19	142 090	26,93		6 039	11,70	27	
		12	De 0,25 à <0,50	35 768	2 914	44,42	37 063	0,32	116 231	28,31		6 951	18,75	34	
		13	De 0,50 à <0,75	15 448	1 938	49,50	16 407	0,51	41 699	28,52		3 883	23,67	24	
		14	De 0,75 à <2,50	18 076	1 045	47,82	18 576	1,25	42 106	28,03		7 995	43,04	64	
		15	De 2,50 à <10,00	3 367	80	44,25	3 402	5,36	11 698	23,93		2 843	83,57	41	
		16	De 10,00 à <100,00	787	8	54,91	791	31,65	2 763	18,80		772	97,60	43	
		17	100,00 (défaillance)	240	–	–	240	100,00	998	19,93		452	188,33	12	
		18	Total	314 271	101 600	48,76	363 814	0,37	1 198 294	23,73		38 750	10,65	280	50 \$
États-Unis – non assurées⁷		19	De 0,00 à <0,15	39 218	15 834	66,16	49 694	0,07	117 965	31,47		2 811	5,66	11	
		20	De 0,15 à <0,25	9 360	559	38,93	9 578	0,19	26 938	31,99		1 230	12,84	6	
		21	De 0,25 à <0,50	5 772	403	37,26	5 922	0,31	29 831	31,20		1 066	18,00	6	
		22	De 0,50 à <0,75	4 111	196	37,85	4 185	0,52	9 718	33,84		1 163	27,79	7	
		23	De 0,75 à <2,50	5 198	194	34,03	5 264	1,32	15 816	34,38		2 724	51,75	24	
		24	De 2,50 à <10,00	1 030	63	13,05	1 039	5,62	5 845	31,54		1 110	106,83	18	
		25	De 10,00 à <100,00	389	10	11,34	390	23,66	1 957	29,00		600	153,85	25	
		26	100,00 (défaillance)	632	–	–	632	100,00	3 103	22,10		460	72,78	103	
		27	Total	65 710	17 259	63,70	76 704	1,23	211 173	31,75		11 164	14,55	200	52 \$
Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel		28		445 872 \$	135 320 \$	51,20 %	462 290 \$	0,53 %	1 804 716	24,46 %		51 215 \$	11,08 %	493 \$	107 \$

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprendent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme technique ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprendent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

⁹ Comprendent les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan		2023 T3														
N° de ligne	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions			
Canada – assurées^{7,8,9}																
1	De 0,00 à <0,15	41 020	15 438	53,26	11 476	0,07	289 217	11,03		220	1,92	%	1	\$	\$	
2	De 0,15 à <0,25	7 016	370	47,02	2 725	0,19	33 801	10,95		118	4,33		1			
3	De 0,25 à <0,50	8 031	164	44,66	4 517	0,41	36 677	10,58		324	7,17		2			
4	De 0,50 à <0,75	3 151	534	52,43	31	0,50	16 249	12,31		5	16,13		–			
5	De 0,75 à <2,50	5 384	72	42,87	2 109	1,28	17 472	10,55		324	15,36		3			
6	De 2,50 à <10,00	1 367	24	42,43	451	5,39	6 973	10,69		162	35,92		3			
7	De 10,00 à <100,00	347	3	62,28	108	24,46	1 931	10,71		62	57,41		3			
8	100,00 (défaillance)	106	–	–	17	100,00	636	11,58		24	141,18		–			
9	Total	66 422	16 605	52,95	21 434	0,59	402 956	10,87		1 239	5,78		13		5	
Canada – non assurées^{7,9}																
10	De 0,00 à <0,15	191 772	89 323	48,79	235 356	0,07	840 866	20,59		9 254	3,93		33			
11	De 0,15 à <0,25	47 069	4 987	43,45	49 236	0,19	136 847	25,61		5 470	11,11		24			
12	De 0,25 à <0,50	32 481	2 416	42,69	33 512	0,31	111 436	26,54		5 552	16,57		28			
13	De 0,50 à <0,75	15 236	1 746	49,55	16 101	0,51	38 079	26,75		3 765	23,38		22			
14	De 0,75 à <2,50	16 365	943	47,85	16 816	1,26	39 407	26,12		6 804	40,46		54			
15	De 2,50 à <10,00	3 216	80	45,21	3 253	5,34	11 421	22,08		2 515	77,31		37			
16	De 10,00 à <100,00	699	6	55,16	702	30,25	2 588	17,26		634	90,31		34			
17	100,00 (défaillance)	223	–	–	223	100,00	921	18,33		382	171,30		10			
18	Total	307 061	99 501	48,38	355 199	0,35	1 181 565	22,40		34 376	9,68		242		50	
États-Unis – non assurées⁷																
19	De 0,00 à <0,15	35 920	14 880	66,12	45 760	0,07	117 465	30,89		2 516	5,50		10			
20	De 0,15 à <0,25	8 529	533	39,27	8 739	0,19	25 991	31,03		1 095	12,53		5			
21	De 0,25 à <0,50	5 086	384	37,19	5 229	0,31	29 239	30,23		1 157	17,46		5			
22	De 0,50 à <0,75	4 027	190	35,97	4 095	0,52	9 413	34,42		913	28,25		7			
23	De 0,75 à <2,50	4 707	200	36,10	4 779	1,30	15 516	33,30		2 367	49,53		21			
24	De 2,50 à <10,00	967	56	13,18	974	5,74	5 510	30,74		1 015	104,21		16			
25	De 10,00 à <100,00	336	10	9,74	337	23,60	1 881	28,22		505	149,85		21			
26	100,00 (défaillance)	619	–	–	619	100,00	3 166	22,18		427	68,98		104			
27	Total	60 191	16 253	63,62	70 532	1,28	208 181	31,14		9 995	14,17		189		48	
28	Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel	433 674	132 359	50,83	447 165	0,51	1 792 702	23,22		45 610	10,20		444	\$	103	\$

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme technique ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprend les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

⁹ Comprend les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan		2023 T2														
N° de ligne		Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
Canada – assurées^{7, 8, 9}																
1		De 0,00 à <0,15	42 378	15 634	53,31	11 642	0,07	296 449	10,94		221	1,90	1			
2		De 0,15 à <0,25	7 187	418	48,18	2 746	0,19	34 462	10,90		118	4,30	1			
3		De 0,25 à <0,50	6 116	171	44,46	2 326	0,32	35 590	10,71		141	6,06	1			
4		De 0,50 à <0,75	4 192	517	52,83	1 596	0,52	16 803	10,57		137	8,58	1			
5		De 0,75 à <2,50	5 267	83	40,65	1 986	1,25	17 300	10,54		300	15,11	3			
6		De 2,50 à <10,00	1 354	33	50,13	430	5,57	7 099	10,66		156	36,28	3			
7		De 10,00 à <100,00	327	3	76,26	82	24,95	1 928	10,71		47	57,32	2			
8		100,00 (défaillance)	114	–	–	22	100,00	669	11,48		32	145,45	–			
9		Total	66 935	16 859	53,01	20 830	0,58	410 300	10,83		1 152	5,53	12	5		
Canada – non assurées^{7, 9}																
10		De 0,00 à <0,15	190 058	88 392	49,06	233 431	0,07	834 814	20,26		8 931	3,83	32			
11		De 0,15 à <0,25	42 352	3 772	44,12	44 016	0,19	129 484	25,01		4 775	10,85	21			
12		De 0,25 à <0,50	28 433	1 919	45,71	29 310	0,31	103 554	25,50		4 699	16,03	23			
13		De 0,50 à <0,75	14 830	1 669	51,34	15 687	0,52	38 406	26,53		3 668	23,38	22			
14		De 0,75 à <2,50	15 748	921	50,34	16 211	1,28	38 781	25,83		6 504	40,12	52			
15		De 2,50 à <10,00	2 972	74	44,10	3 004	5,41	11 151	20,90		2 197	73,14	33			
16		De 10,00 à <100,00	612	10	69,26	619	32,68	2 443	15,37		486	78,51	29			
17		100,00 (défaillance)	181	–	–	181	100,00	842	18,12		307	169,61	8			
18		Total	295 186	96 757	48,85	342 459	0,34	1 159 475	21,86		31 567	9,22	220	42		
États-Unis – non assurées⁷																
19		De 0,00 à <0,15	35 470	14 954	66,13	45 360	0,07	119 098	30,51		2 445	5,39	9			
20		De 0,15 à <0,25	8 028	555	40,88	8 255	0,19	25 278	29,62		986	11,94	5			
21		De 0,25 à <0,50	5 196	398	38,52	5 350	0,31	25 712	29,09		901	16,84	5			
22		De 0,50 à <0,75	3 856	198	37,14	3 929	0,53	9 009	32,57		1 065	27,11	7			
23		De 0,75 à <2,50	4 739	214	33,36	4 810	1,29	15 266	31,75		2 264	47,07	20			
24		De 2,50 à <10,00	831	60	13,17	839	4,80	5 238	31,93		868	103,46	13			
25		De 10,00 à <100,00	521	13	13,30	523	22,55	1 904	24,54		648	123,90	28			
26		100,00 (défaillance)	609	–	–	609	100,00	3 170	21,60		395	64,86	100			
27		Total	59 250	16 392	63,60	69 675	1,31	204 675	30,39		9 572	13,74	187	46		
28		Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel	421 371	130 008	51,25	432 964	0,51	1 774 450	22,71		42 291	9,77	419	93		

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprendent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme technique ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprendent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

⁹ Comprendent les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan		2023 T1														
N° de ligne	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions			
													\$	%	\$	%
Canada – assurées^{7, 8, 9}																
1	De 0,00 à <0,15	44 119	15 838	53,34	11 850	0,06	305 451	8,76		180	1,52	1				
2	De 0,15 à <0,25	7 253	344	50,01	2 830	0,19	34 505	9,49		111	3,92	1				
3	De 0,25 à <0,50	5 960	138	48,00	2 256	0,32	35 410	9,49		128	5,67	1				
4	De 0,50 à <0,75	4 015	466	53,18	1 487	0,52	15 711	9,49		119	8,00	1				
5	De 0,75 à <2,50	4 763	47	46,98	1 703	1,27	16 757	9,48		245	14,39	2				
6	De 2,50 à <10,00	1 247	20	44,51	378	5,53	6 796	8,90		120	31,75	2				
7	De 10,00 à <100,00	282	2	81,41	67	22,94	1 753	8,42		32	47,76	1				
8	100,00 (défaillance)	114	–	–	23	100,00	665	8,49		26	113,04	–				
9	Total	67 753	16 855	53,20	20 594	0,53	417 048	9,05		961	4,67	9		5		
Canada – non assurées^{7, 9}																
10	De 0,00 à <0,15	195 563	85 636	48,82	237 370	0,06	849 890	20,62		7 867	3,31	29				
11	De 0,15 à <0,25	40 705	4 311	45,80	42 679	0,19	125 012	25,44		4 488	10,52	21				
12	De 0,25 à <0,50	24 586	3 489	47,99	26 260	0,32	100 930	26,05		4 064	15,48	22				
13	De 0,50 à <0,75	12 675	–	–	12 675	0,51	25 742	26,55		2 827	22,30	17				
14	De 0,75 à <2,50	13 514	882	49,69	13 952	1,25	34 858	25,47		5 294	37,94	43				
15	De 2,50 à <10,00	2 429	70	42,80	2 459	5,34	9 874	20,23		1 709	69,50	25				
16	De 10,00 à <100,00	501	8	59,43	506	30,37	2 265	13,91		381	75,30	20				
17	100,00 (défaillance)	165	–	–	165	100,00	759	19,23		309	187,27	8				
18	Total	290 138	94 396	48,65	336 066	0,29	1 149 330	22,07		26 939	8,02	185		41		
États-Unis – non assurées⁷																
19	De 0,00 à <0,15	35 315	14 367	65,99	44 796	0,06	117 931	29,70		2 147	4,79	8				
20	De 0,15 à <0,25	6 872	547	38,61	7 083	0,19	25 765	28,17		820	11,58	4				
21	De 0,25 à <0,50	4 446	398	37,98	4 597	0,31	24 448	27,71		756	16,45	4				
22	De 0,50 à <0,75	3 822	224	37,11	3 905	0,53	8 671	33,26		1 111	28,45	7				
23	De 0,75 à <2,50	4 354	220	31,15	4 422	1,31	14 633	31,07		2 124	48,03	18				
24	De 2,50 à <10,00	683	67	13,03	692	4,91	5 064	31,19		739	106,79	11				
25	De 10,00 à <100,00	511	12	10,66	513	18,54	1 856	23,88		657	128,07	23				
26	100,00 (défaillance)	615	–	–	615	100,00	3 321	21,44		416	67,64	100				
27	Total	56 618	15 835	63,18	66 623	1,32	201 689	29,59		8 770	13,16	175		53		
28	Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel	414 509	127 086	51,07	423 283	0,47	1 768 067	22,55		36 670	8,66	369		99		

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprendent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme technique ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprendent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

⁹ Comprendent les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires de gros et Siège social.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles

(en millions de dollars,
sauf indication
À la date du bilan

N° de
ligne

														2024	
														T1	
	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
1	De 0,00 à <0,15 %	4 850 \$	148 135 \$	60,43 %	94 365 \$	0,07 %	17 970 690	86,88 %		3 483 \$	3,69 %	55 \$			
2	De 0,15 à <0,25	2 051	14 929	61,19	11 187	0,19	2 190 237	88,25		1 027	9,18	19			
3	De 0,25 à <0,50	2 590	11 884	60,91	9 829	0,32	2 651 263	89,21		1 368	13,92	28			
4	De 0,50 à <0,75	3 395	10 663	61,39	9 941	0,53	1 623 053	88,78		2 067	20,79	47			
5	De 0,75 à <2,50	14 397	20 996	62,98	27 619	1,53	4 459 146	91,00		13 036	47,20	385			
6	De 2,50 à <10,00	9 450	3 687	66,40	11 899	5,43	3 484 611	91,15		13 612	114,40	588			
7	De 10,00 à <100,00	2 433	311	66,07	2 638	30,78	1 600 468	90,00		6 060	229,72	736			
8	100,00 (défaillance)	116	–	–	116	100,00	28 669	85,28		66	56,90	93			
9	Total	39 282 \$	210 605 \$	60,93 %	167 594 \$	1,29 %	34 008 137	88,25 %		40 719 \$	24,30 %	1 951 \$	375 \$		
2023															
T4															
	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
10	De 0,00 à <0,15 %	5 015 \$	152 774 \$	60,25 %	97 065 \$	0,07 %	17 952 617	87,11 %		3 606 \$	3,72 %	57 \$			
11	De 0,15 à <0,25	2 128	15 451	60,90	11 538	0,19	2 201 776	88,33		1 059	9,18	20			
12	De 0,25 à <0,50	2 688	12 398	60,62	10 204	0,32	2 691 310	89,26		1 422	13,94	29			
13	De 0,50 à <0,75	3 449	10 668	58,73	9 714	0,53	1 590 167	89,71		2 036	20,96	46			
14	De 0,75 à <2,50	14 181	19 716	61,29	26 266	1,50	4 414 453	91,23		12 244	46,62	360			
15	De 2,50 à <10,00	9 371	3 740	65,39	11 817	5,42	3 400 817	91,15		13 490	114,16	583			
16	De 10,00 à <100,00	2 272	317	64,19	2 475	30,38	1 486 300	90,00		5 671	229,13	681			
17	100,00 (défaillance)	104	–	–	104	100,00	24 633	85,47		59	56,73	84			
18	Total	39 208 \$	215 064 \$	60,44 %	169 183 \$	1,22 %	33 762 073	88,43 %		39 587 \$	23,40 %	1 860 \$	314 \$		
2023															
T3															
	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
19	De 0,00 à <0,15 %	5 076 \$	157 787 \$	60,24 %	100 123 \$	0,07 %	17 955 146	87,23 %		3 692 \$	3,69 %	58 \$			
20	De 0,15 à <0,25	2 093	14 947	61,36	11 264	0,19	2 181 536	88,32		1 033	9,17	19			
21	De 0,25 à <0,50	2 657	11 853	61,27	9 919	0,32	2 665 609	89,23		1 382	13,93	28			
22	De 0,50 à <0,75	3 357	10 062	59,13	9 307	0,53	1 566 093	89,67		1 946	20,91	44			
23	De 0,75 à <2,50	13 737	18 764	61,65	25 304	1,50	4 354 139	91,22		11 811	46,68	347			
24	De 2,50 à <10,00	8 975	3 412	65,43	11 207	5,42	3 345 445	91,12		12 789	114,12	552			
25	De 10,00 à <100,00	2 103	263	65,86	2 276	29,72	1 422 708	89,99		5 211	228,95	613			
26	100,00 (défaillance)	97	–	–	97	100,00	22 892	85,20		55	56,70	79			
27	Total	38 095 \$	217 088 \$	60,53 %	169 497 \$	1,14 %	33 513 568	88,44 %		37 919 \$	22,37 %	1 740 \$	276 \$		

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

														2023												
														T2												
	Fourchette de PD ¹		Expositions brutes au bilan initiales ²		Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³		PD moyenne (%)		Nombre de débiteurs ⁴		PCD moyenne (%)		Échéance moyenne (en années) ⁵		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶		PA		Provisions	
1	De 0,00 à <0,15	%	4 451	\$	155 597	\$	60,13	%	98 013	\$	0,07	%	17 637 459		87,27	%			3 621	\$	3,69	%	57	\$		
2	De 0,15 à <0,25		2 001		15 381		61,61		11 478		0,19		2 187 134		88,21				1 052		9,17		20			
3	De 0,25 à <0,50		2 539		12 242		61,37		10 052		0,32		2 685 831		89,13				1 399		13,92		29			
4	De 0,50 à <0,75		3 238		10 516		59,23		9 467		0,53		1 592 841		89,60				1 978		20,89		45			
5	De 0,75 à <2,50		13 240		19 284		61,59		25 118		1,49		4 368 156		91,08				11 663		46,43		342			
6	De 2,50 à <10,00		8 881		3 684		65,54		11 295		5,42		3 395 405		91,01				12 885		114,08		557			
7	De 10,00 à <100,00		2 083		306		68,19		2 291		29,31		1 455 623		89,87				5 242		228,81		607			
8	100,00 (défaillance)		90		–		–		90		100,00		20 019		85,46				52		57,78		72			
9	Total		36 523	\$	217 010	\$	60,50	%	167 804	\$	1,14	%	33 342 468		88,44	%			37 892	\$	22,58	%	1 729	\$	282	\$

2023

T1

	Fourchette de PD ¹		Expositions brutes au bilan initiales ²		Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³		PD moyenne (%)		Nombre de débiteurs ⁴		PCD moyenne (%)		Échéance moyenne (en années) ⁵		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶		PA		Provisions	
10	De 0,00 à <0,15	%	5 116	\$	151 389	\$	60,17	%	96 212	\$	0,05	%	17 529 036		87,07	%			2 718	\$	2,83	%	38	\$		
11	De 0,15 à <0,25		2 107		15 067		60,70		11 253		0,19		2 198 508		88,19				1 093		9,71		19			
12	De 0,25 à <0,50		2 635		11 977		60,42		9 872		0,32		2 677 569		89,12				1 454		14,73		28			
13	De 0,50 à <0,75		3 320		10 323		58,44		9 353		0,53		1 537 546		89,52				2 067		22,10		44			
14	De 0,75 à <2,50		13 389		19 026		60,98		24 989		1,49		4 709 776		91,03				12 279		49,14		340			
15	De 2,50 à <10,00		8 732		3 626		63,00		11 016		5,40		3 217 547		90,99				13 288		120,62		541			
16	De 10,00 à <100,00		1 945		287		62,66		2 125		29,31		1 257 374		89,75				5 144		242,07		563			
17	100,00 (défaillance)		90		–		–		90		100,00		22 027		85,43				52		57,78		73			
18	Total		37 334	\$	211 695	\$	60,26	%	164 910	\$	1,11	%	33 149 383		88,30	%			38 095	\$	23,10	%	1 646	\$	273	\$

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCF.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques par rapport à l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Autres expositions de détail

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

														2024	
														T1	
	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
1	De 0,00 à <0,15	9 221	5 346	69,93	12 960	0,08	620 056	43,47		1 191	9,19	5			
2	De 0,15 à <0,25	6 886	3 512	44,16	8 437	0,20	346 266	42,64		1 438	17,04	7			
3	De 0,25 à <0,50	15 132	1 015	66,93	15 812	0,32	467 761	34,22		3 158	19,97	18			
4	De 0,50 à <0,75	8 425	1 109	70,26	9 192	0,53	273 642	44,43		3 041	33,08	22			
5	De 0,75 à <2,50	30 999	1 569	63,61	31 576	1,58	752 416	49,66		18 336	58,07	251			
6	De 2,50 à <10,00	16 113	691	64,82	16 457	5,29	622 523	56,17		13 759	83,61	489			
7	De 10,00 à <100,00	3 569	51	54,43	3 585	26,57	157 847	53,38		4 198	117,10	507			
8	100,00 (défaillance)	618	4	100,00	560	100,00	19 897	48,02		512	91,43	228			
9	Total	90 963	13 297	61,86	98 579	3,05	3 260 408	46,49		45 633	46,29	1 527	225		
2023															
T4															
10	De 0,00 à <0,15	10 175	5 241	70,17	13 853	0,08	628 536	42,72		1 257	9,07	5			
11	De 0,15 à <0,25	7 586	3 542	44,00	9 145	0,20	350 925	42,76		1 564	17,10	8			
12	De 0,25 à <0,50	16 090	1 105	67,92	16 840	0,32	478 718	34,82		3 415	20,28	19			
13	De 0,50 à <0,75	9 039	1 070	67,77	9 753	0,53	272 887	43,07		3 126	32,05	22			
14	De 0,75 à <2,50	29 523	1 775	63,78	30 216	1,53	837 865	49,41		17 262	57,13	232			
15	De 2,50 à <10,00	14 732	502	60,14	14 914	5,45	522 252	55,44		12 356	82,85	451			
16	De 10,00 à <100,00	3 363	61	53,60	3 380	26,22	142 482	52,75		3 894	115,21	464			
17	100,00 (défaillance)	562	4	100,00	511	100,00	17 867	47,79		460	90,02	208			
18	Total	91 070	13 300	61,52	98 612	2,85	3 251 532	45,75		43 334	43,94	1 409	184		
2023															
T3															
19	De 0,00 à <0,15	10 261	5 192	70,28	13 910	0,08	640 642	42,84		1 258	9,04	5			
20	De 0,15 à <0,25	7 242	3 303	44,09	8 698	0,20	348 734	42,76		1 487	17,10	7			
21	De 0,25 à <0,50	15 408	1 150	65,14	16 157	0,32	479 208	35,10		3 292	20,38	18			
22	De 0,50 à <0,75	8 644	1 040	67,73	9 340	0,53	274 183	42,94		2 985	31,96	21			
23	De 0,75 à <2,50	28 338	1 732	61,86	28 949	1,52	757 187	49,16		16 437	56,78	220			
24	De 2,50 à <10,00	13 412	486	59,44	13 561	5,45	561 718	55,22		11 193	82,54	409			
25	De 10,00 à <100,00	3 013	63	50,53	3 029	25,86	133 561	52,83		3 489	115,19	411			
26	100,00 (défaillance)	497	4	100,00	453	100,00	16 161	47,90		422	93,16	183			
27	Total	86 815	12 970	61,33	94 097	2,71	3 211 394	45,59		40 563	43,11	1 274	165		

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Autres expositions de détail (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

														2023	
														T2	
Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions			
1	De 0,00 à <0,15 %	10 369 \$	5 123 \$	70,45 %	13 978 \$	0,08 %	644 312	42,75 %	1 259 \$	9,01 %	5 \$				
2	De 0,15 à <0,25	7 223	3 302	44,11	8 680	0,20	350 250	42,20	1 464	16,87	7				
3	De 0,25 à <0,50	15 078	1 176	65,14	15 844	0,32	478 718	35,25	3 251	20,52	18				
4	De 0,50 à <0,75	8 522	1 047	67,03	9 214	0,53	272 954	43,02	2 952	32,04	21				
5	De 0,75 à <2,50	27 750	1 742	62,36	28 366	1,52	757 438	49,06	16 065	56,63	215				
6	De 2,50 à <10,00	12 943	487	58,55	13 057	5,45	538 405	54,94	10 722	82,12	391				
7	De 10,00 à <100,00	2 892	55	54,23	2 907	25,83	133 187	52,72	3 350	115,24	396				
8	100,00 (défaillance)	470	4	100,00	434	100,00	15 621	47,82	398	91,71	176				
9	Total	85 247 \$	12 936 \$	61,37 %	92 480 \$	2,66 %	3 190 885	45,44 %	39 461 \$	42,67 %	1 229 \$	159 \$			

														2023	
														T1	
Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions			
10	De 0,00 à <0,15 %	11 291 \$	5 229 \$	70,81 %	14 994 \$	0,08 %	665 015	37,88 %	1 231 \$	8,21 %	5 \$				
11	De 0,15 à <0,25	7 551	3 277	43,58	8 979	0,20	359 265	39,84	1 515	16,87	7				
12	De 0,25 à <0,50	15 158	1 128	64,88	15 890	0,32	500 800	34,73	3 250	20,45	18				
13	De 0,50 à <0,75	8 573	1 017	67,30	9 250	0,53	258 997	44,87	3 272	35,37	22				
14	De 0,75 à <2,50	26 454	1 671	62,79	27 005	1,50	788 455	51,39	16 900	62,58	211				
15	De 2,50 à <10,00	11 397	453	56,46	11 454	5,40	459 908	57,05	10 341	90,28	353				
16	De 10,00 à <100,00	2 572	52	50,93	2 589	26,43	118 301	54,95	3 315	128,04	376				
17	100,00 (défaillance)	441	4	100,00	418	100,00	13 851	47,70	436	104,31	167				
18	Total	83 437 \$	12 831 \$	61,43 %	90 579 \$	2,49 %	3 164 592	45,22 %	40 260 \$	44,45 %	1 159 \$	126 \$			

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des techniques ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des techniques ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche (RCC1)¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

		2024					
		T1					
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
AS-RCC (pour les dérivés)	1	13 575	\$ 29 056	\$	\$ 1,4	59 682	\$ 7 667
Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)	2	-	-	-	-	-	-
Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	3	-	-	-	-	-	-
Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	4	-	-	-	-	-	-
Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	5	-	-	-	-	408 373	4 698
Valeur à risque (VaR) pour les cessions temporaires de titres	6	-	-	-	-	-	-
Total	7					468 055	\$ 12 365
		2023					
		T4					
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
AS-RCC (pour les dérivés)	8	19 550	\$ 30 445	\$	\$ 1,4	69 992	\$ 10 769
Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)	9	-	-	-	-	-	-
Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	10	-	-	-	-	-	-
Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	11	-	-	-	-	-	-
Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	12	-	-	-	-	421 466	5 030
VaR pour les cessions temporaires de titres	13	-	-	-	-	-	-
Total	14					491 458	\$ 15 799
		2023					
		T3					
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
AS-RCC (pour les dérivés)	15	15 886	\$ 28 654	\$	\$ 1,4	62 523	\$ 9 654
Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)	16	-	-	-	-	-	-
Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	17	-	-	-	-	-	-
Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	18	-	-	-	-	-	-
Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	19	-	-	-	-	403 620	4 802
VaR pour les cessions temporaires de titres	20	-	-	-	-	-	-
Total	21					466 143	\$ 14 456
		2023					
		T2					
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
AS-RCC (pour les dérivés)	22	17 599	\$ 28 781	\$	\$ 1,4	64 933	\$ 9 930
Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)	23	-	-	-	-	-	-
Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	24	-	-	-	-	-	-
Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	25	-	-	-	-	-	-
Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	26	-	-	-	-	386 454	4 811
VaR pour les cessions temporaires de titres	27	-	-	-	-	-	-
Total	28					451 387	\$ 14 741

¹ Exclut les expositions et actifs pondérés en fonction des risques se rapportant aux CC admissibles et le RVC.

² Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche (RCC1)¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

N° de
ligne

2023
T1

	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
AS-RCC (pour les dérivés)	17 539	\$ 30 198	\$	1,4	66 831	\$ 8 328
Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)	-	-		-	-	-
Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)			-	-	-	-
Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)					-	-
Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)					368 928	2 317
VaR pour les cessions temporaires de titres					-	-
Total					435 759	\$ 10 645

¹ Exclut les expositions et actifs pondérés en fonction des risques se rapportant aux CC admissibles et le RVC.

² Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

Approche standard – Expositions au RCC par portefeuille réglementaire et par coefficient de pondération du risque (RCC3)

(en millions)
A la date du bilan

	N° de ligne	2024														Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)
		T1														
		Pondération des risques														
0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres				
Catégories d'actifs																
Emprunteurs souverains et banques centrales	1	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Entités du secteur public	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Banques multilatérales de développement	3	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Banques	4	–	–	338	101	–	16	–	–	–	4	–	–	–	–	459
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques</i>	5	–	–	200	68	–	16	–	–	4	–	–	–	–	–	288
Entreprises	6	–	–	137	–	–	102	1	–	311	–	–	–	–	–	551
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises</i>	7	–	–	137	–	–	102	–	–	252	–	–	–	–	–	491
<i>Dont le financement spécialisé</i>	8	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Portefeuilles de détail réglementaires	9	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Immobilier	10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments</i>	11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs ¹	12	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	13	– \$	– \$	475 \$	101 \$	– \$	118 \$	1 \$	– \$	– \$	315 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	1 010 \$

	N° de ligne	2023														Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)
		T4														
		Pondération des risques														
0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres				
Catégories d'actifs																
Emprunteurs souverains et banques centrales	14	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Entités du secteur public	15	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Banques multilatérales de développement	16	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Banques	17	–	–	406	469	–	30	–	–	8	–	–	–	–	–	913
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques</i>	18	–	–	245	60	–	13	–	–	8	–	–	–	–	–	326
Entreprises	19	–	–	89	–	–	101	43	–	894	–	–	–	–	–	1 127
<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises</i>	20	–	–	89	–	–	101	42	–	484	–	–	–	–	–	716
<i>Dont le financement spécialisé</i>	21	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Portefeuilles de détail réglementaires	22	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Immobilier	23	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments</i>	24	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs ¹	25	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	26	– \$	– \$	495 \$	469 \$	– \$	131 \$	43 \$	– \$	– \$	902 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	2 040 \$

¹ Exclut les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seul.

Approche standard – Expositions au RCC par portefeuille réglementaire et par coefficient de pondération du risque (RCC3) (suite)

(en millions) A la date du bilan		N° de ligne	2023 T3												Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)	
			Pondération des risques													
			0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	
Catégories d'actifs																
	Emprunteurs souverains et banques centrales	1	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
	Entités du secteur public	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Banques multilatérales de développement	3	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Banques	4	–	–	517	559	–	17	–	–	–	12	–	–	–	1 105
	<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques</i>	5	–	–	336	42	–	17	–	–	–	12	–	–	–	407
	Entreprises	6	–	–	102	–	–	82	36	–	–	535	–	–	–	755
	<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises</i>	7	–	–	102	–	–	82	36	–	–	432	–	–	–	652
	<i>Dont le financement spécialisé</i>	8	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Portefeuilles de détail réglementaires	9	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Immobilier	10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	<i>Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments</i>	11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Autres actifs ¹	12	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Total	13	– \$	– \$	619 \$	559 \$	– \$	99 \$	36 \$	– \$	– \$	547 \$	– \$	– \$	– \$	1 860 \$

		N° de ligne	2023 T2												Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)	
			Pondération des risques													
			0 %	10 %	20 %	30 %	40 %	50 %	75 %	80 %	85 %	100 %	130 %	150 %	Autres	
Catégories d'actifs																
	Emprunteurs souverains et banques centrales	14	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
	Entités du secteur public	15	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Banques multilatérales de développement	16	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Banques	17	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques</i>	18	–	–	403	490	–	–	–	–	–	76	–	–	–	969
	Entreprises	19	–	–	224	71	–	–	–	–	–	76	–	–	–	371
	<i>Dont les entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises</i>	20	–	–	42	–	–	142	98	–	–	630	–	–	–	912
	<i>Dont le financement spécialisé</i>	21	–	–	42	–	–	142	98	–	–	501	–	–	–	783
	Portefeuilles de détail réglementaires	22	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Immobilier	23	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	<i>Dont l'acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments</i>	24	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Autres actifs ¹	25	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Total	26	– \$	– \$	445 \$	490 \$	– \$	142 \$	98 \$	– \$	– \$	706 \$	– \$	– \$	– \$	1 881 \$

¹ Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seul.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Entreprises¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2024
T1

RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (A-NI)

	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
1	De 0,00 à <0,15 %	10 100	\$ 0,05 %	565	1,87 %	0,2	71	\$ 0,70 %
2	De 0,15 à <0,25	414	0,22	578	6,51	0,9	17	4,11
3	De 0,25 à <0,50	247	0,36	810	28,70	3,0	64	25,91
4	De 0,50 à <0,75	230	0,64	275	20,66	2,1	61	26,52
5	De 0,75 à <2,50	403	1,88	499	33,38	1,7	272	67,49
6	De 2,50 à <10,00	452	4,79	107	5,84	0,5	76	16,81
7	De 10,00 à <100,00	29	24,84	109	30,34	1,7	43	148,28
8	100,00 (défaillance)	–	100,00	3	86,15	4,8	5	–
9	Total	11 875	\$ 0,38 %	2 946	4,24 %	0,4	609	\$ 5,13 %

RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (F-NI)

	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
10	De 0,00 à <0,15 %	189 496	\$ 0,06 %	3 590	8,73 %	0,4	4 489	\$ 2,37 %
11	De 0,15 à <0,25	29 159	0,19	112	4,11	0,1	713	2,45
12	De 0,25 à <0,50	15 042	0,35	159	5,67	0,2	721	4,79
13	De 0,50 à <0,75	3 104	0,66	48	4,58	0,3	188	6,06
14	De 0,75 à <2,50	1 854	1,93	136	11,57	0,4	427	23,03
15	De 2,50 à <10,00	25	9,64	2	40,00	2,6	38	152,00
16	De 10,00 à <100,00	1	17,88	1	75,00	1,2	5	500,00
17	100,00 (défaillance)	–	–	–	–	–	–	–
18	Total	238 681	\$ 0,12 %	4 048	7,95 %	0,3	6 581	\$ 2,76 %

2023
T4

RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (A-NI)

	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
19	De 0,00 à <0,15 %	480	\$ 0,10 %	563	29,48 %	1,9	89	\$ 18,54 %
20	De 0,15 à <0,25	59	0,21	571	25,87	2,8	17	28,81
21	De 0,25 à <0,50	126	0,34	797	39,27	2,9	63	50,00
22	De 0,50 à <0,75	200	0,64	277	14,64	1,3	49	24,50
23	De 0,75 à <2,50	1 063	2,17	477	12,78	0,6	306	28,79
24	De 2,50 à <10,00	3 870	4,72	111	1,18	0,5	129	3,33
25	De 10,00 à <100,00	35	27,57	104	26,95	1,3	49	140,00
26	100,00 (défaillance)	–	100,00	1	89,38	5,0	3	–
27	Total	5 833	\$ 3,74 %	2 901	7,32 %	0,7	705	\$ 12,09 %

RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (F-NI)

	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
28	De 0,00 à <0,15 %	200 996	\$ 0,07 %	3 814	9,54 %	0,4	6 209	\$ 3,09 %
29	De 0,15 à <0,25	14 235	0,20	100	5,53	0,2	523	3,67
30	De 0,25 à <0,50	18 869	0,32	159	2,99	0,1	586	3,11
31	De 0,50 à <0,75	1 116	0,69	35	9,21	0,6	150	13,44
32	De 0,75 à <2,50	3 715	2,08	159	9,49	0,3	740	19,92
33	De 2,50 à <10,00	16	9,82	2	40,00	2,1	27	168,75
34	De 10,00 à <100,00	–	–	–	–	–	–	–
35	100,00 (défaillance)	–	–	–	–	–	–	–
36	Total	238 947	\$ 0,13 %	4 269	8,79 %	0,4	8 235	\$ 3,45 %

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Entreprises¹ (suite)

N° de ligne	2023												
T3													
RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (A-NI)													
	Fourchette de PD ²	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
1	De 0,00 à <0,15		394		0,10		567	24,88		2,1	69		17,51
2	De 0,15 à <0,25		95		0,21		588	29,78		3,8	37		38,95
3	De 0,25 à <0,50		143		0,34		791	36,79		3,5	73		51,05
4	De 0,50 à <0,75		244		0,63		284	13,09		1,2	54		22,13
5	De 0,75 à <2,50		633		2,15		467	14,92		0,8	220		34,76
6	De 2,50 à <10,00		5 716		4,72		107	0,83		0,5	135		2,36
7	De 10,00 à <100,00		22		28,98		92	16,09		1,3	18		81,82
8	100,00 (défaillance)		1		100,00		3	91,23		3,2	8		800,00
9	Total		7 248	\$	4,04	%	2 899	4,92	%	0,7	614	\$	8,47
RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (F-NI)													
	Fourchette de PD ²	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
10	De 0,00 à <0,15		182 551		0,07		3 685	9,74		0,4	5 545		3,04
11	De 0,15 à <0,25		11 472		0,20		111	6,92		0,3	524		4,57
12	De 0,25 à <0,50		16 785		0,32		164	3,24		0,2	592		3,53
13	De 0,50 à <0,75		2 471		0,69		36	4,01		0,5	150		6,07
14	De 0,75 à <2,50		2 521		2,17		153	12,15		0,3	631		25,03
15	De 2,50 à <10,00		7		9,82		2	40,00		1,3	12		171,43
16	De 10,00 à <100,00		–		–		–	–		–	–		–
17	100,00 (défaillance)		–		–		–	–		–	–		–
18	Total		215 807	\$	0,13	%	4 151	9,05	%	0,4	7 454	\$	3,45
2023													
T2													
RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (A-NI)													
	Fourchette de PD ²	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
19	De 0,00 à <0,15		610		0,10		603	23,70		2,2	102		16,72
20	De 0,15 à <0,25		132		0,21		601	33,87		4,0	60		45,45
21	De 0,25 à <0,50		242		0,34		765	39,54		3,5	130		53,72
22	De 0,50 à <0,75		221		0,64		283	22,79		1,7	90		40,72
23	De 0,75 à <2,50		788		2,15		471	15,35		0,8	283		35,91
24	De 2,50 à <10,00		267		4,80		107	5,15		0,5	41		15,36
25	De 10,00 à <100,00		46		24,97		104	26,72		1,5	63		136,96
26	100,00 (défaillance)		1		100,00		5	81,43		4,9	7		700,00
27	Total		2 307	\$	1,95	%	2 939	20,94	%	1,7	776	\$	33,64
RCC4 : NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (F-NI)													
	Fourchette de PD ²	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
28	De 0,00 à <0,15		181 788		0,07		3 597	9,76		0,4	5 639		3,10
29	De 0,15 à <0,25		15 548		0,20		112	5,27		0,2	573		3,69
30	De 0,25 à <0,50		11 462		0,33		146	3,43		0,2	436		3,80
31	De 0,50 à <0,75		1 304		0,69		31	6,04		0,3	108		8,28
32	De 0,75 à <2,50		2 094		2,08		146	16,00		0,5	693		33,09
33	De 2,50 à <10,00		53		9,82		3	54,60		2,0	116		218,87
34	De 10,00 à <100,00		–		19,03		1	40,00		1,0	–		–
35	100,00 (défaillance)		–		–		–	–		–	–		–
36	Total		212 249	\$	0,12	%	4 036	9,14	%	0,4	7 565	\$	3,56

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Entreprises¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne	2023									
	T1									
	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
1	De 0,00 à <0,15 %	244 066 \$	0,05 %	4 162	4,54 %	0,4	3 958 \$	1,62 %		
2	De 0,15 à <0,25	16 573	0,20	719	6,00	0,2	714	4,31		
3	De 0,25 à <0,50	7 618	0,38	885	6,26	0,4	540	7,09		
4	De 0,50 à <0,75	650	0,68	335	19,99	0,7	197	30,31		
5	De 0,75 à <2,50	2 316	2,06	639	15,88	0,6	834	36,01		
6	De 2,50 à <10,00	312	5,83	118	15,47	0,5	193	61,86		
7	De 10,00 à <100,00	70	27,91	124	14,91	1,0	57	81,43		
8	100,00 (défaillance)	1	100,00	6	72,11	4,5	7	700,00		
9	Total	271 606 \$	0,10 %	6 988	4,82 %	0,4	6 500 \$	2,39 %		

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Emprunteurs souverains¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne	2024												
	T1												
	Fourchette de PD ²	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
1	De 0,00 à <0,15		87 616		0,04		316	2,20		0,7	309		0,35
2	De 0,15 à <0,25		5		0,19		23	30,55		3,3	1		20,00
3	De 0,25 à <0,50		13		0,37		18	45,52		2,5	6		46,15
4	De 0,50 à <0,75		–		0,66		3	26,24		4,1	–		–
5	De 0,75 à <2,50		4		2,03		10	44,60		3,0	4		100,00
6	De 2,50 à <10,00		–		9,64		1	49,74		4,0	–		–
7	De 10,00 à <100,00		9		20,27		6	30,97		5,0	14		155,56
8	100,00 (défaillance)		–		–		–	–		–	–		–
9	Total		87 647	\$	0,04	%	377	2,21	%	0,7	334	\$	0,38
	2023												
	T4												
	Fourchette de PD ²	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
10	De 0,00 à <0,15		99 632		0,04		321	1,99		0,7	404		0,41
11	De 0,15 à <0,25		3		0,20		23	37,85		3,7	1		33,33
12	De 0,25 à <0,50		4		0,35		19	31,32		3,8	2		50,00
13	De 0,50 à <0,75		–		0,69		2	25,37		4,4	–		–
14	De 0,75 à <2,50		2		2,15		13	20,05		2,0	1		50,00
15	De 2,50 à <10,00		–		9,82		1	49,37		4,2	–		–
16	De 10,00 à <100,00		7		19,12		7	34,76		5,0	13		185,71
17	100,00 (défaillance)		–		–		–	–		–	–		–
18	Total		99 648	\$	0,04	%	386	2,00	%	0,7	421	\$	0,42
	2023												
	T3												
	Fourchette de PD ²	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
19	De 0,00 à <0,15		103 313		0,03		322	1,98		0,7	481		0,47
20	De 0,15 à <0,25		3		0,20		15	40,10		3,8	1		33,33
21	De 0,25 à <0,50		5		0,36		19	36,09		3,1	3		60,00
22	De 0,50 à <0,75		–		0,69		3	32,58		4,8	–		–
23	De 0,75 à <2,50		1		1,73		14	30,44		4,4	1		100,00
24	De 2,50 à <10,00		–		9,82		2	55,38		4,6	1		–
25	De 10,00 à <100,00		9		19,84		8	35,59		5,0	18		200,00
26	100,00 (défaillance)		–		–		–	–		–	–		–
27	Total		103 331	\$	0,03	%	383	1,99	%	0,7	505	\$	0,49

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Emprunteurs souverains¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2023													
		T2													
		Fourchette de PD ²	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	%
1		De 0,00 à <0,15		122 180		0,03		311	1,75		0,7	533		0,44	
2		De 0,15 à <0,25		15		0,20		20	45,05		2,6	6		40,00	
3		De 0,25 à <0,50		23		0,31		18	30,17		4,1	11		47,83	
4		De 0,50 à <0,75		1		0,69		4	36,64		4,9	1		100,00	
5		De 0,75 à <2,50		2		1,71		15	30,09		4,2	2		100,00	
6		De 2,50 à <10,00		1		9,82		2	56,16		4,6	2		200,00	
7		De 10,00 à <100,00		12		20,22		8	36,28		5,0	26		216,67	
8		100,00 (défaillance)		–		–		–	–		–	–		–	
9		Total		122 234	\$	0,03	%	378	1,77	%	0,7	581	\$	0,48	%
		2023													
		T1													
		Fourchette de PD ²	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	%
10		De 0,00 à <0,15		69 164		0,02		180	4,20		1,0	212		0,31	
11		De 0,15 à <0,25		–		–		–	–		–	–		–	
12		De 0,25 à <0,50		12		0,29		4	1,73		0,1	–		–	
13		De 0,50 à <0,75		10		0,69		1	54,60		1,0	8		80,00	
14		De 0,75 à <2,50		6		2,23		5	13,70		1,0	2		33,33	
15		De 2,50 à <10,00		2		4,71		1	4,24		–	–		–	
16		De 10,00 à <100,00		10		20,63		2	62,12		5,0	40		400,00	
17		100,00 (défaillance)		–		–		–	–		–	–		–	
18		Total		69 204	\$	0,03	%	193	4,22	%	1,0	262	\$	0,38	%

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Banques¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2024										
		T1										
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴			
1		De 0,00 à <0,15 %	126 668 \$	0,05 %	318	12,02 %	0,4	4 332 \$	3,42 %			
2		De 0,15 à <0,25	125	0,19	6	7,56	–	4	3,20			
3		De 0,25 à <0,50	89	0,28	7	3,66	0,1	3	3,37			
4		De 0,50 à <0,75	–	–	–	–	–	–	–			
5		De 0,75 à <2,50	1	1,03	2	45,00	1,4	1	100,00			
6		De 2,50 à <10,00	–	–	–	–	–	–	–			
7		De 10,00 à <100,00	–	–	–	–	–	–	–			
8		100,00 (défaillance)	–	–	–	–	–	–	–			
9		Total	126 883 \$	0,05 %	333	12,01 %	0,4	4 340 \$	3,42 %			
		2023										
		T4										
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴			
10		De 0,00 à <0,15 %	142 223 \$	0,05 %	315	11,70 %	0,4	5 192 \$	3,65 %			
11		De 0,15 à <0,25	180	0,20	6	1,15	–	1	0,56			
12		De 0,25 à <0,50	110	0,29	7	2,98	0,2	5	4,55			
13		De 0,50 à <0,75	1	0,69	1	45,00	1,7	1	100,00			
14		De 0,75 à <2,50	–	2,23	1	45,00	0,1	–	–			
15		De 2,50 à <10,00	–	–	–	–	–	–	–			
16		De 10,00 à <100,00	–	–	–	–	–	–	–			
17		100,00 (défaillance)	–	–	–	–	–	–	–			
18		Total	142 514 \$	0,05 %	330	11,68 %	0,4	5 199 \$	3,65 %			
		2023										
		T3										
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴			
19		De 0,00 à <0,15 %	134 965 \$	0,05 %	314	11,21 %	0,4	4 956 \$	3,67 %			
20		De 0,15 à <0,25	342	0,20	9	3,52	–	6	1,75			
21		De 0,25 à <0,50	110	0,29	6	1,82	0,1	3	2,73			
22		De 0,50 à <0,75	1	0,69	1	45,00	2,0	1	100,00			
23		De 0,75 à <2,50	–	2,23	1	45,00	–	–	–			
24		De 2,50 à <10,00	–	–	–	–	–	–	–			
25		De 10,00 à <100,00	1	40,76	1	45,00	1,0	2	200,00			
26		100,00 (défaillance)	–	–	–	–	–	–	–			
27		Total	135 419 \$	0,06 %	332	11,18 %	0,4	4 968 \$	3,67 %			

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Banques¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2023									
		T2									
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
1		De 0,00 à <0,15	109 840	0,06	307	13,27	0,4	4 714	4,29	%	
2		De 0,15 à <0,25	80	0,20	5	19,12	0,1	9	11,25	%	
3		De 0,25 à <0,50	118	0,29	8	1,59	0,1	3	2,54	%	
4		De 0,50 à <0,75	1	0,69	1	45,00	2,2	1	100,00	%	
5		De 0,75 à <2,50	–	1,57	2	45,00	0,1	–	–	%	
6		De 2,50 à <10,00	–	–	–	–	–	–	–	%	
7		De 10,00 à <100,00	2	40,76	1	45,00	0,3	5	250,00	%	
8		100,00 (défaillance)	–	–	–	–	–	–	–	%	
9		Total	110 041	0,06	324	13,26	0,4	4 732	4,30	%	

N° de ligne		2023									
		T1									
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
10		De 0,00 à <0,15	94 185	0,05	337	14,57	0,4	3 852	4,09	%	
11		De 0,15 à <0,25	184	0,20	17	9,04	0,1	10	5,43	%	
12		De 0,25 à <0,50	483	0,29	14	1,27	–	8	1,66	%	
13		De 0,50 à <0,75	71	0,69	5	7,86	0,1	7	9,86	%	
14		De 0,75 à <2,50	24	2,23	3	12,37	–	6	25,00	%	
15		De 2,50 à <10,00	2	4,71	2	4,24	–	–	–	%	
16		De 10,00 à <100,00	–	19,03	1	17,40	2,2	–	–	%	
17		100,00 (défaillance)	–	–	–	–	–	–	–	%	
18		Total	94 949	0,05	379	14,49	0,4	3 883	4,09	%	

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux pensions sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Nature des sûretés pour l'exposition au RCC (RCC5)

(en millions de dollars) À la date du bilan		2024 T1								2023 T4							
		Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres				Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres			
		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies	
		Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées
1	Encaisse – monnaie locale	–	\$ 2 505	\$ –	\$ 1 465	\$ 56 228	\$ 70 283	–	\$ 4 242	\$ –	\$ 1 668	\$ 55 815	\$ 73 629	–	\$ 4 242	\$ 1 668	\$ 73 629
2	Encaisse – autres monnaies	624	6 508	103	6 510	121 828	132 343	553	11 436	19	7 498	116 911	139 955	553	11 436	19	7 498
3	Dettes souveraines locales	766	653	2 145	4 175	99 224	66 331	973	1 359	2 450	3 034	112 625	84 419	973	1 359	2 450	3 034
4	Autres dettes souveraines	4 163	1 425	3 379	3 756	95 873	99 643	3 798	1 107	1 866	4 153	97 763	89 931	3 798	1 107	1 866	4 153
5	Dettes publiques	521	6	1 061	–	20 307	34 905	323	30	769	–	20 945	40 204	323	30	769	–
6	Obligations de sociétés	1 300	933	2 574	38	18 694	35 464	1 234	1 249	2 536	10	17 310	20 234	1 234	1 249	2 536	10
7	Titres de capitaux propres	470	–	–	–	28 497	68 053	653	–	–	–	32 619	67 138	653	–	–	–
8	Autres sûretés	–	18	–	–	–	–	–	6	–	–	–	–	–	6	–	–
9	Total	7 844	\$ 12 048	\$ 9 262	\$ 15 944	\$ 440 651	\$ 507 022	\$ 7 534	\$ 19 429	\$ 7 640	\$ 16 363	\$ 453 988	\$ 515 510	\$ 7 534	\$ 19 429	\$ 7 640	\$ 16 363
		2023 T3								2023 T2							
		Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres				Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres			
		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies	
		Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées
10	Encaisse – monnaie locale	–	\$ 2 762	\$ 1	\$ 2 133	\$ 57 321	\$ 72 672	–	\$ 3 748	\$ –	\$ 1 129	\$ 50 891	\$ 75 847	–	\$ 3 748	\$ –	\$ 1 129
11	Encaisse – autres monnaies	513	9 442	31	7 998	117 709	142 680	470	9 837	–	7 656	92 844	125 659	470	9 837	–	7 656
12	Dettes souveraines locales	1 645	1 199	3 404	3 121	111 140	79 976	532	1 256	2 717	3 083	112 851	80 231	532	1 256	2 717	3 083
13	Autres dettes souveraines	3 357	365	1 577	4 083	101 257	101 943	4 217	403	1 356	4 034	94 855	75 156	4 217	403	1 356	4 034
14	Dettes publiques	281	9	723	–	18 239	33 189	203	48	744	–	13 483	29 570	203	48	744	–
15	Obligations de sociétés	1 091	600	2 308	6	16 835	22 131	826	288	2 337	66	14 361	19 208	826	288	2 337	66
16	Titres de capitaux propres	649	–	–	–	33 655	63 931	561	–	–	–	33 833	66 900	561	–	–	–
17	Autres sûretés	204	–	2	–	–	–	349	–	3	–	–	–	349	–	3	–
18	Total	7 740	\$ 14 377	\$ 8 046	\$ 17 341	\$ 456 156	\$ 516 522	\$ 7 158	\$ 15 580	\$ 7 157	\$ 15 968	\$ 413 118	\$ 472 571	\$ 7 158	\$ 15 580	\$ 7 157	\$ 15 968
		2023 T1															
		Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres											
		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies									
		Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées								
19	Encaisse – monnaie locale	–	\$ 2 582	\$ –	\$ 1 609	\$ 53 043	\$ 65 123	–	–								
20	Encaisse – autres monnaies	53	8 384	49	9 164	79 958	111 705	–	–								
21	Dettes souveraines locales	414	1 207	3 513	3 142	102 946	83 253	–	–								
22	Autres dettes souveraines	5 176	599	2 053	4 113	93 805	82 776	–	–								
23	Dettes publiques	283	69	41	25	12 093	27 865	–	–								
24	Obligations de sociétés	373	275	412	18	12 047	18 508	–	–								
25	Titres de capitaux propres	484	–	–	–	29 196	57 309	–	–								
26	Autres sûretés	484	–	–	–	19	40	–	–								
27	Total	7 267	\$ 13 116	\$ 6 068	\$ 18 071	\$ 383 107	\$ 446 579										

Expositions sur dérivés de crédit (RCC6)

(en millions de dollars) À la date du bilan		2024 T1		2023 T4		2023 T3		2023 T2		2023 T1	
N° de ligne		Protection achetée	Protection vendue								
Notionnels											
Swaps sur défaillance de crédit sur signature unique	1	4 810	\$ 1 747	\$ 4 877	\$ 1 621	\$ 4 061	\$ 1 421	\$ 4 157	\$ 2 092	\$ 3 476	\$ 2 004
Swaps sur défaillance de crédit indiciels	2	6 399	1 420	6 193	914	7 891	1 170	6 760	556	9 011	1 942
Swaps sur le rendement total	3	270	–	279	–	–	–	–	–	–	–
Options sur crédit	4	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres dérivés de crédit	5	508	6 194	526	6 032	501	6 191	391	6 138	317	5 515
Total des notionnels	6	11 987	9 361	11 875	8 567	12 453	8 782	11 308	8 786	12 804	9 461
Justes valeurs											
Juste valeur positive (actif)	7	11	74	15	42	8	57	9	46	10	79
Juste valeur négative (passif)	8	(258)	(4)	(164)	(6)	(227)	(5)	(179)	(9)	(208)	(6)

Expositions sur les contreparties centrales (RCC8)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		2024 T1		2023 T4		2023 T3		2023 T2		2023 T1	
N° de ligne		ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques
Expositions sur les CC admissibles (total)	1		\$ 1 274	\$	1 359	\$	1 385	\$	1 264	\$	1 243
Expositions sur opérations auprès de CC admissibles (compte non tenu des dépôts de garantie initiaux et contributions aux fonds de garantie) – dont :	2										
i) Dérivés négociés hors Bourse	3	32 926	659	32 684	654	33 647	673	30 906	618	31 147	623
ii) Dérivés négociés en Bourse	4	21 226	425	22 165	443	23 107	462	21 036	420	21 683	434
iii) Cessions temporaires de titres	5	6 338	127	5 046	102	5 083	102	5 242	105	6 159	123
iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée	6	5 362	107	5 473	109	5 457	109	4 628	93	3 305	66
Dépôts de garantie initiaux séparés	7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dépôts de garantie initiaux non séparés	8	98	–	58	–	57	–	42	–	41	–
Contributions aux fonds de garantie préfinancées	9	5 718	–	5 813	–	5 485	–	6 749	–	3 955	–
Contributions aux fonds de garantie non financées	10	1 138	615	1 203	705	1 300	712	1 473	646	1 063	620
		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

¹ La Banque n'est exposée à aucune contrepartie centrale non admissible.

Dérivés – Notionnel

(en millions de dollars) À la date du bilan		2024 T1						2023 T4							
N° de ligne		Activités de négociation						Activités de négociation							
		Négoiés hors Bourse ¹						Négoiés hors Bourse ¹							
		Régles par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²		Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation		Négoiés en Bourse		Régles par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²		Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation		Négoiés en Bourse		Négoiés en Bourse	
						Total						Total		Total	
						Activités autres que de négociation						Activités autres que de négociation		Total	
Contrats de taux d'intérêt															
1	Contrats à terme standardisés	–	–	–	803 300	–	803 300	–	–	–	–	–	1 377 932	–	1 377 932
2	Contrats de garantie de taux d'intérêt	663 711	13 177	–	–	676 888	297	677 185	608 369	19 585	–	–	627 954	462	628 416
3	Swaps	15 406 338	350 872	–	–	15 757 310	1 985 285	17 742 595	14 410 944	368 038	–	–	14 778 982	2 195 575	16 974 557
4	Options vendues	–	96 907	–	97	97 004	73	97 077	–	97 396	–	–	14 280	111 676	111 734
5	Options achetées	–	111 229	–	2 067	113 296	3 683	116 979	–	118 737	–	–	17 650	136 387	140 437
6		16 070 049	572 285	–	805 464	17 447 798	1 989 338	19 437 136	15 019 313	603 756	–	–	1 409 862	17 032 931	19 233 076
Contrats de change															
7	Contrats à terme standardisés	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8	Contrats à terme de gré à gré	18	206 238	–	–	206 256	23 246	229 502	22	207 914	–	–	207 936	23 665	231 601
9	Swaps	568	1 773 432	–	–	1 774 000	5 625	1 779 625	570	2 016 703	–	–	2 017 273	4 059	2 021 332
10	Swaps combinés de taux d'intérêt	–	1 309 244	–	–	1 309 244	134 452	1 443 696	–	1 315 669	–	–	1 315 669	133 190	1 448 859
11	Options vendues	–	51 552	–	54	51 606	–	51 606	–	51 176	–	–	40	51 216	51 216
12	Options achetées	–	32 471	–	2	32 473	–	32 473	–	36 958	–	–	1	36 959	36 959
13		586	3 372 937	–	56	3 373 579	163 323	3 536 902	592	3 628 420	–	–	41	3 629 053	3 789 967
Contrats dérivés de crédit															
Swaps sur défaut de crédit															
14	Protection acquise	9 650	345	–	–	9 995	2 332	12 327	9 595	370	–	–	9 965	2 191	12 156
15	Protection vendue	2 925	242	–	–	3 167	–	3 167	2 348	187	–	–	2 535	–	2 535
16		12 575	587	–	–	13 162	2 332	15 494	11 943	557	–	–	12 500	2 191	14 691
Autres contrats															
Dérivés d'actions															
17		–	85 035	–	101 800	186 835	36 621	223 456	–	84 190	–	104 819	189 009	32 256	221 265
18	Contrats de marchandises	198	69 598	–	77 838	147 634	–	147 634	166	73 909	–	90 095	164 170	–	164 170
19		198	154 633	–	179 638	334 469	36 621	371 090	166	158 099	–	194 914	353 179	32 256	385 435
20	Total	16 083 408	4 100 442	–	985 158	21 169 008	2 191 614	23 360 622	15 032 014	4 390 832	–	1 604 817	21 027 663	2 395 506	23 423 169
		2023 T3						2023 T2							
		Activités de négociation						Activités de négociation							
		Négoiés hors Bourse ¹						Négoiés hors Bourse ¹							
		Régles par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²		Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation		Négoiés en Bourse		Régles par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²		Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation		Négoiés en Bourse		Négoiés en Bourse	
						Total						Total		Total	
						Activités autres que de négociation						Activités autres que de négociation		Total	
Contrats de taux d'intérêt															
21	Contrats à terme standardisés	–	–	–	1 091 149	–	1 091 149	–	–	–	–	–	1 289 660	–	1 289 660
22	Contrats de garantie de taux d'intérêt	472 131	9 740	–	–	481 871	481	482 352	435 022	23 130	–	–	458 152	436	458 588
23	Swaps	14 039 342	380 559	–	–	14 419 901	2 170 904	16 590 805	15 777 131	433 169	–	–	16 210 300	1 707 604	17 917 904
24	Options vendues	–	87 195	–	38 989	126 184	89	126 273	–	94 466	–	–	30 427	124 893	124 952
25	Options achetées	–	103 617	–	44 090	147 707	4 914	152 621	–	103 675	–	–	33 186	136 861	141 403
26		14 511 473	581 111	–	1 174 228	16 266 812	2 176 388	18 443 200	16 212 153	654 440	–	–	1 353 273	18 219 866	19 932 507
Contrats de change															
27	Contrats à terme standardisés	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
28	Contrats à terme de gré à gré	3	200 287	–	–	200 290	22 624	222 914	5	278 063	–	–	278 068	25 951	304 019
29	Swaps	370	1 702 533	–	–	1 702 903	3 615	1 706 518	646	1 889 388	–	–	1 890 034	1 805	1 891 839
30	Swaps combinés de taux d'intérêt	–	1 187 961	–	–	1 187 961	112 283	1 300 244	–	1 182 921	–	–	1 182 921	115 100	1 298 021
31	Options vendues	–	43 642	–	28	43 670	–	43 670	–	37 185	–	–	22	37 207	37 207
32	Options achetées	–	30 315	–	2	30 317	–	30 317	–	28 781	–	–	2	28 783	28 783
33		373	3 164 738	–	30	3 165 141	138 522	3 303 663	651	3 416 338	–	–	24	3 417 013	3 559 869
Contrats dérivés de crédit															
Swaps sur défaut de crédit															
34	Protection acquise	10 590	79	–	–	10 669	2 389	13 058	9 444	91	–	–	9 535	2 914	12 449
35	Protection vendue	2 545	46	–	–	2 591	–	2 591	2 574	74	–	–	2 648	–	2 648
36		13 135	125	–	–	13 260	2 389	15 649	12 018	165	–	–	12 183	2 914	15 097
Autres contrats															
Dérivés d'actions															
37		–	94 632	–	95 479	190 111	33 272	223 383	–	151 680	–	88 609	240 289	32 460	272 749
38	Contrats de marchandises	223	70 986	–	87 124	158 343	–	158 343	290	67 499	–	94 943	162 732	–	162 732
39		223	165 628	–	182 603	348 454	33 272	381 726	290	219 179	–	183 552	403 021	32 460	435 481
40	Total	14 625 204	3 911 602	–	1 356 861	19 793 667	2 350 571	22 144 238	16 225 112	4 290 122	–	1 536 849	22 052 083	1 890 871	23 942 954

¹ Les sûretés détenues en vertu d'une annexe de soutien au crédit pour réduire le RCC comprennent des actifs liquides de haute qualité, notamment de la trésorerie et des titres de haute qualité émis par des gouvernements. Les sûretés acceptables sont régies par la politique en matière de négociation de titres garantis.

² Les instruments dérivés réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale réduisent le risque de règlement en raison de la possibilité de régler sur la base des soldes nets aux fins des fonds propres; par conséquent, ces instruments bénéficient d'un traitement privilégié aux fins des fonds propres comparativement aux instruments dérivés non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

Dérivés – Notionnel (suite)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de ligne		2023							
		T1							
		Activités de négociation							
		Négoiés hors Bourse ¹							
		Réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²		Non régés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation		Négoiés en Bourse		Total	
								Activités autres que de négociation	
								Total	
Contrats de taux d'intérêt									
1	Contrats à terme standardisés	–	\$ –	–	\$ 1 400 164	–	\$ 1 400 164	–	\$ 1 400 164
2	Contrats de garantie de taux d'intérêt	447 376	–	16 434	–	463 810	–	372	464 182
3	Swaps	14 526 320	–	380 233	–	14 906 553	–	1 646 010	16 552 563
4	Options vendues	–	–	87 722	–	87 987	–	53	175 762
5	Options achetées	–	–	99 069	–	89 552	–	2 100	190 721
6		14 973 696	–	583 458	–	1 577 703	–	1 648 535	18 783 392
Contrats de change									
7	Contrats à terme standardisés	–	–	–	–	–	–	–	–
8	Contrats à terme de gré à gré	–	–	240 489	–	240 489	–	23 148	263 637
9	Swaps	747	–	2 024 130	–	2 024 877	–	2 480	2 027 357
10	Swaps combinés de taux d'intérêt	–	–	1 138 915	–	1 138 915	–	106 180	1 245 095
11	Options vendues	–	–	40 533	–	22	–	–	40 555
12	Options achetées	–	–	31 758	–	2	–	–	31 760
13		747	–	3 475 825	–	24	–	131 808	3 608 404
Contrats dérivés de crédit									
14	Swaps sur défaillance de crédit	10 331	–	60	–	–	–	–	12 924
15	Protection acquise	3 707	–	106	–	–	–	–	3 813
16	Protection vendue	14 038	–	166	–	–	–	–	16 737
Autres contrats									
17	Dérivés d'actions	–	–	80 627	–	88 465	–	31 428	200 520
18	Contrats de marchandises	348	–	78 876	–	67 345	–	–	146 569
19		348	–	159 503	–	155 810	–	31 428	347 089
20	Total	14 988 829	\$ –	4 218 952	\$ –	1 733 537	\$ –	1 814 304	\$ 22 755 622

¹ Les sûretés détenues en vertu d'une annexe de soutien au crédit pour réduire le RCC comprennent des actifs liquides de haute qualité, notamment de la trésorerie et des titres de haute qualité émis par des gouvernements. Les sûretés acceptables sont régies par la politique en matière de négociation de titres garantis.

² Les instruments dérivés régés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale réduisent le risque de règlement en raison de la possibilité de régler sur la base des soldes nets aux fins des fonds propres; par conséquent, ces instruments bénéficient d'un traitement privilégié aux fins des fonds propres comparativement aux instruments dérivés non régés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

Dérivés – Exposition au risque de crédit

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de ligne	2024			2023			2023		
	T1			T4			T3		
	Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt									
Contrats de garantie de taux d'intérêt	95	\$ 205	\$ 73	32	\$ 141	\$ 70	16	\$ 72	\$ 29
Swaps	4 526	11 196	828	6 436	13 423	1 142	6 023	12 949	1 100
Options vendues	4	85	19	3	92	27	3	78	24
Options achetées	17	107	24	27	140	39	15	101	26
	4 642	11 593	944	6 498	13 796	1 278	6 057	13 200	1 179
Contrats de change									
Contrats à terme de gré à gré	1 092	4 215	654	1 514	4 732	968	1 222	4 144	874
Swaps	2 132	15 325	2 003	4 184	19 252	2 863	2 401	15 495	2 333
Swaps combinés de taux d'intérêt	4 188	15 740	1 120	5 668	18 249	1 767	4 911	16 691	1 654
Options vendues	20	321	58	27	306	71	11	260	66
Options achetées	34	200	56	64	252	93	29	166	70
	7 466	35 801	3 891	11 457	42 791	5 762	8 574	36 756	4 997
Autres contrats									
Dérivés de crédit	13	248	38	4	278	50	1	238	46
Dérivés d'actions	537	7 237	1 941	762	8 147	2 577	542	7 746	2 323
Contrats de marchandises	917	4 803	853	829	4 980	1 102	712	4 583	1 109
	1 467	12 288	2 832	1 595	13 405	3 729	1 255	12 567	3 478
Total des dérivés nets	13 575	59 682	7 667	19 550	69 992	10 769	15 886	62 523	9 654
Contrats conclus avec des contreparties centrales admissibles (CC admissibles) ²	7 428	27 564	899	6 494	27 211	969	7 321	28 190	990
Total	21 003	\$ 87 246	\$ 8 566	26 044	\$ 97 203	\$ 11 738	23 207	\$ 90 713	\$ 10 644

N° de ligne	2023			2023		
	T2			T1		
	Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux d'intérêt	24	\$ 124	\$ 47	32	\$ 208	\$ 60
Swaps	6 467	13 695	1 336	6 903	14 314	1 197
Options vendues	3	86	21	3	77	17
Options achetées	14	96	25	4	80	27
	6 508	14 001	1 429	6 942	14 679	1 301
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	1 263	4 538	926	836	3 592	557
Swaps	2 973	16 222	2 364	2 894	17 752	1 778
Swaps combinés de taux d'intérêt	5 361	16 772	1 620	5 304	16 921	1 556
Options vendues	13	226	80	15	223	94
Options achetées	38	163	103	32	169	98
	9 648	37 921	5 093	9 081	38 657	4 083
Autres contrats						
Dérivés de crédit	1	436	79	1	515	93
Dérivés d'actions	566	7 800	2 275	472	7 591	1 766
Contrats de marchandises	876	4 775	1 054	1 043	5 389	1 085
	1 443	13 011	3 408	1 516	13 495	2 944
Total des dérivés nets	17 599	64 933	9 930	17 539	66 831	8 328
Contrats conclus avec des contreparties centrales admissibles (CC admissibles) ²	6 996	26 278	878	7 790	27 842	908
Total	24 595	\$ 91 211	\$ 10 808	25 329	\$ 94 673	\$ 9 236

¹ Les dérivés de crédit détenus à des fins autres que de transaction, qui font l'objet d'un traitement de garantie financière aux fins du capital de risque de crédit, étaient exclus conformément aux lignes directrices du BSIF.

² Les actifs pondérés en fonction des risques pour les expositions de dérivés réputées être avec une CC admissible selon le BSIF sont calculés conformément au dispositif réglementaire de Bâle III, lequel tient compte des expositions du portefeuille bancaire et des expositions des fonds de défaut liées aux dérivés, et sont présentés selon la méthode « tout compris ». Les montants calculés sont présentés déduction faite des conventions-cadres de compensation et des sûretés.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (TITR1)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de
ligne

		2024 T1													
		Banque agissant comme émetteur/mandataire			Banque agissant comme investisseur										
		Dont les transactions STC ¹		Synthétiques	Dont les transactions STC		Synthétiques	Total							
		Classiques			Classiques										
Services bancaires de détail (total) – dont :	1	36 562	\$	36 204	\$	–	\$	24 964	\$	24 931	\$	–	\$	61 526	\$
Prêts hypothécaires résidentiels	2	11 287		11 287		–		32		–		–		11 319	
Cartes de crédit	3	9 240		9 237		–		9 788		9 788		–		19 028	
Autres expositions sur la clientèle de détail	4	16 035		15 680		–		15 144		15 143		–		31 179	
Retitrisations	5	–		–		–		–		–		–		–	
Services bancaires de gros (total) – dont :	6	15 066		14 135		6 071		34 355		1 248		–		55 492	
Prêts aux entreprises	7	–		–		6 071		15 238		164		–		21 309	
Prêts hypothécaires commerciaux	8	–		–		–		16 413		–		–		16 413	
Contrats de location et montants à recevoir	9	15 066		14 135		–		2 704		1 084		–		17 770	
Autres expositions sur la clientèle de gros	10	–		–		–		–		–		–		–	
Retitrisations	11	–		–		–		–		–		–		–	
		2023 T4													
		Banque agissant comme émetteur/mandataire			Banque agissant comme investisseur										
		Dont les transactions STC		Synthétiques	Dont les transactions STC		Synthétiques	Total							
		Classiques			Classiques										
Services bancaires de détail (total) – dont :	12	36 849	\$	36 480	\$	–	\$	27 566	\$	27 498	\$	–	\$	64 415	\$
Prêts hypothécaires résidentiels	13	11 638		11 638		–		68		–		–		11 706	
Cartes de crédit	14	9 271		9 268		–		10 250		10 250		–		19 521	
Autres expositions sur la clientèle de détail	15	15 940		15 574		–		17 248		17 248		–		33 188	
Retitrisations	16	–		–		–		–		–		–		–	
Services bancaires de gros (total) – dont :	17	15 648		14 685		7 367		35 809		1 448		–		58 824	
Prêts aux entreprises	18	–		–		7 367		15 786		169		–		23 153	
Prêts hypothécaires commerciaux	19	–		–		–		16 801		–		–		16 801	
Contrats de location et montants à recevoir	20	15 648		14 685		–		3 222		1 279		–		18 870	
Autres expositions sur la clientèle de gros	21	–		–		–		–		–		–		–	
Retitrisations	22	–		–		–		–		–		–		–	
		2023 T3													
		Banque agissant comme émetteur/mandataire			Banque agissant comme investisseur										
		Dont les transactions STC		Synthétiques	Dont les transactions STC		Synthétiques	Total							
		Classiques			Classiques										
Services bancaires de détail (total) – dont :	23	36 130	\$	35 767	\$	–	\$	27 312	\$	27 177	\$	–	\$	63 442	\$
Prêts hypothécaires résidentiels	24	11 400		11 400		–		135		–		–		11 535	
Cartes de crédit	25	8 748		8 744		–		9 744		9 744		–		18 492	
Autres expositions sur la clientèle de détail	26	15 982		15 623		–		17 433		17 433		–		33 415	
Retitrisations	27	–		–		–		–		–		–		–	
Services bancaires de gros (total) – dont :	28	16 338		15 511		7 658		34 970		1 524		–		58 966	
Prêts aux entreprises	29	–		–		7 658		15 085		162		–		22 743	
Prêts hypothécaires commerciaux	30	–		–		–		16 373		–		–		16 373	
Contrats de location et montants à recevoir	31	16 338		15 511		–		3 512		1 362		–		19 850	
Autres expositions sur la clientèle de gros	32	–		–		–		–		–		–		–	
Retitrisations	33	–		–		–		–		–		–		–	

¹ Simples, transparentes et comparables (STC).

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (TITR1) (suite)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de
ligne

		2023													
		T2													
		Banque agissant comme émetteur/mandataire			Banque agissant comme investisseur										
		Classiques	Dont les transactions STC		Synthétiques	Classiques	Dont les transactions STC		Synthétiques	Total					
Services bancaires de détail (total) – dont :	1	34 596	\$	34 203	\$	–	\$	29 385	\$	29 178	\$	–	\$	63 981	\$
Prêts hypothécaires résidentiels	2	10 994		10 993		–		206		–		–		11 200	
Cartes de crédit	3	8 846		8 842		–		10 021		10 020		–		18 867	
Autres expositions sur la clientèle de détail	4	14 756		14 368		–		19 158		19 158		–		33 914	
Retitrisations	5	–		–		–		–		–		–		–	
Services bancaires de gros (total) – dont :	6	15 705		14 738		7 714		36 879		1 734		–		60 298	
Prêts aux entreprises	7	–		–		7 714		15 289		166		–		23 003	
Prêts hypothécaires commerciaux	8	–		–		–		17 497		–		–		17 497	
Contrats de location et montants à recevoir	9	15 597		14 738		–		4 093		1 568		–		19 690	
Autres expositions sur la clientèle de gros	10	108		–		–		–		–		–		108	
Retitrisations	11	–		–		–		–		–		–		–	

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (TITR1)¹ (suite)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

	N° de ligne	2023			
		T1			
		Banque agissant comme émetteur/mandataire - classiques	Banque agissant comme investisseur - classiques	Total	
Services bancaires de détail (total) – dont :	1	38 497	\$ 37 021	\$ 75 518	\$
<i>Prêts hypothécaires résidentiels</i>	2	12 266	240	12 506	
<i>Cartes de crédit</i>	3	7 811	12 775	20 586	
<i>Autres expositions sur la clientèle de détail</i>	4	18 420	24 006	42 426	
<i>Retitrisations</i>	5	–	–	–	
Services bancaires de gros (total) – dont :	6	16 893	37 174	54 067	
<i>Prêts aux entreprises</i>	7	–	14 781	14 781	
<i>Prêts hypothécaires commerciaux</i>	8	–	17 253	17 253	
<i>Contrats de location et montants à recevoir</i>	9	16 627	5 140	21 767	
<i>Autres expositions sur la clientèle de gros</i>	10	266	–	266	
<i>Retitrisations</i>	11	–	–	–	

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (TITR2)¹

(en millions de dollars)

À la date du bilan

		2024 T1													
		Banque agissant comme émetteur/mandataire					Banque agissant comme investisseur								
		Dont les transactions STC		Synthétiques			Dont les transactions STC		Synthétiques			Total			
		Classiques		Classiques			Classiques		Classiques						
Services bancaires de détail (total) – dont :	1	–	\$	–	\$	–	\$	456	\$	–	\$	–	\$	456	\$
Prêts hypothécaires résidentiels	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Cartes de crédit	3	–	–	–	–	–	–	42	–	–	–	–	–	42	–
Autres expositions sur la clientèle de détail	4	–	–	–	–	–	–	414	–	–	–	–	–	414	–
Retritrisations	5	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Services bancaires de gros (total) – dont :	6	–	–	–	–	–	–	133	–	–	–	–	–	133	–
Prêts aux entreprises	7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Prêts hypothécaires commerciaux	8	–	–	–	–	–	–	10	–	–	–	–	–	10	–
Contrats de location et montants à recevoir	9	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres expositions sur la clientèle de gros	10	–	–	–	–	–	–	123	–	–	–	–	–	123	–
Retritrisations	11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
		2023 T4													
		Banque agissant comme émetteur/mandataire					Banque agissant comme investisseur								
		Dont les transactions		Synthétiques			Dont les		Synthétiques			Total			
		Classiques		Classiques			Classiques		Classiques						
Services bancaires de détail (total) – dont :	12	–	\$	–	\$	–	\$	441	\$	–	\$	–	\$	441	\$
Prêts hypothécaires résidentiels	13	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Cartes de crédit	14	–	–	–	–	–	–	44	–	–	–	–	–	44	–
Autres expositions sur la clientèle de détail	15	–	–	–	–	–	–	397	–	–	–	–	–	397	–
Retritrisations	16	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Services bancaires de gros (total) – dont :	17	–	–	–	–	–	–	70	–	–	–	–	–	70	–
Prêts aux entreprises	18	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Prêts hypothécaires commerciaux	19	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Contrats de location et montants à recevoir	20	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres expositions sur la clientèle de gros	21	–	–	–	–	–	–	70	–	–	–	–	–	70	–
Retritrisations	22	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
		2023 T3													
		Banque agissant comme émetteur/mandataire					Banque agissant comme investisseur								
		Dont les transactions		Synthétiques			Dont les		Synthétiques			Total			
		Classiques		Classiques			Classiques		Classiques						
Services bancaires de détail (total) – dont :	23	–	\$	–	\$	–	\$	233	\$	–	\$	–	\$	233	\$
Prêts hypothécaires résidentiels	24	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Cartes de crédit	25	–	–	–	–	–	–	23	–	–	–	–	–	23	–
Autres expositions sur la clientèle de détail	26	–	–	–	–	–	–	210	–	–	–	–	–	210	–
Retritrisations	27	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Services bancaires de gros (total) – dont :	28	–	–	–	–	–	–	51	–	–	–	–	–	51	–
Prêts aux entreprises	29	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Prêts hypothécaires commerciaux	30	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Contrats de location et montants à recevoir	31	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres expositions sur la clientèle de gros	32	–	–	–	–	–	–	51	–	–	–	–	–	51	–
Retritrisations	33	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (TITR2)¹ (suite)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

		2023											
		T2											
		Banque agissant comme émetteur/mandataire					Banque agissant comme investisseur						
		Dont les transactions					Dont les						
		Classiques	STC	Synthétiques	Classiques	STC	Synthétiques	Classiques	STC	Synthétiques	Total		
Services bancaires de détail (total) – dont :	1	–	\$	–	\$	–	\$	647	\$	–	\$	647	\$
<i>Prêts hypothécaires résidentiels</i>	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>Cartes de crédit</i>	3	–	–	–	–	–	–	26	–	–	–	26	–
<i>Autres expositions sur la clientèle de détail</i>	4	–	–	–	–	–	–	621	–	–	–	621	–
<i>Retitrisations</i>	5	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Services bancaires de gros (total) – dont :	6	–	–	–	–	–	–	33	–	–	–	33	–
<i>Prêts aux entreprises</i>	7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>Prêts hypothécaires commerciaux</i>	8	–	–	–	–	–	–	1	–	–	–	1	–
<i>Contrats de location et montants à recevoir</i>	9	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>Autres expositions sur la clientèle de gros</i>	10	–	–	–	–	–	–	32	–	–	–	32	–
<i>Retitrisations</i>	11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (TTR2)¹ (suite)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

	N° de ligne	2023			
		T1			
		Banque agissant comme émetteur/mandataire - classiques	Banque agissant comme investisseur - classiques	Total	
Services bancaires de détail (total) – dont :	1	–	\$ 728	\$ 728	\$
<i>Prêts hypothécaires résidentiels</i>	2	–	–	–	–
<i>Cartes de crédit</i>	3	–	54	54	–
<i>Autres expositions sur la clientèle de détail</i>	4	–	674	674	–
<i>Retritrisations</i>	5	–	–	–	–
Services bancaires de gros (total) – dont :	6	–	118	118	–
<i>Prêts aux entreprises</i>	7	–	–	–	–
<i>Prêts hypothécaires commerciaux</i>	8	–	1	1	–
<i>Contrats de location et montants à recevoir</i>	9	–	–	–	–
<i>Autres expositions sur la clientèle de gros</i>	10	–	117	117	–
<i>Retritrisations</i>	11	–	–	–	–

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – Banque agissant comme émetteur ou mandataire (TITR3)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2024																
			T1																
		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement					
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions																			
Titrisation classique		1	50 381	\$ 827	\$ 391	\$ 26	\$ 3	\$ 7 900	\$ 43 364	\$ 361	\$ 3	\$ 797	\$ 5 056	\$ 36	\$ 34	\$ 64	\$ 388	\$ 3	\$ 3
<i>dont la titrisation</i>		2	50 381	827	391	26	3	7 900	43 364	361	3	797	5 056	36	34	64	388	3	3
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		3	35 658	754	147	–	3	7 900	28 659	–	3	797	3 272	–	34	64	245	–	3
<i>dont les transactions STC</i>		4	35 465	613	126	–	–	7 900	28 304	–	–	797	3 165	–	–	64	237	–	–
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		5	14 723	73	244	26	–	–	14 705	361	–	–	1 784	36	–	–	143	3	–
<i>dont les transactions STC</i>		6	13 848	73	214	–	–	–	13 774	361	–	–	1 565	36	–	–	125	3	–
<i>dont la titrisation</i>		7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titrisation synthétique		8	6 071	–	–	–	–	6 071	–	–	–	911	–	–	73	–	–	–	–
<i>dont la titrisation</i>		9	6 071	–	–	–	–	6 071	–	–	–	911	–	–	73	–	–	–	–
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		11	6 071	–	–	–	–	6 071	–	–	–	911	–	–	73	–	–	–	–
<i>dont la retritrisation</i>		12	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total		13	56 452	\$ 827	\$ 391	\$ 26	\$ 3	\$ 13 971	\$ 43 364	\$ 361	\$ 3	\$ 1 708	\$ 5 056	\$ 36	\$ 34	\$ 137	\$ 388	\$ 3	\$ 3
			2023																
			T4																
		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement					
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions																			
Titrisation classique		14	51 307	\$ 774	\$ 387	\$ 26	\$ 3	\$ 7 900	\$ 44 381	\$ 213	\$ 3	\$ 796	\$ 5 185	\$ 21	\$ 43	\$ 64	\$ 402	\$ 2	\$ 3
<i>dont la titrisation</i>		15	51 307	774	387	26	3	7 900	44 381	213	3	796	5 185	21	43	64	402	2	3
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		16	35 997	717	132	–	3	7 900	28 946	–	3	796	3 314	–	43	64	252	–	3
<i>dont les transactions STC</i>		17	35 797	573	110	–	–	7 900	28 590	–	–	796	3 206	–	–	64	244	–	–
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		18	15 310	57	255	26	–	–	15 435	213	–	–	1 871	21	–	–	150	2	–
<i>dont les transactions STC</i>		19	14 407	57	221	–	–	–	14 472	213	–	–	1 644	21	–	–	131	2	–
<i>dont la titrisation</i>		20	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titrisation synthétique		21	7 367	–	–	–	–	7 367	–	–	–	1 105	–	–	88	–	–	–	–
<i>dont la titrisation</i>		22	7 367	–	–	–	–	7 367	–	–	–	1 105	–	–	88	–	–	–	–
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		23	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		24	7 367	–	–	–	–	7 367	–	–	–	1 105	–	–	88	–	–	–	–
<i>dont la retritrisation</i>		25	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total		26	58 674	\$ 774	\$ 387	\$ 26	\$ 3	\$ 15 267	\$ 44 381	\$ 213	\$ 3	\$ 1 901	\$ 5 185	\$ 21	\$ 43	\$ 152	\$ 402	\$ 2	\$ 3
			2023																
			T3																
		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement					
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions																			
Titrisation classique		27	51 350	\$ 757	\$ 300	\$ 57	\$ 4	\$ 7 900	\$ 44 367	\$ 197	\$ 4	\$ 803	\$ 5 134	\$ 20	\$ 46	\$ 64	\$ 397	\$ 2	\$ 4
<i>dont la titrisation</i>		28	51 350	757	300	57	4	7 900	44 367	197	4	803	5 134	20	46	64	397	2	4
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		29	35 267	699	129	31	4	7 900	28 226	–	4	803	3 233	–	46	64	245	–	4
<i>dont les transactions STC</i>		30	35 078	550	108	31	–	7 900	27 866	–	–	803	3 130	–	–	64	238	–	–
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		31	16 083	58	171	26	–	–	16 141	197	–	–	1 901	20	–	–	152	2	–
<i>dont les transactions STC</i>		32	15 314	49	148	–	–	–	15 315	197	–	–	1 700	20	–	–	136	2	–
<i>dont la titrisation</i>		33	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titrisation synthétique		34	7 658	–	–	–	–	7 658	–	–	–	1 149	–	–	92	–	–	–	–
<i>dont la titrisation</i>		35	7 658	–	–	–	–	7 658	–	–	–	1 149	–	–	92	–	–	–	–
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		36	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		37	7 658	–	–	–	–	7 658	–	–	–	1 149	–	–	92	–	–	–	–
<i>dont la retritrisation</i>		38	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total		39	59 008	\$ 757	\$ 300	\$ 57	\$ 4	\$ 15 558	\$ 44 367	\$ 197	\$ 4	\$ 1 952	\$ 5 134	\$ 20	\$ 46	\$ 156	\$ 397	\$ 2	\$ 4

¹ La Banque n'était exposée à aucune titrisation synthétique avant le deuxième trimestre de 2023.

² Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – Banque agissant comme émetteur ou mandataire (TITR3)¹ (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2023																
			T2																
		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement					
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions																			
Titrisation classique		1	49 143	\$ 818	\$ 218	\$ 118	\$ 4	\$ 7 900	\$ 42 034	\$ 363	\$ 4	\$ 888	\$ 4 931	\$ 54	\$ 49	\$ 71	\$ 382	\$ 4	\$ 4
<i>dont la titrisation</i>		2	49 143	818	218	118	4	7 900	42 034	363	4	888	4 931	54	49	71	382	4	4
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		3	33 822	635	56	79	4	7 900	26 692	–	4	888	3 093	–	49	71	235	–	4
<i>dont les transactions STC</i>		4	33 626	463	35	79	–	7 900	26 303	–	–	–	2 978	–	–	–	226	–	–
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		5	15 321	183	162	39	–	–	15 342	363	–	–	1 838	54	–	–	147	4	–
<i>dont les transactions STC</i>		6	14 524	75	135	4	–	–	14 483	255	–	–	1 626	25	–	–	130	2	–
<i>dont la titrisation</i>		7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titrisation synthétique		8	7 714	–	–	–	–	7 714	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>dont la titrisation</i>		9	7 714	–	–	–	–	7 714	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		11	7 714	–	–	–	–	7 714	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>dont la retitrisation</i>		12	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>dont la retitrisation</i>		13	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total			56 857	\$ 818	\$ 218	\$ 118	\$ 4	\$ 15 614	\$ 42 034	\$ 363	\$ 4	\$ 2 045	\$ 4 931	\$ 54	\$ 49	\$ 164	\$ 382	\$ 4	\$ 4

¹ La Banque n'était exposée à aucune titrisation synthétique avant le deuxième trimestre de 2023.

² Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – Banque agissant comme émetteur ou mandataire (TITR3)¹ (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2023																
			T1																
		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement					
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions																			
Titrisation classique		1	53 194	\$ 1 478	\$ 527	\$ 187	\$ 4	\$ 6 400	\$ 47 855	\$ 1 131	\$ 4	\$ 754	\$ 5 955	\$ 157	\$ 44	\$ 60	\$ 464	\$ 13	\$ 4
<i>dont la titrisation</i>		2	53 194	1 478	527	187	4	6 400	47 855	1 131	4	754	5 955	157	44	60	464	13	4
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		3	36 884	1 140	326	143	4	6 400	31 561	532	4	754	3 979	54	44	60	306	4	4
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		4	16 310	338	201	44	–	–	16 294	599	–	–	1 976	103	–	–	158	9	–
<i>dont la titrisation</i>		5	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>dont les titres sous-jacents sont de premier rang</i>		6	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang</i>		7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total		8	53 194	\$ 1 478	\$ 527	\$ 187	\$ 4	\$ 6 400	\$ 47 855	\$ 1 131	\$ 4	\$ 754	\$ 5 955	\$ 157	\$ 44	\$ 60	\$ 464	\$ 13	\$ 4

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

² Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – Banque agissant comme investisseur (TITR4)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2024																
			T1																
		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement					
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions																			
Titrisation classique		1	58 683	\$ 636	\$ --	\$ --	\$ --	\$ 6 497	\$ 52 659	\$ 163	\$ --	\$ 650	\$ 8 675	\$ 16	\$ --	\$ 37	\$ 694	\$ 1	\$ --
<i>dont la titrisation</i>		2	58 683	636	--	--	6 497	52 659	163	--	650	8 675	16	--	37	694	1	--	
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		3	24 328	636	--	--	6 497	18 467	--	--	650	1 977	--	--	37	158	--	--	
<i>dont les transactions STC</i>		4	24 296	636	--	--	6 497	18 434	--	--	650	1 971	--	--	3	158	--	--	
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		5	34 355	--	--	--	--	34 192	163	--	--	6 698	16	--	--	536	1	--	
<i>dont les transactions STC</i>		6	1 248	--	--	--	--	1 085	163	--	--	108	16	--	--	9	1	--	
<i>dont la retitrisation</i>		7	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
Titrisation synthétique		8	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
<i>dont la titrisation</i>		9	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		10	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		11	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
<i>dont la retitrisation</i>		12	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
Total		13	58 683	\$ 636	\$ --	\$ --	\$ --	\$ 6 497	\$ 52 659	\$ 163	\$ --	\$ 650	\$ 8 675	\$ 16	\$ --	\$ 37	\$ 694	\$ 1	\$ --
			2023																
			T4																
		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement					
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions																			
Titrisation classique		14	62 729	\$ 646	\$ --	\$ --	\$ --	\$ 7 095	\$ 56 111	\$ 169	\$ --	\$ 709	\$ 9 149	\$ 17	\$ --	\$ 40	\$ 732	\$ 1	\$ --
<i>dont la titrisation</i>		15	62 729	646	--	--	7 095	56 111	169	--	709	9 149	17	--	40	732	1	--	
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		16	26 920	646	--	--	7 095	20 471	--	--	709	2 183	--	--	40	175	--	--	
<i>dont les transactions STC</i>		17	26 852	646	--	--	7 095	20 403	--	--	709	2 175	--	--	11	174	--	--	
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		18	35 809	--	--	--	--	35 640	169	--	--	6 966	17	--	--	557	1	--	
<i>dont les transactions STC</i>		19	1 448	--	--	--	--	1 279	169	--	--	128	17	--	--	10	1	--	
<i>dont la retitrisation</i>		20	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
Titrisation synthétique		21	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
<i>dont la titrisation</i>		22	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		23	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		24	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
<i>dont la retitrisation</i>		25	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
Total		26	62 729	\$ 646	\$ --	\$ --	\$ --	\$ 7 095	\$ 56 111	\$ 169	\$ --	\$ 709	\$ 9 149	\$ 17	\$ --	\$ 40	\$ 732	\$ 1	\$ --
			2023																
			T3																
		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement					
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions																			
Titrisation classique		27	61 657	\$ 625	\$ --	\$ --	\$ --	\$ 7 041	\$ 55 079	\$ 162	\$ --	\$ 704	\$ 8 958	\$ 16	\$ --	\$ 40	\$ 716	\$ 1	\$ --
<i>dont la titrisation</i>		28	61 657	625	--	--	7 041	55 079	162	--	704	8 958	16	--	40	716	1	--	
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		29	26 687	625	--	--	7 041	20 271	--	--	704	2 166	--	--	40	173	--	--	
<i>dont les transactions STC</i>		30	26 552	625	--	--	7 041	20 136	--	--	704	2 157	--	--	10	173	--	--	
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		31	34 970	--	--	--	--	34 808	162	--	--	6 792	16	--	--	543	1	--	
<i>dont les transactions STC</i>		32	1 524	--	--	--	--	1 362	162	--	--	136	16	--	--	11	1	--	
<i>dont la retitrisation</i>		33	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
Titrisation synthétique		34	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
<i>dont la titrisation</i>		35	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>		36	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>		37	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
<i>dont la retitrisation</i>		38	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
Total		39	61 657	\$ 625	\$ --	\$ --	\$ --	\$ 7 041	\$ 55 079	\$ 162	\$ --	\$ 704	\$ 8 958	\$ 16	\$ --	\$ 40	\$ 716	\$ 1	\$ --

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

² Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – Banque agissant comme investisseur (TITR4)¹ (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2023																
			Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement				
			Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %
Total des expositions			65 639	\$ 625	\$ –	\$ –	\$ –	7 550	\$ 58 548	\$ 166	\$ –	754	\$ 9 480	\$ 17	\$ –	42	\$ 756	\$ 1	\$ –
Titrisation classique		1	65 639	625	–	–	–	7 550	58 548	166	–	754	9 480	17	–	42	756	1	–
dont la titrisation		2	28 760	625	–	–	–	7 550	21 835	–	–	754	2 329	–	–	42	184	–	–
dont le produit sous-jacent est de détail		3	28 553	625	–	–	–	7 550	21 628	–	–	754	2 319	–	–	5	184	–	–
dont les transactions STC		4	36 879	–	–	–	–	–	36 713	166	–	–	7 151	17	–	–	572	1	–
dont le produit sous-jacent est de gros		5	1 734	–	–	–	–	–	1 568	166	–	–	157	17	–	–	13	1	–
dont les transactions STC		6	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
dont la retitrisation		7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titrisation synthétique		8	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
dont la titrisation		9	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
dont le produit sous-jacent est de détail		10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
dont le produit sous-jacent est de gros		11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
dont la retitrisation		12	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total		13	65 639	\$ 625	\$ –	\$ –	\$ –	7 550	\$ 58 548	\$ 166	\$ –	754	\$ 9 480	\$ 17	\$ –	42	\$ 756	\$ 1	\$ –

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

² Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – Banque agissant comme investisseur (TITR4)¹ (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2023																
			Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement				
			Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %	Approche NI	NE/EI	AS	1 250 %
Total des expositions			73 587	\$ 608	\$ –	\$ –	\$ –	7 841	\$ 66 220	\$ 134	\$ –	783	\$ 10 236	\$ 13	\$ –	45	\$ 816	\$ 1	\$ –
Titrisation classique		1	73 587	608	–	–	–	7 841	66 220	134	–	783	10 236	13	–	45	816	1	–
dont la titrisation		2	36 413	608	–	–	–	7 841	29 180	–	–	783	3 063	–	–	45	242	–	–
dont le produit sous-jacent est de détail		3	37 174	–	–	–	–	–	37 040	134	–	–	7 173	13	–	–	574	1	–
dont le produit sous-jacent est de gros		4	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
dont la retitrisation		5	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
dont les titres sous-jacents sont de premier rang		6	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang		7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total		8	73 587	\$ 608	\$ –	\$ –	\$ –	7 841	\$ 66 220	\$ 134	\$ –	783	\$ 10 236	\$ 13	\$ –	45	\$ 816	\$ 1	\$ –

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

² Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

Expositions au risque de crédit selon l'approche NI avancée : paramètres réels et estimés

(En pourcentage) À la date du bilan	N° de ligne	2024 T1						2023 T4																	
		PD moyenne estimée ^{1,2}	Taux de défaillance réel ²	PCD moyenne estimée ³	PCD réelle ⁴	ECD moyenne estimée ⁵	ECD réelle ⁶	PD moyenne estimée ^{1,2}	Taux de défaillance réel ²	PCD moyenne estimée ³	PCD réelle ⁴	ECD moyenne estimée ⁵	ECD réelle ⁶												
Expositions de détail																									
	1	0,23	%	0,19	%	26,07	%	2,03	%	96,74	%	95,21	%	0,22	%	0,19	%	29,33	%	2,97	%	96,19	%	94,03	%
	2	0,25		0,20		s. o.		s. o.		98,68		97,26		0,23		0,19		s. o.		s. o.		98,17		96,88	
	3	2,07		2,00		90,05		83,50		98,60		92,93		1,95		1,84		89,86		83,17		98,02		91,80	
	4	2,15		1,87		50,35		44,90		99,35		96,97		1,96		1,76		51,48		43,96		99,12		96,62	
Expositions autres que de détail																									
	5	1,49		0,53		58,71		52,64		63,39		66,22		1,54		0,49		57,10		49,34		59,78		68,14	
	6	0,43		–		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		0,44		–		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.	
	7	0,18		–		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		0,21		–		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.	

		2023 T3						2023 T2																	
		PD moyenne estimée ^{1,2}	Taux de défaillance réel ²	PCD moyenne estimée ³	PCD réelle ⁴	ECD moyenne estimée ⁵	ECD réelle ⁶	PD moyenne estimée ^{1,2}	Taux de défaillance réel ²	PCD moyenne estimée ³	PCD réelle ⁴	ECD moyenne estimée ⁵	ECD réelle ⁶												
Expositions de détail																									
	8	0,22	%	0,18	%	29,63	%	3,23	%	95,45	%	92,93	%	0,26	%	0,21	%	29,19	%	4,15	%	94,03	%	91,25	%
	9	0,23		0,19		s. o.		s. o.		98,05		96,20		0,25		0,19		s. o.		s. o.		97,37		94,69	
	10	1,85		1,74		89,90		83,16		97,84		91,38		1,79		1,54		89,83		83,41		96,78		89,43	
	11	1,77		1,52		53,41		42,82		99,23		96,76		1,71		1,37		55,17		42,77		99,00		95,96	
Expositions autres que de détail																									
	12	1,57		0,43		56,17		51,22		60,65		60,22		1,64		0,40		55,13		49,07		58,32		56,05	
	13	0,43		–		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		0,38		–		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.	
	14	0,21		–		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		0,21		–		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.	

		2023 T1											
		PD moyenne estimée ^{1,2}	Taux de défaillance réel ²	PCD moyenne estimée ³	PCD réelle ⁴	ECD moyenne estimée ⁵	ECD réelle ⁶						
Expositions de détail													
	15	0,27	%	0,32	%	28,12	%	4,74	%	93,73	%	91,21	%
	16	0,25		0,18		s. o.		s. o.		96,88		94,03	
	17	1,63		1,35		89,95		83,99		94,76		87,46	
	18	1,75		1,29		55,22		42,19		98,97		95,69	
Expositions autres que de détail													
	19	1,72		0,31		22,30		27,77		91,62		79,10	
	20	0,43		–		7,26		s. o.		99,83		s. o.	
	21	0,19		–		18,42		s. o.		96,47		s. o.	

¹ La PD estimée reflète tout le cycle d'un an et est fondée sur la situation économique à long terme.

² La PD moyenne estimée et le taux de défaillance réel sont pondérés en fonction du compte.

³ La PCD estimée reflète les estimations de pertes pour l'ensemble du portefeuille dans un scénario de sévère ralentissement économique. À partir du deuxième trimestre de 2023, la PCD estimée pour les expositions autres que de détail est fondée sur les comptes en défaut qui ont été réglés au cours des 12 derniers mois, ce qui est conforme à la façon dont la PCD réelle est calculée.

⁴ Représente la PCD moyenne du portefeuille d'actifs dépréciés au cours des 12 derniers mois.

⁵ À partir du deuxième trimestre de 2023, l'ECD estimée pour les expositions autres que détail se rapporte à l'utilisation en cas de défaut (UCD) des facilités renouvelables et est fondée sur les comptes en défaut au cours des 12 derniers mois suivants, ce qui est conforme à la façon dont l'ECD réelle est calculée.

⁶ Représente les défaillances réelles au cours des 12 derniers mois.

⁷ La PCD pour le portefeuille des expositions garanties par l'immobilier résidentiel – assurées est s. o. en raison de l'incidence de l'ARC par des entités soutenues par un gouvernement.

⁸ La PCD et l'ECD pour les emprunteurs souverains et les banques sont s. o. puisqu'il n'y a pas eu de comptes en défaut au cours des 12 derniers mois.

<p>Actifs pondérés en fonction des risques (APR)</p> <p>Approches utilisées par la Banque pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques</p> <p>Pour le risque de crédit</p> <p>Approche standard (AS)</p> <p>Approche fondée sur les notations internes avancée (approche A-NI)</p> <p>Approche fondée sur les notations internes « fondation » (approche F-NI)</p> <p>Pour le risque opérationnel</p> <p>Approche standard visant le risque opérationnel</p> <p>Pour le risque de marché</p> <p>Approche standard</p> <p>Approche des modèles internes (AMI)</p> <p>Terminologie du risque de crédit</p> <p>Expositions brutes au risque de crédit</p> <p>Catégories de contreparties / catégories d'expositions :</p> <p>Expositions aux produits de détail</p> <p>Expositions garanties par l'immobilier résidentiel</p> <p>Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles</p> <p>Autres expositions aux produits de détail</p> <p>Expositions aux produits autres que de détail</p> <p>Entreprises</p> <p>Emprunteurs souverains</p> <p>Banques</p> <p>Catégories d'expositions :</p> <p>Montant utilisé</p> <p>Montant non utilisé (engagement)</p> <p>Transactions assimilables aux pensions</p> <p>Dérivés négociés hors Bourse</p> <p>Divers – hors bilan</p> <p>Paramètres du risque de crédit selon l'approche NI :</p> <p>Probabilité de défaillance (PD)</p> <p>Exposition en cas de défaillance (ECD)</p> <p>Perte en cas de défaillance (PCD)</p> <p>Rajustement de la valeur du crédit (RVC)</p> <p>Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)</p> <p>Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires</p> <p>Rendement des actifs pondérés en fonction des risques</p> <p>Ratio de liquidité à court terme (LCR)</p> <p>Réserve de fonds propres anticyclique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aux fins du calcul des ratios des fonds propres à l'égard du risque, le total des actifs pondérés en fonction des risques de crédit, opérationnel et de marché est calculé au moyen des approches décrites ci-dessous. • Selon cette approche, les banques appliquent aux risques un facteur standard de pondération, comme prescrit par l'autorité de réglementation, afin de calculer les exigences en matière de fonds propres en fonction du risque de crédit. Les facteurs standard de pondération reposent sur des notations de crédit externes, lorsqu'elles sont disponibles, et sur d'autres facteurs liés aux risques, notamment les expositions à la catégorie d'actifs et les garanties. • Selon cette approche, les banques se fondent sur leur propre expérience interne en matière de PD, de PCD et d'ECD ainsi que sur d'autres hypothèses de risque clés pour calculer les exigences en matière de fonds propres en fonction du risque de crédit. L'utilisation de l'approche NI avancée est conditionnelle à l'approbation des organismes de réglementation. • Selon cette approche, les banques se fondent sur leur propre expérience interne en matière de PD et sur la PCD et l'ECD prescrites par l'autorité de contrôle ainsi que sur d'autres hypothèses de risque clés pour calculer les exigences en matière de fonds propres en fonction du risque de crédit. L'utilisation de l'approche NI fondation est obligatoire pour certaines catégories d'actifs (grandes entreprises, banques et entreprises d'investissement). • L'approche standard visant le risque opérationnel est constituée de deux principales composantes, la composante indicateur d'activité (CIA) (une mesure du résultat d'une banque) et la composante perte (CP), à partir desquelles un multiplicateur de pertes internes (MPI) est dérivé (une mesure des pertes historiques d'une banque). Les fonds propres pour le risque opérationnel sont calculés comme étant le produit du CIA multiplié par le MPI, et les actifs pondérés en fonction du risque opérationnel correspondent à cette exigence de fonds propres multipliée par 12,5. • Selon cette approche, les banques se fondent sur les exigences de fonds propres standardisées prescrites par l'autorité de réglementation afin d'établir la somme arithmétique de l'exigence de fonds propres en vertu de la méthode des sensibilités (y compris le risque delta, vega et de courbure), l'exigence de fonds propres au titre du risque de défaut et la majoration pour risque résiduel. • Selon cette approche, les banques se fondent sur leurs propres modèles internes de gestion des risques pour calculer les risques spécifiques et les risques généraux de marché. • Le montant total auquel la Banque est exposée au moment de la défaillance, mesuré avant les provisions relatives à des contreparties particulières ou les radiations. Les expositions comprennent celles selon l'approche standard et selon l'approche NI avancée au risque de crédit. • Comprend les prêts hypothécaires de l'immobilier résidentiel général et de rapport et les lignes de crédit domiciliaires consentis aux particuliers. • Comprend les cartes de crédit, les lignes de crédit non garanties et les produits de protection de découvert consentis aux particuliers. • Ces expositions sont réparties entre les expositions aux titulaires sans solde et aux titulaires avec solde. Une exposition à un titulaire sans solde constitue une exposition sur des débiteurs en relation avec une facilité assortie d'une période de grâce sans intérêt, c'est-à-dire dont l'intérêt couru au cours des 12 mois précédents est inférieur à 50 \$, ou bien une exposition en relation avec une facilité de découvert ou une ligne de crédit si aucun décaissement n'a eu lieu durant les 12 derniers mois. Une exposition à un titulaire avec solde constitue une exposition sur des débiteurs en relation avec les mêmes produits de crédit, mais qui ne satisfait pas aux conditions permettant d'être classée comme une exposition à un titulaire sans solde. • Comprend tous les autres prêts (p. ex., les prêts aux particuliers, les lignes de crédit pour étudiants et les prêts aux petites entreprises) consentis aux particuliers et aux petites entreprises. • Comprend les expositions aux grandes entreprises, aux partenariats ou aux entreprises individuelles. • Comprend les expositions aux gouvernements centraux, aux banques centrales, aux banques multilatérales de développement et aux entités du secteur public. • Comprend les expositions aux institutions de dépôt, aux entreprises d'investissement et autres institutions financières. • Le montant des fonds avancés à un emprunteur. • La différence entre le montant autorisé et le montant utilisé (par exemple, la partie inutilisée d'une ligne de crédit / facilité de crédit avec engagement). • Ententes visant la mise en pension et la prise en pension de titres, ainsi que les prêts et emprunts de valeurs mobilières. • Contrats dérivés négociés en privé, qui ne sont pas négociés par l'intermédiaire de Bourses. • Ensemble des arrangements hors bilan autres que les dérivés et les engagements non utilisés (p. ex., lettres de crédit, lettres de garantie). • La probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure de faire les remboursements prévus sur une période de un an. • Le montant total auquel la Banque est exposée au moment de la défaillance. • Le montant de la perte découlant du manquement de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'ECD. • Le RVC représente une exigence de fonds propres qui mesure le risque de crédit attribuable à la défaillance des contreparties à des dérivés et à des cessions temporaires de titres. Cette exigence oblige les banques à tenir compte, aux fins des fonds propres, des variations possibles des écarts de taux des contreparties et des facteurs de risque de marché qui influencent les prix des transactions sur dérivés et des cessions temporaires de titres. • Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires représentent une mesure principale des fonds propres du dispositif réglementaire de Bâle III, composée principalement des actions ordinaires, des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global. Les déductions réglementaires effectuées pour mesurer les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires comprennent le goodwill et les immobilisations incorporelles, les participations non consolidées dans des entités de services bancaires, de services financiers ou d'assurances, les actifs d'impôt différé, les actifs de régimes de retraite à prestations déterminées et les déficits de provisionnement. • Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires constitue la principale mesure d'adéquation des fonds propres de Bâle III et correspond aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires divisés par les actifs pondérés en fonction des risques. • Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage de la moyenne des actifs pondérés en fonction des risques. • Le ratio de liquidité à court terme est obtenu en divisant le total de l'encours d'actifs liquides de haute qualité non grevés par les sorties de fonds prévues en contexte de crise pour les 30 prochains jours. • La réserve de fonds propres anticyclique est une extension de la réserve de conservation des fonds propres qui tient compte du contexte macrofinancier dans lequel les banques exercent leurs activités et vise à protéger le secteur bancaire contre des pertes potentielles futures en période de croissance excessive du crédit associée à une accumulation de risques à l'échelle du système. La réserve de fonds propres anticyclique de la Banque représentera une moyenne pondérée des réserves déployées dans les territoires où la Banque compte une exposition au risque de crédit du secteur privé.
--	--

Acronymes

Acronyme	Définition	Acronyme	Définition
Approche EI	Approche fondée sur les évaluations internes	FPUNV	Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité
Approche NI	Approche fondée sur les notations internes	IFRS	Normes internationales d'information financière
Approche NE	Approche fondée sur les notations externes	MMI	Méthode des modèles internes
ASC	Annexe de soutien au crédit	Négl.	Négligeable
AS-RCC	Approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie	NE	Notations externes
BISI	Banque d'importance systémique intérieure	NI	Notations internes
BISM	Banque d'importance systémique mondiale	RCC	Risque de crédit de contrepartie
BSIF	Bureau du surintendant des institutions financières (Canada)	s. o.	Sans objet
CBCB	Comité de Bâle sur le contrôle bancaire	SCHL	Société canadienne d'hypothèque et de logement
CCA	Contrepartie centrale admissible	SEC-ERBA	Approche de la titrisation fondée sur les notations externes
CSF	Conseil de stabilité financière	SEC-IRBA	Approche de la titrisation fondée sur les notations internes
CTT	Cession temporaire de titres	SEC-SA	Approche standard de la titrisation
EI	Évaluations internes	STC	Simple, transparentes et comparables
EPF	Exposition potentielle future	TLAC	Capacité totale d'absorption des pertes
FCEC	Facteur de conversion en équivalent-crédit	VaR	Valeur à risque